



# DARNEY-LA VÔGE, FORÊT D'EXCEPTION®

## DOSSIER DE CANDIDATURE



**À la mémoire de Laurent KONTOR  
Technicien forestier de la commune de Hennezel  
1964 – 2023**

# Dossier présenté au comité national d'orientation Forêt d'Exception® le 25 septembre 2023



## Rapporteurs auprès du CNO :

---

Anne Vourc'h, conseillère auprès du réseau des Grands Sites de France  
Paul Arnould, professeur émérite de l'ENS de Lyon, biogéographe  
Jean-Pierre Thibault, administrateur d'Icomos-France

## Rédaction :

---

Anne Chartier, Hervé Hornbeck, Bernard Joly, Pascal Triboulot, Etienne Konne, Laurent Kontor, Olivier Pivot, Stéphanie Rauscent.

## Contributions :

---

Pierre Sylvestre, Hervé Hornbeck, Patrick Kubler, Thierry France Lanord, Jérôme Thomas, François Vannson, Jean-François Michel, Jean-Marc Pernigotto, Laurent Bléron, Alain Roussel, Lydie Barbaux, Alexia Brot, Gisèle Kanny, Olivier Pivot, Roger Perrin, Jean-Pierre Briot, Clément Bellefleur, Valérie Michel-Moreaux.

## Cartographies :

---

ONF - atelier départemental SIG des Vosges

## Conception graphique et mise en page :

---

Grapheen - Eyleen Wilhelm

## Remerciements :

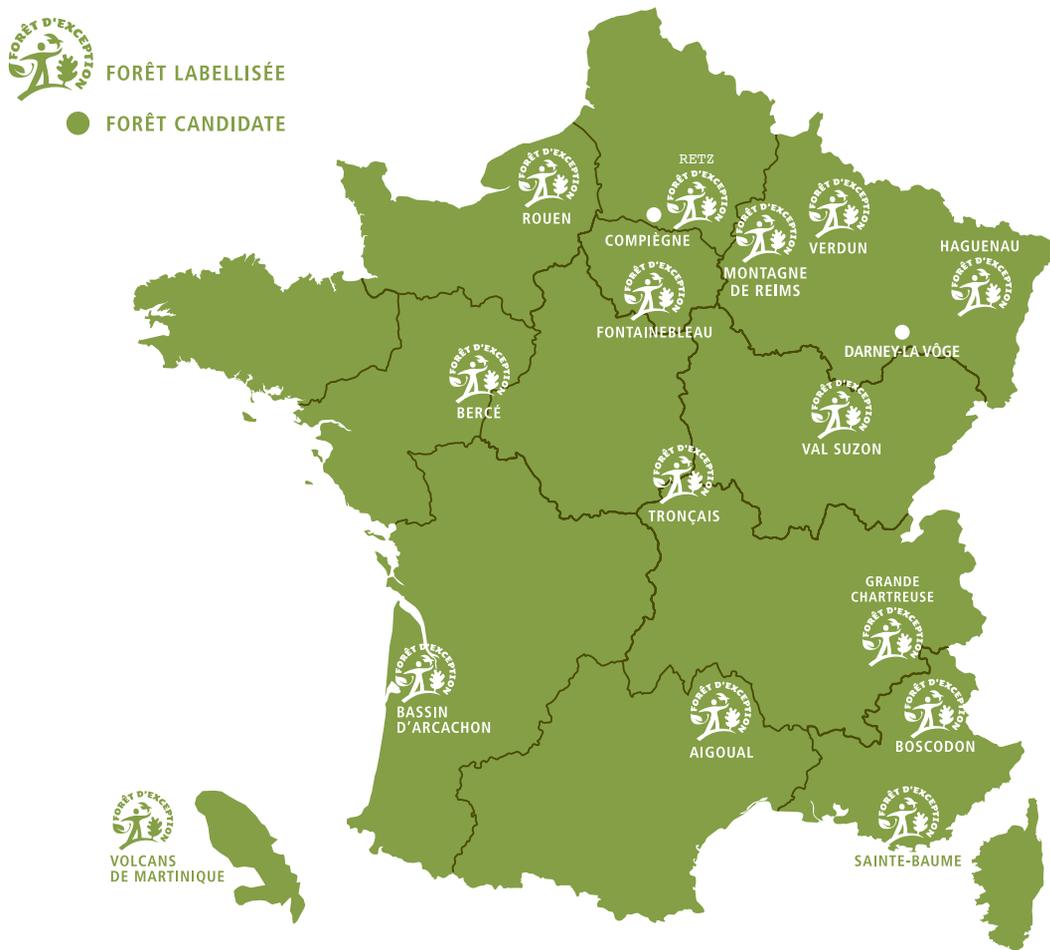
---

Que l'ensemble des contributeurs et des relecteurs de ce dossier soit vivement remercié.

Des remerciements sont également adressés à l'ensemble des personnes et structures ayant participé aux différentes réunions de concertation organisées depuis 2020 dans le cadre de la candidature au label Forêt d'Exception®. Leur engagement, leur enthousiasme et leur grande ambition pour le territoire ont permis au projet Darney-la Vôge, Forêt d'Exception® de voir le jour.

# Label Forêt d'Exception®

## 17 territoires engagés dans la démarche



# Sommaire

---

EDITOS	6
INTRODUCTION	13
<b>1. DARNEY-LA VÔGE, OU L'AVÈNEMENT D'UNE RURALITÉ FORESTIÈRE.</b>	<b>15</b>
1.1. Une réalité géographique	17
1.2. La forêt comme trait d'union	21
1.3. Un cadre préservé reconnu pour sa quiétude	30
1.4. Une Nature d'Hommes	37
1.5. La filière bois au cœur du territoire	43
<b>2. GENÈSE ET GOUVERNANCE D'UN PROJET DE TERRITOIRE INNOVANT ET FÉDÉRATEUR.</b>	<b>49</b>
2.1. L'émergence du projet	51
2.2. À territoire d'exception, concertation d'exception	55
2.3. Retour sur les temps forts de la concertation	59
2.4. Une animation partagée entre les acteurs du territoire	63
2.5. La diversité des statuts de propriété, un atout pour le projet	68
<b>3. UN PROJET ENGAGÉ POUR SON TERRITOIRE.</b>	<b>71</b>
3.1. De l'intention au projet opérationnel	73
3.2. Faire le lien avec les autres démarches du territoire	84
3.3. Une dynamique déjà en cours : la concrétisation d'une vision du territoire	88
CONCLUSION	94
ANNEXES	95

# Editos

Une belle et grande dynamique a été lancée ces dernières années sur notre territoire de Darney-la Vôge, autour de la candidature au label Forêt d'Exception®. Ce programme est le fruit d'un engagement collectif pour un véritable projet de territoire portant sur 81 communes du sud du département des Vosges. Trois ans déjà ! Que résumons bien trois événements particuliers.

## Premier moment clef : le dépôt de candidature

Revenons au point de départ. Le 8 décembre 2020, le territoire de Darney-La Vôge déposait sa candidature auprès du Comité National d'Orientation (CNO). Pour la première fois en France, 24 000 ha de forêts communales, 11 000 ha de forêts domaniales, 16 000 ha de forêts privées et 200 ha de forêt départementale - soit un domaine forestier de près de 50 000 hectares – demandaient à s'engager dans un projet Forêt d'Exception®. Les qualités exceptionnelles des bois du territoire justifient cette candidature et ont motivé l'Office National des Forêts (ONF) et les communes, vite rejoints par la filière professionnelle forêt bois, à faire émerger le projet. Au regard de l'importance de la forêt dans la Vôge, l'ONF est un partenaire historique des communes forestières du territoire. Merci à Denis Dagneaux directeur de l'ONF et initiateur du projet et à Hervé Hornbeck qui lui a succédé, pour leur investissement et leur engagement au service du territoire.

Dans cette opération d'envergure, nous avons pu bénéficier de partenariats de premier ordre :

- L'État représenté par la préfecture des Vosges, en les personnes de M. le préfet Yves Séguy puis de Madame la préfète Valérie Michel-Moreaux ;
- Mesdames et Messieurs les sous-préfets et leurs services ;
- Messieurs les sénateurs et députés des Vosges ;
- La région Grand Est et ses conseillers régionaux ;
- Le conseil départemental des Vosges, M. le président François Vansson, ses vice-présidents, et conseillers départementaux, M. le directeur Damien Parmentier et ses services ;
- Les intercommunalités ;
- L'ONF et l'interprofession FIBOIS Grand Est ;
- Les associations des maires et maires ruraux des Vosges ;
- L'association des communes forestières vosgiennes ainsi que l'association des forestiers privés des Vosges.

Les synergies entre toutes ces forces vives du territoire, du département et de la région ont permis la montée en puissance de notre programme piloté par les élus locaux. Depuis l'acceptation de la candidature, un énorme travail d'organisation et de concertation a été réalisé. La preuve tient en ces quelques chiffres éloquentes : près de 80 soirées animées par Stéphanie Rauscent, ingénieure ONF et Pascal Triboulot, vice-président de FIBOIS Grand Est ont été organisées dans les 81 communes du territoire, pour partager autour de la forêt, du bois, et des attentes de la société.

## Second moment clef : la signature du protocole d'accord

Organisée à Tignécourt le 26 mars 2022, elle constitue le second moment clef du projet. À cette occasion, trois orientations stratégiques ont été arrêtées :

- Une forêt qui relève le défi du changement climatique et qui protège ses écosystèmes ;
- Le bois : valeur ajoutée du territoire, support d'une économie locale innovante ;
- Vers un nouveau pacte sociétal !

Cette étape marque le démarrage d'une concertation d'envergure inédite planifiée en vue d'aboutir au contrat de projet. Plus de 45 réunions de concertation ont été organisées au cours de l'été 2022 pour construire le projet. Elles ont regroupé près de 400 personnalités différentes : élus, forestiers, experts, chefs d'entreprises, responsables d'associations, de collectivités et d'administrations ainsi que de nombreux citoyens. En complément, 30 soirées collectives ont été organisées pour appréhender ensemble les contours du contrat de projet.

Au total, ce sont donc plus de 150 rendez-vous collaboratifs qui ont été menés pour édifier le projet. Dans le prolongement des orientations du protocole d'accord, 17 fiches-actions innovantes ont été mûries puis transmises aux maires du territoire pour délibération de leurs conseils municipaux.

### Troisième moment clef : la validation du contrat de projet

Bon nombre de communes ont déjà délibéré en faveur du contrat de projet, et celui-ci a été validé par le comité stratégique le 19 janvier dernier en préfecture des Vosges. Le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® peut ainsi être officiellement lancé. Au fur et à mesure de ces trois années, il a évolué pour devenir le projet que nous attendions et qui nous tient à cœur pour le territoire.

Le 21 mars dernier, à l'occasion de la journée internationale des forêts, les 40 représentants du CNO ont parcouru le territoire d'est en ouest, du Val-d'Ajol à Villotte, tant pour s'immerger dans les forêts du territoire que pour découvrir les actions programmées. Depuis mai, l'équipe Forêt d'Exception® travaille d'arrache-pied pour finaliser la candidature du projet au label.

Pour clôturer ce plaidoyer, je rappellerai que la résilience des forêts face au changement climatique est un enjeu majeur. La gestion durable et exemplaire des forêts du territoire de Darney-La Vôge est l'objectif exigeant recherché. Pour mener à bien cette ambition, nous pouvons compter sur des femmes et des hommes engagés, amoureux de la forêt, qui conforteront la Vôge dans son identité. Le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® apportera une autre lumière au département des Vosges, en valorisant les paysages boisés de la plaine, en complément de ceux de la montagne.

Je terminerai en citant les paroles de M. le préfet Yves Séguy, qui au cours d'une visite dans notre secteur avait observé avec bienveillance que notre territoire disposait d'un « supplément d'âme ». L'âme, du latin anima, c'est le souffle, l'air. Quelle belle envolée !

En mon nom et au nom de mes collègues vice-présidents du comité stratégique Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, j'adresse ma gratitude à toutes les équipes de l'ONF, de FIBOIS Grand Est, Stéphanie, Pascal, Laurent, Olivier, Etienne, Anne, James et à toutes celles et ceux qui nous ont soutenus et suivis avec engagement, ténacité et courage dans cette belle et grande aventure qui engage l'avenir de notre territoire. Il s'agit là d'un pari sur son développement harmonieux, dans un monde fragilisé par le changement climatique.

#### Pierre Sylvestre

Maire de Monthureux-sur-Saône  
Président du comité stratégique  
Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®

© Stéphanie Rauscent / ONF



**P**ar l'étendue du périmètre concerné, l'importance du nombre de collectivités et de structures associées, notre candidature à la labellisation des forêts de Darney-La Vôge révèle son originalité et son ambition.

Elle s'est construite au travers d'une mobilisation sans précédent visant, certes à préserver et valoriser le trésor naturel cher à tous qu'est la forêt, mais aussi à aller plus loin, en inscrivant cette démarche dans un vrai projet de territoire.

La labellisation d'une Forêt d'Exception® ne se résume pas simplement à une reconnaissance formelle de sa valeur. Elle témoigne d'une volonté partagée de préserver notre environnement, tout en favorisant le développement durable et la sensibilisation du grand public. Il s'agit là d'une recherche permanente d'équilibre autour du triptyque forêt, bois et société, qui sur le territoire a toujours été dans l'esprit des parties prenantes du projet.

La collaboration entre élus, forestiers, associations, institutions, ... est un véritable défi, mais également une opportunité unique de conjuguer expertises et expériences des différents acteurs, pour aboutir à des résultats tangibles. Conscients de la valeur patrimoniale intrinsèque des forêts de la région de La Vôge, les parties-prenantes du projet sont animées par l'objectif commun de transmettre ce patrimoine inestimable à leurs enfants et petits-enfants, dans toutes sa richesse et dans toute sa diversité.

Il importe de souligner que la labellisation d'une Forêt d'Exception® n'est qu'une étape dans un processus plus vaste. Une fois le label obtenu, la responsabilité de sa reconduction repose sur l'implication de l'ensemble des partenaires. Il est donc primordial qu'ils poursuivent leur travail en étroite relation, en adaptant les stratégies de gestion aux évolutions climatiques et sociétales.

Engageons-nous aujourd'hui pour une labellisation réussie et pour une Forêt d'Exception® qui continuera d'émerveiller les générations futures.



### **Hervé Hornbeck**

Directeur de l'agence Vosges Ouest de l'ONF



© ONF



© ONF

### **Patrick Kubler**

Directeur de l'agence Vosges Montagne de l'ONF

L'interprofession FIBOIS Grand-Est rassemble l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la forêt et du bois de notre région. Elle porte la voix de ces dizaines de milliers de travailleurs de la forêt et des industries de transformation du bois. Dès sa création, fruit de la fusion des trois anciennes régions des territoires de l'est, elle s'est donné un objectif stratégique : construire un dialogue apaisé entre toutes les parties-prenantes, en interaction avec nos territoires forestiers et nos entreprises qui font vivre le monde rural.



Notre filière forêt-bois est confrontée à un paradoxe qui la laisse souvent démunie. Pour la société, d'un côté la forêt est un objet utile, éthique et porteur de valeurs, quelque chose qui mérite d'être défendu. Dans ce contexte, la récolte forestière est vécue pour beaucoup comme une agression inacceptable. L'illustration la plus visible porte sur les incivilités qui se multiplient en forêt, envers les travailleurs et les matériels forestiers. D'un autre côté, le bois matériau renouvelable est un matériau prometteur, susceptible d'apporter des solutions à des problèmes qui dépassent la seule forêt : matériau et énergies renouvelables, séquestration de carbone, matériau isolant et biodégradable, filière sèche, générateur d'emplois, ...

Le bois est de plus en plus plébiscité, en particulier dans la construction. Le législateur l'a même anticipé à travers la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) qui demande de construire en utilisant plus que jamais des matériaux biosourcés, pour contribuer à la neutralité carbone de la France d'ici 2025. Se pose ainsi une équation sans solution apparente : « Comment construire en bois sans couper les arbres ? ».

Toutes les tentatives de communication menées par les spécialistes sectoriels ont rapidement montré leurs limites. Être un spécialiste : propriétaires et gestionnaires forestiers, exploitants, bûcherons, débardeurs, scieurs, industriels de la deuxième transformation, distributeurs, voire même scientifiques prônant un équilibre à travers les multifonctionnalités de la forêt, ou mettant en évidence l'intérêt environnemental de l'utilisation du bois, c'est être suspect aux yeux de l'opinion publique. L'explosion de l'opinion artificiellement construite à partir des seuls réseaux sociaux renforce encore cette suspicion.

FIBOIS Grand Est a la conviction que le passage de l'incompréhension à la compréhension ne peut se faire qu'à travers le partage de connaissances, la démonstration et le dialogue. Les Assises régionales de la forêt et du bois, dont nous sommes les initiateurs, en sont l'illustration.

Dans un contexte d'urbanisation croissante, nos territoires ruraux ont cette responsabilité de rappeler les évidences : la forêt est « nourricière ». Elle fait partie depuis la nuit des temps du quotidien et de l'organisation même de la vie des humains : on y prélève ce dont on a besoin pour construire, aménager, se chauffer, se nourrir tout en préservant la faune, la flore et les grands équilibres.

Si FIBOIS Grand Est s'est investi sans réserve, et dès le départ, dans le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, c'est parce qu'il présente toutes les qualités nécessaires pour reconstruire ce dialogue Forêt-Bois-Société. Il est exemplaire de par son caractère démonstratif, mais aussi de par sa vocation pédagogique et économique. Il est vertueux par la manière dont il a été mené, dans un souci constant d'écoute et de dialogue.

© Valérie Sherin



L'interprofession restera engagée aux côtés des maires, des entreprises, de l'ONF, des propriétaires forestiers et des citoyens du territoire de La Vôge, parce qu'elle juge que ce modèle en construction, est celui qu'il conviendra de dupliquer partout où c'est possible, et qu'il constitue un formidable atout pour préparer notre futur à tous.

**Thierry FRANCE LANORD**

Président de l'interprofession FIBOIS Grand-Est

**D**ès 2021, l'Association des Communes Forestières des Vosges (ACFV) s'est impliquée dans le projet de labellisation Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®.

Dans le cadre de cette démarche qui concerne 81 communes forestières vosgiennes dont 44 sont adhérentes à l'ACFV, elle a mis tout en œuvre pour que ce territoire obtienne ce label avec toutes les retombées positives qui en découleront, qu'elles soient économiques, sociétales ou environnementales.

Il s'agit d'un véritable projet de territoire qui concerne pour la première fois tous les types de propriétés forestières à savoir communales, domaniales, départementale et même privées.

Tous ces propriétaires, animés par une vision commune de la forêt souhaitent, par le biais d'actions et de réalisations locales, mettre en lumière ses nombreux atouts.

L'ACFV sait combien le collectif est important et indispensable quand il s'agit de préserver et de mettre en valeur le patrimoine forestier. Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® en est un bel exemple.

Je forme le vœu que les fruits de ce remarquable travail fourni par des femmes et des hommes investis et passionnés inspirent d'autres territoires vosgiens et au-delà.



## Jérôme THOMAS

Président de l'association des Communes Forestières Vosgiennes



©ACFV

**L**e département des Vosges est un territoire de forêts riches d'une histoire où le bois est omniprésent, qu'il soit utilisé sous forme d'énergie pour la métallurgie, les verreries et maintenant pour la production de chaleur collective, sous forme de bois d'œuvre pour la construction et le meuble, ou enfin en tant que matière première pour la trituration (papier, carton, panneaux de particules).

Avec 290 000 ha de forêt recouvrant 49 % de la surface du département, les Vosges représentent un patrimoine de près de 80 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied, soit 19 % du volume de bois des forêts du Grand Est, majoritairement publiques.

Avec 1,4 million de m<sup>3</sup> récoltés par an en moyenne et près de 1 750 entreprises pour plus de 8 000 emplois salariés, la filière forêt-bois est un des vecteurs majeurs du développement économique des Vosges.

Les objectifs et actions élaborés dans le cadre de la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® intègrent l'ensemble des enjeux futurs de la filière, avec 3 axes qui les résument parfaitement, « aider la forêt à relever le défi du changement climatique », « le bois, valeur ajoutée d'un territoire tout entier » et « vers un nouveau pacte sociétal ».

Ces enjeux concernent aussi bien la biodiversité et les paysages, l'approche écoresponsable de la chasse, la valorisation d'une AOC Chêne de Darney, la construction de bâtiments dans une logique de circuit court, les contrats locaux d'approvisionnement de Chêne, la mise en place de réseaux et de chaufferies-bois collectives et plus largement la transition énergétique des communes rurales, le tourisme doux, avec la randonnée, des lodges forestières le long du GR 7 ou le tourisme équestre sur la Transvosgienne, l'éducation avec les dispositifs d'« école en forêt », la culture en milieu forestier, comme le cinéma par exemple ou l'histoire et le patrimoine liés à la forêt, les actions thérapeutiques forestières en écho à la tradition thermale du territoire ou l'accessibilité pour tous de sites forestiers.

Le conseil départemental participe à la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® depuis son démarrage, que ce soit en tant que co-pilote de la communication ou en mobilisant des moyens humains pour accompagner et coordonner la démarche, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires impliqués, les communes et intercommunalités, FIBOIS, l'ONF, le territoire d'innovation « Des Hommes et Des Arbres » et l'Université de Lorraine. Il appuie également les manifestations et investissements co-portés par les différents acteurs locaux du projet.

Au-delà des limites de la Vôge, ce projet a aussi pour le département valeur d'expérimentation, pour développer de manière durable la filière forêt-bois dans les Vosges et l'adapter aux grands enjeux auxquels elle est confrontée. Pour toutes ces raisons, la labellisation du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® revêt une importance capitale pour le département des Vosges.



**François VANNSON**

Président du conseil départemental des Vosges



# Introduction

---

**L**e présent dossier, rédigé et validé par la cellule opérationnelle (cf. paragraphe 2.2.2) le 30 juin 2023, soumet au comité national d'orientation la candidature du territoire forestier de Darney-La Vôge au label Forêt d'Exception®.

Initiée le 8 décembre 2020 par l'ONF, l'interprofession FIBOIS Grand Est et les maires des principales communes du territoire, la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® fédère aujourd'hui plus de 375 participants, qu'il s'agisse d'élus du territoire, de membres de la société civile ou de personnalités qualifiées. La dynamique créée est telle que les représentants des propriétaires forestiers privés ont également souhaité s'associer au projet, même s'ils ne sont pas directement concernés par la labellisation qui porte uniquement sur les forêts publiques. En signant le protocole d'accord le 26 mars 2022 à Tigné-court, les acteurs du territoire ont scellé leur engagement autour de trois axes stratégiques, initiant ainsi un parcours commun de gestion multifonctionnelle et concertée des forêts du territoire de Darney-La Vôge.

La signature du contrat de projet le 28 janvier 2023 à Monthureux-sur-Saône, moment clé au cours duquel la phase opérationnelle du projet a été déclinée en 17 actions, fut également l'occasion de réaffirmer l'importance du lien entre les acteurs de la forêt et du bois, les élus du territoire et la société civile.

Ce dossier de candidature est constitué de trois parties. La première met en exergue les particularités du territoire forestier de Darney-La Vôge qui, aux yeux des parties prenantes en font un territoire d'exception ; la seconde présente la genèse de la démarche et l'organisation de sa gouvernance ; la troisième développe les aspects opérationnels du projet à travers notamment quelques exemples d'actions engagées.



# 1

## Darney-La Vôge, ou l'avènement d'une ruralité forestière.



**E**n dehors de ses habitants, rares sont ceux qui peuvent prétendre avoir entendu parler du territoire de la Vôge. Située en retrait des grandes agglomérations et éloignée des principaux axes de communication, cette région naturelle se trouve à proximité d'un massif homonyme qui attire toute l'attention, laissant ainsi la Vôge dans l'ombre. Vu de l'extérieur, il aurait pu paraître compréhensible que les habitants se laissent submerger par le doute et le découragement. Mais pour les populations locales, il n'en est rien.

Certes, comme la plupart des espaces ruraux en déprise, la Vôge connaît des

difficultés : densité de population très faible avec 26 hab/km<sup>2</sup> (62.3 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle du département des Vosges), diminution marquée du nombre d'habitants (-4% entre 2013 et 2018), population vieillissante (moyenne d'âge de 46 ans), ... Mais elle a aussi de nombreux atouts à faire valoir ! Au premier rang desquels se trouve la forêt : à la fois marqueur identitaire, patrimoine culturel et naturel à valoriser et à préserver, source de développement économique... La forêt illustre cet espoir de se réinventer en orientant le développement du territoire vers l'avènement d'une ruralité forestière assumée.



→ **La parole à Jean-François Michel,**  
président fondateur de l'association Saône Lorraine.

© ASL

« Non, la forêt de Darney n'est pas synonyme de verrou, et de verrou inconnu. C'est plutôt le symbole d'ouverture vers la Comté et les lointains au-delà. N'oublions pas qu'autrefois les abbayes de Remiremont et de Luxeuil se partageaient cet océan vert de Chênes et de Hêtres. Les monastères de Relanges, Droiteval, les ermitages de Bonneval, Chèvreville, et bien d'autres, sont encore les marqueurs de cette présence humaine médiévale à dominante spirituelle, et qu'aujourd'hui nous appelons culturelle et touristique à juste titre.

La marque des anciennes verreries, moulins et forges, est prégnante à chaque carrefour, à chaque clairière, à chaque ruisseau ou étang. L'archéologie, de la Pile au vallon Saint-Martin, nous ménagera encore bien des surprises et des fiertés. Nos deux éditions successives de notre grand livre sur la forêt de Darney (1985 et 2009), notre création du musée du Verre, du fer, du bois et de la résistance à Hennezel-Clairey (1986) ont accompagné et amplifié ce regain d'intérêt pour le tourisme et la découverte de traces historiques et patrimoniales dans l'océan vert. Car il s'agit bien de fierté : fierté des descendants de familles verrières (Du Houx, Thié-

try, Bisval, de Massey), fierté des autochtones qui redécouvrent leur passé, fierté de ceux, Européens de toute origine, qui rachètent des maisons, des restaurants, et veulent y faire revivre la culture et la force de l'esprit. Le temps où les Chênes de la forêt de Darney alimentaient les chantiers navals de Toulon et la flotte de Louis XIV est bien loin. Celui où les forges de la vallée de l'Ourche expédiaient leurs trousseaux d'acier vers la manufacture d'armes de Klingental pour équiper les armées de l'an II l'est aussi.

Mais outre un livre d'histoire exceptionnel qui ne demande qu'à s'ouvrir et nourrir de nouvelles pages, notre massif forestier est un aimant pédagogique : sa faune et sa flore, ses sentiers et ses traverses qui ne demandent qu'à être plus fréquentés et plus appréciés, peuvent être une base solide pour des écoliers, des collégiens et des lycéens qui y retrouveront une partie du sens de la vie. La forêt de Darney n'est ni un verrou, ni une barrière, ni un massif banal. Pour la Lorraine, qui y trouve une partie de ses racines, c'est aussi une entrée ou une sortie en beauté, et un merveilleux faire valoir. »

# 1.1. Une réalité géographique

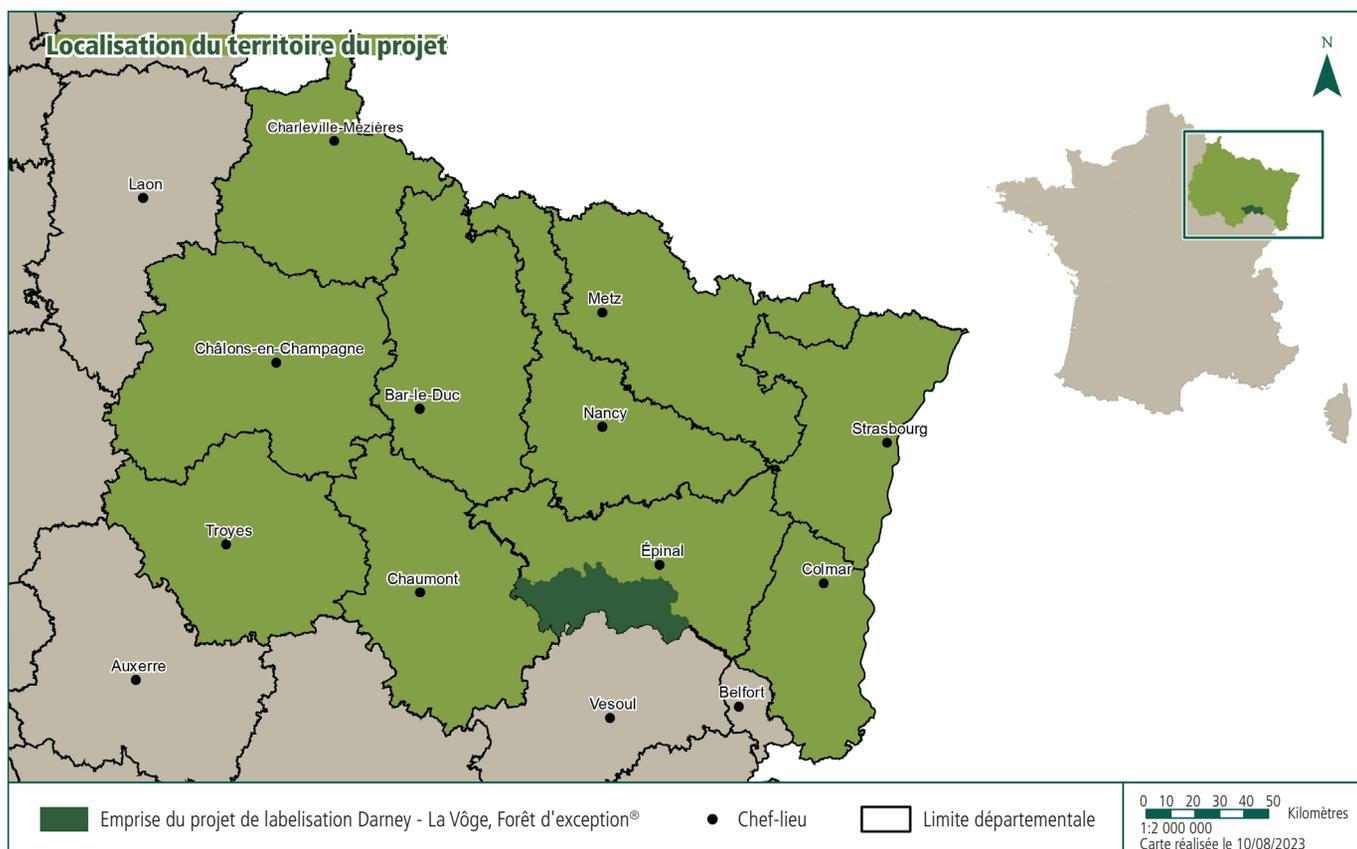
## 1.1.1. Genèse du territoire

La volonté de présenter la candidature de la forêt domaniale de Darney fut envisagée dès la création du label Forêt d'Exception®. Longtemps restée dans l'ombre d'un projet de création d'un Parc Naturel Régional aux confins de la Haute-Marne, de la Haute Saône et des Vosges qui finalement n'émergera pas, cette idée devint projet dans le sillage de la démarche « Territoire d'Innovation - Des Hommes et Des Arbres » (DHDA) promue par l'État et portée par les acteurs locaux.

Issue d'une volonté forte de la direction locale ONF et de la communauté de communes des Vosges Côtes Sud-ouest, l'envie de labelliser pour la première fois, forêts des collectivités et forêts domaniales, prend naissance et apporte l'idée d'un développement du territoire axé autour de la forêt, de la naturalité, du matériaux bois et de l'environnement. Rapidement, le projet intéresse et motive les élus locaux à la recherche d'un nouveau souffle pour leur territoire. Initialement axées sur un périmètre resserré autour de la forêt domaniale de Darney, les réflexions sont progressivement élargies aux forêts des collectivités alentours.

Dans le but de conserver un territoire géographiquement cohérent, fonctionnel et aux enjeux partagés, la décision est prise de faire coïncider le périmètre du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® à celui de la région naturelle de la Vôge.

Localisé au sud d'Épinal, au sein du département des Vosges dont il occupe 9% du territoire, le périmètre du projet s'étend ainsi, d'ouest en est de la commune de Damblain à celle du Girmont Val-d'Ajol, et du nord au sud de Frénois à Châtillon-sur-Saône. D'un point de vue forestier, ce territoire est boisé à hauteur de 40%. Les forêts du périmètre se répartissent entre 35 000 ha de forêts publiques éligibles au label (domaniales, départementales ou communales) et 16 000 ha de forêts privées associées à la dynamique du projet mais ne concourant pas à la labellisation.





## 1.1.2. La Vôge, une région de transition à l'identité marquée

La région naturelle de la Vôge se caractérise par l'alternance d'espaces ouverts agricoles et de vastes étendues de forêts préservées. Implantée sur le piémont ouest du massif des Vosges, il s'agit d'une région vallonnée aux reliefs peu accentués, constituée d'une succession de plateaux et de basses montagnes. D'un point de vue géographique, ce territoire constitue la transition entre les plaines et plateaux lorrains et les paysages plus montagneux des Vosges. Elle peut ainsi être divisée en deux parties distinctes :

- **La partie orientale** qui présente une altitude générale supérieure à 500 m, correspond au rebord occidental du massif vosgien. Elle prolonge les premiers reliefs gréseux que l'on trouve à l'est d'Épinal, là où naissent de nombreux cours d'eau tels que la Semouse ou l'Augronne.
- **La partie occidentale**, de moindre altitude, culmine au Ménamont à 467 m pour décliner le long des vallées du Côney et de la Saône jusqu'à 270 m d'altitude près de Bains-les-Bains ou de Darney. Le climat y est plus clément que sur le plateau gréseux oriental, conséquence de l'effet d'abri des vallées.

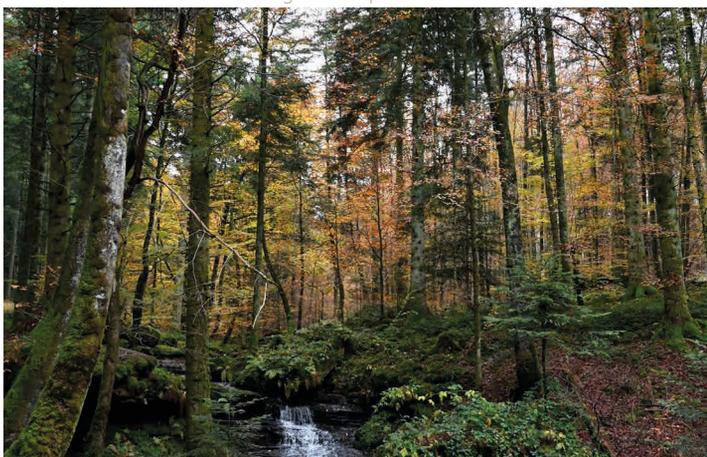
Au-delà de la topographie, l'identité particulière que confère au territoire cette géographie de transition se ressent aussi d'un point de vue hydrographique. La Vôge constitue en effet la tête du bassin versant de la Saône, la ligne de partage des eaux entre les bassins hydrographiques Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée étant localisée au nord du territoire. À l'inverse du reste du département des Vosges, les nombreux cours d'eau qui ont sculpté le territoire en y créant des vallées pittoresques et des paysages verdoyants, s'écoulent de ce fait majoritairement vers le sud. Cours d'eau, étangs, mares, prairies verdoyantes, ... la présence de l'eau est très marquée dans le paysage de la Vôge. Au-delà, la qualité de cette ressource essentielle explique le fort développement historique des activités thermales, que ce soit à Vittel, Contrexéville, Martigny les Bains, la Vôge les Bains ou encore Plombières les Bains.

La Vôge est certes un territoire de transition, mais l'identité qui résulte de cette situation particulière n'en est pas moins unique et remarquable. Reliefs vallonnés, cours d'eau préservés, alternance d'espaces agricoles ouverts et de vastes étendues forestières aux faciès variés, thermalisme, ... sont autant d'éléments qui confèrent au territoire de la Vôge une identité particulière qui la distingue du reste du département des Vosges. Ce « supplément d'âme », si cher aux habitants, constitue la base sur laquelle repose la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®.

Vallée de l'Ourche en FC de Claudon © Thomas Corbino

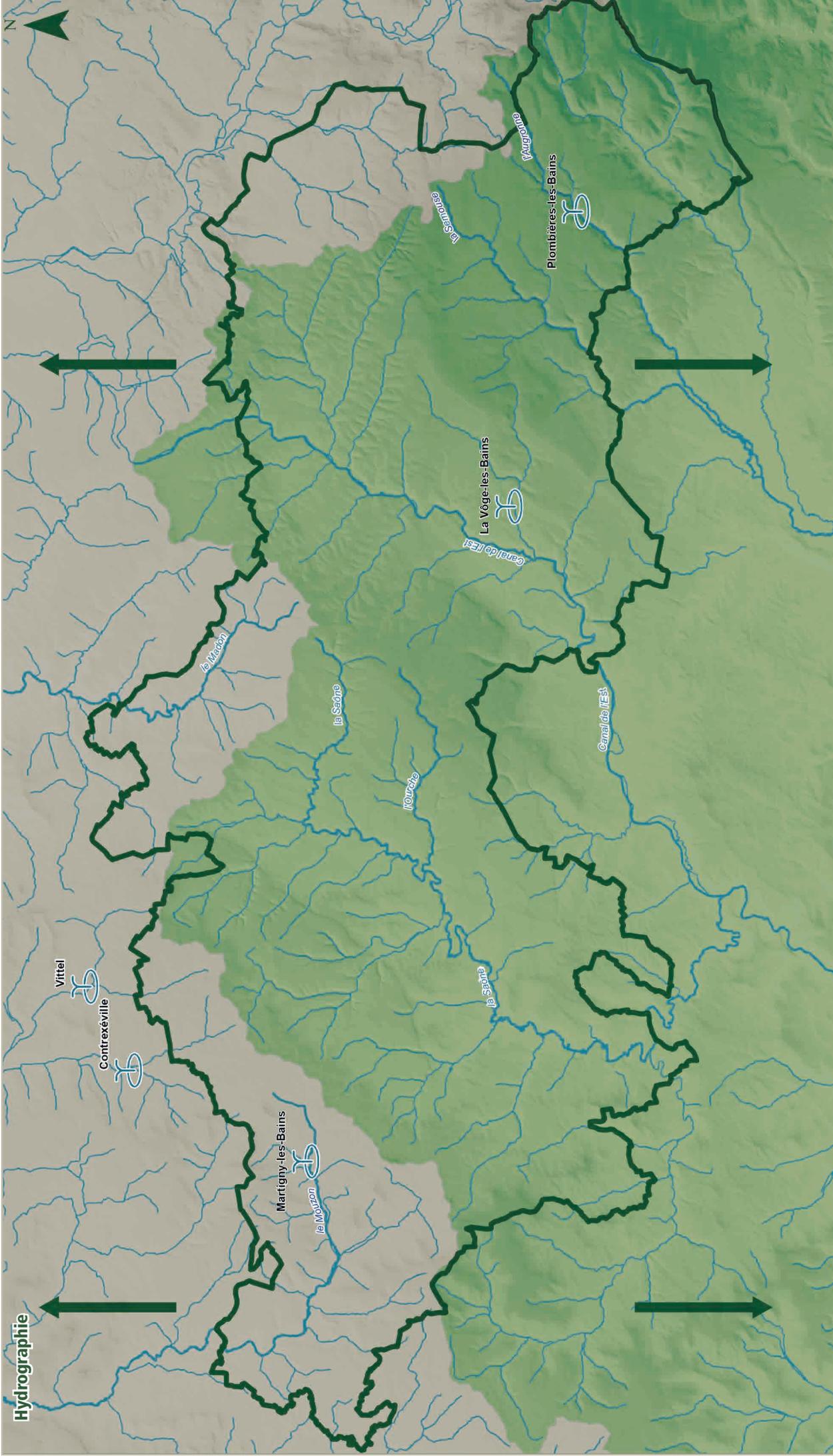


Ruisseau de la Gorge du Loup en FC de Hennezel © CD88



Paysage typique de la partie occidentale de la Vôge © CD88





**Hydrographie**



**Bassin Hydrographique**

- Rhin-Meuse
- Rhône-Méditerranée

- Cours d'eau
- Sens d'écoulement des eaux

- Ville thermale
- Principaux cours d'eau

- Emprise du projet

## 1.2. La forêt comme trait d'union

Qu'elles soient publiques ou privées, les forêts couvrent plus de 50 000 ha du territoire de Darney-La Vôge, boisé à hauteur de 40%. Par leur présence incontournable, elles constituent un élément essentiel des paysages du territoire et se positionnent comme le principal trait d'union de cette région rurale. À noter que les données et cartes présentées ci-dessous concernent uniquement les forêts publiques, les forêts privées n'étant pas éligibles au label.

### 1.2.1. Une remarquable diversité forestière

L'importante diversité qui caractérise les forêts de Darney-La Vôge trouve sa source dans la localisation du territoire à l'interface entre les plaines lorraines et le massif Vosgien. Climat, pédologie, altitude, pluviométrie, ... sont autant de paramètres qui varient fortement en fonction de la localisation. D'un point de vue forestier, le territoire est ainsi concerné par trois sylvo-écorégions distinctes réparties d'ouest en est, au sein desquelles les composantes stationnelles (climat, sol, hydrologie, ...) et forestières (production, composition et structuration des habitats et des peuplements, ...) peuvent être considérées comme homogènes :

- « **Plaines et dépressions argileuses du nord-est** » : l'ouest du territoire, où les sols sont majoritairement argileux ou limono-argileux, constitue une aire de prédilection pour le développement des Chênes sessiles (*Quercus petraea*) en station sèche et pédonculés (*Quercus robur*) en situation plus humide. Même s'il montre ces dernières années ses limites du fait du changement climatique, le Hêtre (*Fagus sylvatica*) est également présent en plaine lorsque les sols sont bien drainés.
- « **Collines pré-vosgiennes** » : au centre du territoire, les peuplements forestiers varient en fonction de la disponibilité en eau et de la nature des sols, mais sont très majoritairement feuillus. Sur les collines, le type de végétation forestière le plus répandu est la hêtraie-chênaie (ou chênaie-hêtraie) avec la présence fréquente de Charmes (*Carpinus betulus*) et d'Érables (*Acer*) dans les milieux suffisamment riches. Le Chêne sessile (*Quercus petraea*), le

Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et les Bouleaux (*Betula*) sont quant à eux présents sur les stations plus pauvres.

- « **Massif Vosgien Central** » : à l'est, les sols majoritairement gréseux sont relativement pauvres et acides. À partir de 500 m d'altitude, le Sapin pectiné (*Abies alba*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) couvrent de vastes étendues en peuplements purs ou mélangés, souvent accompagnés de l'Épicéa commun (*Picea abies*).

Depuis des siècles, les forestiers intègrent à leur travail ces particularités du territoire afin de produire des bois de qualité. Ainsi, les Chênes sont favorisés dans les stations qui leur sont avantageuses, avec comme limite d'exercice l'altitude et le froid. Les Sapins (*Abies Alba*) installés au XIX<sup>ème</sup> siècle ont su trouver leur place dans les forêts du territoire, intimement liés au Hêtre (*Fagus sylvatica*) à basse altitude (inférieure à 600 m). Les résineux ne représentent qu'une faible surface au centre et à l'ouest du territoire où ils souffrent du contexte climatique actuel et inquiètent quant à leur viabilité. À contrario, les Sapins et Épicéas (*Picea abies*) se développent naturellement sur les reliefs de l'est, où ils ont également été introduits comme relais de production ou en reboisement de terres agricoles. D'autres essences telles que les Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), Pins (*Pinus*) et Mélèzes (*Larix decidua*) ont été introduites par la suite et contribuent à la variété paysagère et environnementale du territoire, même si elles restent très minoritaires.



Ambiance forestière en forêt départementale de Thiébémont-les-Drailles © ONF



Vue sur la FD d'Hérival dans le Massif vosgien © ONF

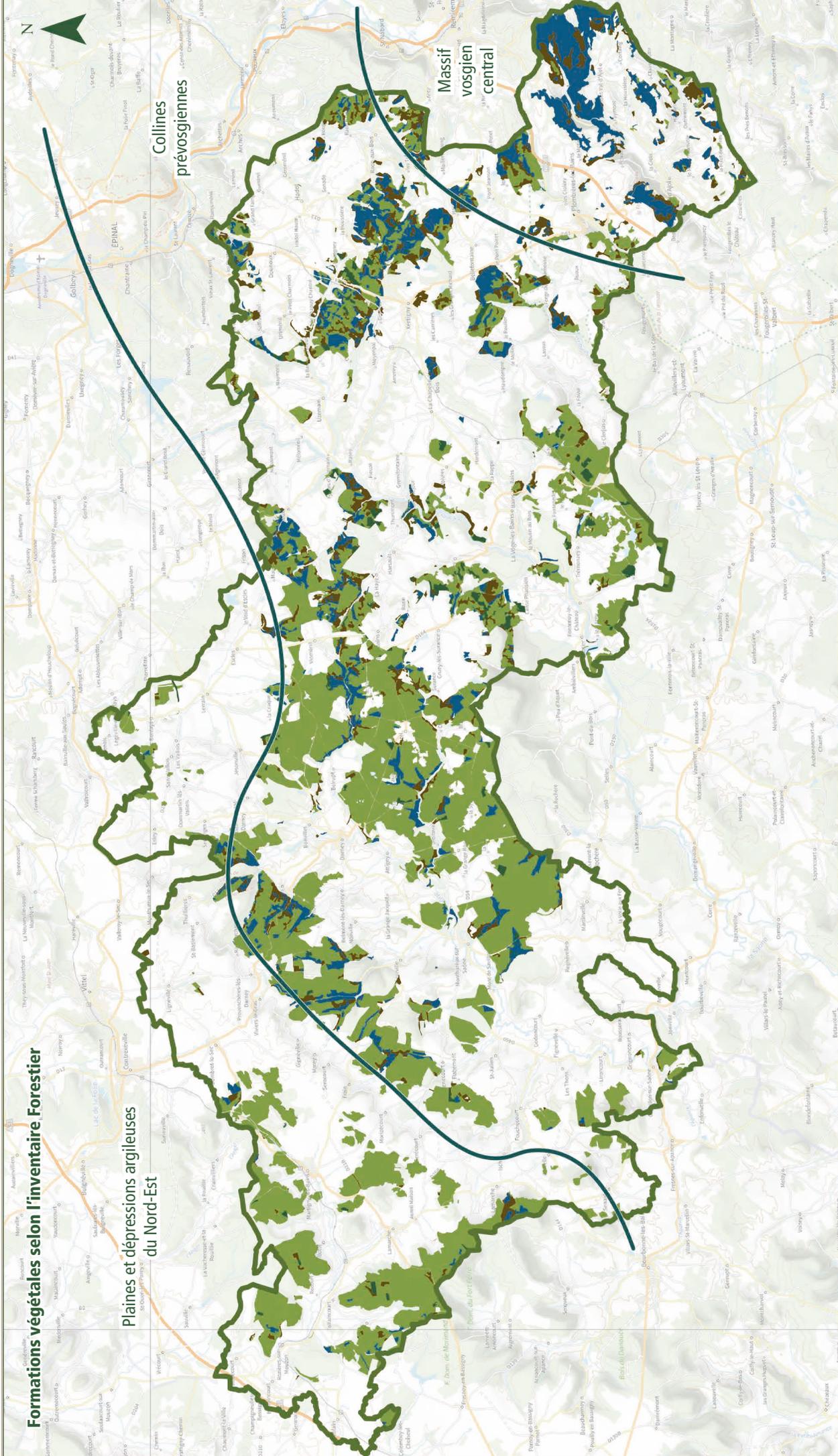


# Formations végétales selon l'inventaire Forestier

## Plaines et dépressions argileuses du Nord-Est

## Collines prévosigiennes

## Massif vosgien central



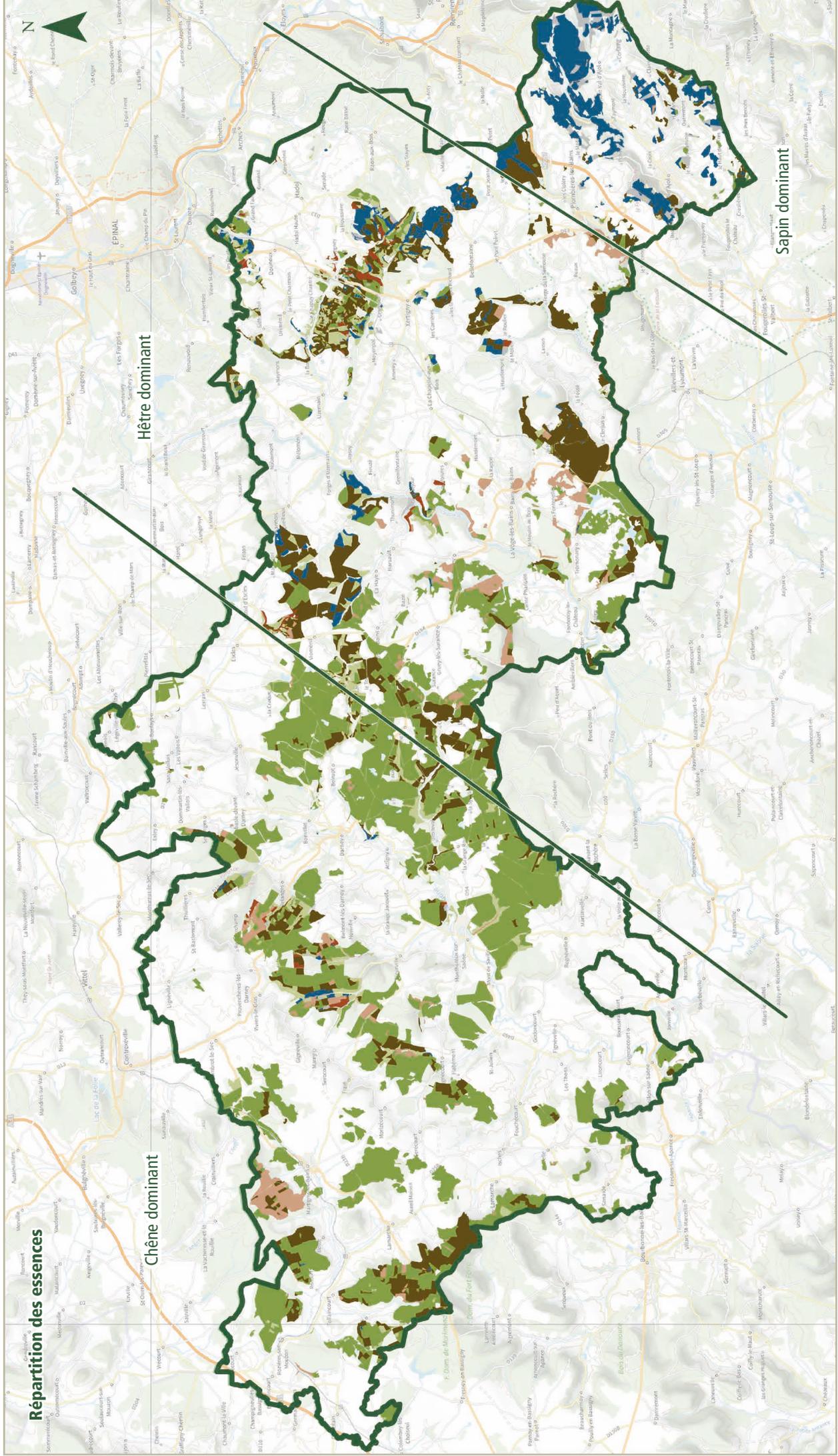
— Emprise du projet

■ Jeune peuplement ou coupe rase  
■ Mélange feuillu-résineux

■ Forêt feuillus  
■ Forêt résineuse (sapin pectiné, épicéa, douglas, ...)



Carte réalisée le 08/08/2023



# Répartition des essences

Hêtre dominant

Chêne dominant

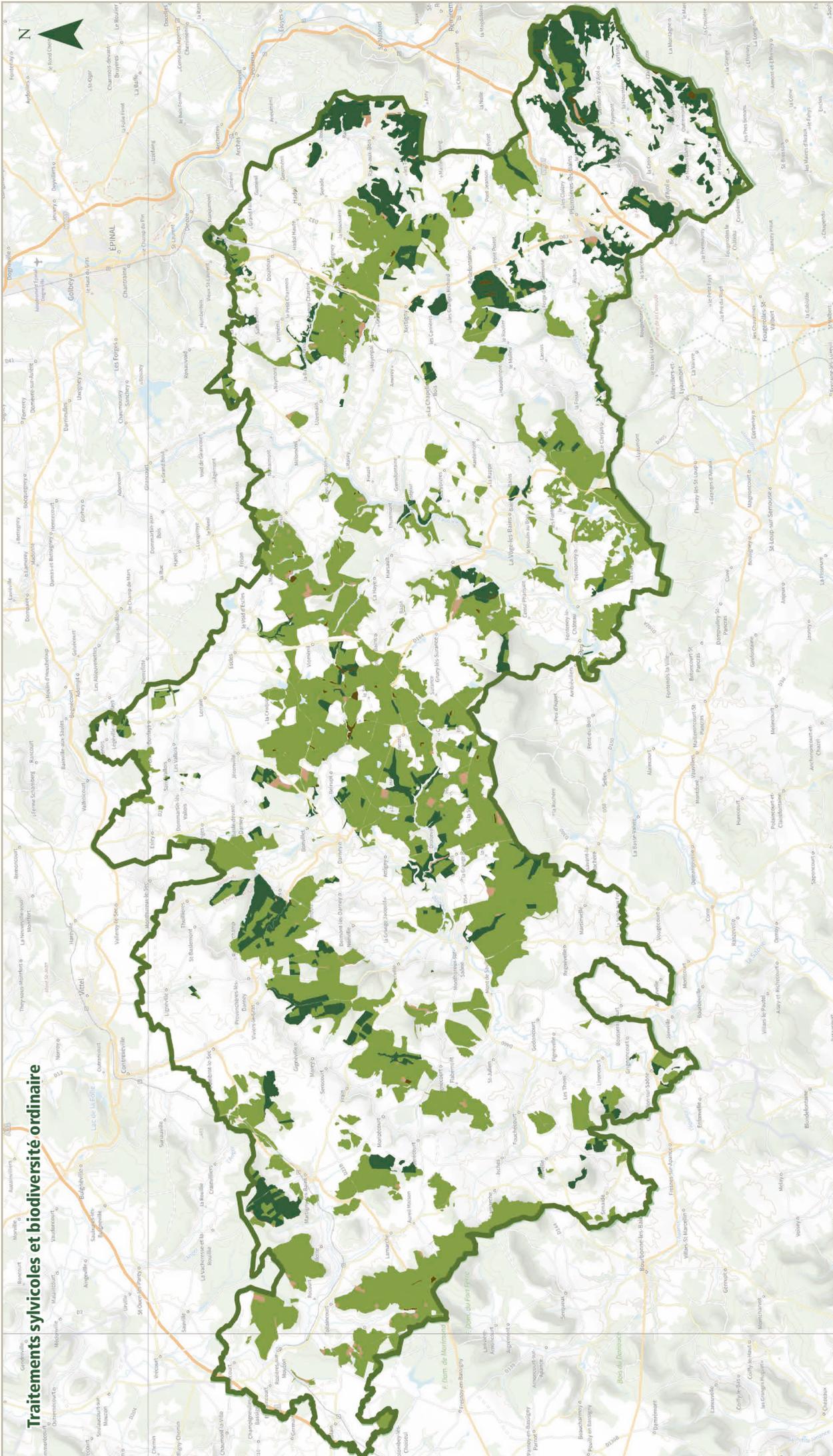
Sapin dominant

0 1 2 3 4 5  
Kilomètres  
1:180 000

- Emprise du projet
- Chênes indifférenciés
- Hêtres
- Mélange Chêne/Hêtre et autres feuillus
- Mélange de feuillus et conifères
- Douglas/Pin sylvestre
- Sapin pectiné/Épicéa commun
- Autres conifères ou mélange de conifères

Carte réalisée le 08/08/2023

# Traitements sylvicoles et biodiversité ordinaire



- █ Enprise du projet
- █ Traitement en futaie régulière (27 285 ha)
- █ Traitement en futaie irrégulière (7 562 ha)
- █ Ilot de sénescence (182 ha)
- █ Ilot de vieillissement (501 ha)

Carte réalisée le 08/08/2023



Futaie cathédrale de Chêne (Quercus) en forêt départementale de Tignécourt © Pierre Sylvestre

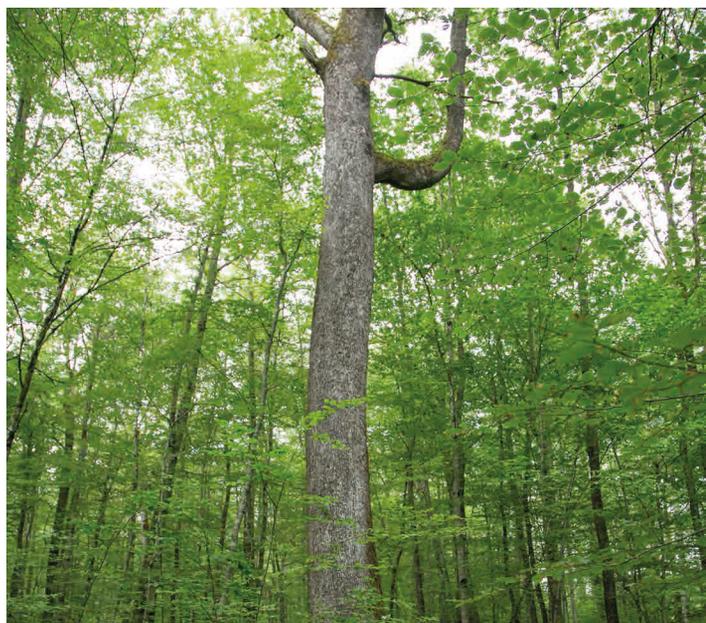
## 1.2.2. Le territoire forestier des grands crus

Le paysage de Darney-La Vôge est ponctué de profondes futaies de Chênes dont les piliers séculaires et élancés forment de véritables cathédrales végétales. Elles ont été bâties patiemment par des générations de forestiers qui se sont relayées afin de produire des bois de qualité. 60 % des surfaces forestières du territoire sont consacrées à la culture de cette essence, soit près de 20 000 ha de forêts, communales, départementale ou domaniales confondues. Depuis près de 300 ans, il s'y écrit l'histoire d'une lente maturation qui confère à d'humbles semis le statut de Chênes d'exception. Ces forêts sont en effet dédiées à une production lente, mais de grande qualité. Les Chênes de Darney, plus sessiles que pédonculés, sont à l'exploitation forestière ce que les vins de Château Margaux ou du Clos Vougeot sont à la viticulture : l'un des crus les plus prestigieux de l'hexagone, aux côtés de Bercé ou Tronçais. Comme tout grand cru, ils attirent les professionnels du monde entier et sont le fruit conjugué d'un terroir fertile et du savoir-faire séculaire des Hommes.

Ces Chênes sont en effet façonnés par les forestiers depuis leur naissance et jusqu'à ce qu'ils dépassent les deux siècles d'existence, grâce à un cortège végétal au rôle cultural permanent, combinant et alternant au fil du temps gainage et concurrence. Avec l'aide du Hêtre et du Charme qui prendraient naturellement l'ascendant, les forestiers qualifient, accompagnent et protègent des Chênes de tout âge jusqu'à leur maturité. Dans ces forêts, les forestiers jouent un rôle à la fois patrimonial et culturel. Ils conservent des témoins du passé, des sur-réserves hors de proportion, qui cohabitent ainsi avec les nouvelles générations d'arbres issues d'une futaie régulière dont le savoir-faire est reconnu depuis juin 2022 sur la liste du patrimoine immatériel français. Le renouvellement des peuplements y est

réalisé sur « semis acquis », une technique transmise de génération en génération de forestiers, et qui garantit la richesse des jeunes peuplements, la continuité génétique du cru et le recrutement de sur-réserves, « étendards » typiques de la sylviculture mise en œuvre sur le territoire de Darney-La Vôge.

Depuis Colbert et les appétits de la marine royale en beaux bois, les sols fertiles des plateaux et des vallées nourrissent ainsi une belle diversité. Issus de l'altération de la roche mère gréseuse, ces sols limoneux très profonds à tendance sableuse (à l'est) ou argileuse (à l'ouest) permettent aux forestiers de produire des peuplements d'une hauteur admirable, dont les plus beaux sujets dépassent les 35 m et sont nets de défaut jusqu'à 8 mètres de hauteur. Leur grain est particulièrement fin (inférieur à 2 mm) et leurs cernes très réguliers, ce qui explique que ces arbres destinés à la fabrication de tonneaux de qualité exceptionnelle soient vendus jusqu'à 30% plus chers que des sujets de qualité plus courante. Les bois aux grains les plus fins sont prisés pour la maturation des crus prestigieux de vin blanc et les bois aux grains plus grossiers sont destinés à la confection de fûts de cognac ou d'autres spiritueux. Ce n'est pas un hasard si la grande majorité des acheteurs de bois provient du sud-ouest de la France et concurrence les plus grands trancheurs également en recherche de pièces de qualité exceptionnelle.



Chênes (Quercus) en sur-réserve en FD de Darney  
© Blandine Baur / ONF

## 1.2.3. La forêt domaniale de Darney

La forêt domaniale de Darney constitue le cœur forestier du territoire de Darney-La Vôge. D'une superficie de 8 011 ha, elle propose une diversité d'ambiances forestières, fruit de l'alternance entre hêtraies-chênaies, chênaies-charmaies et futaies régulières de Chêne. De vastes clairières abritant des hameaux entourés de prairies pâturées entrecourent le couvert forestier. Issues de l'exploitation forestière des siècles passés et de l'implantation au XIV<sup>ème</sup> siècle de verriers venus de Bohême, elles témoignent au même titre que les nombreux vestiges qu'abrite encore la forêt, de l'histoire ancienne qui unit les Hommes à ce massif.

Installée sur des plateaux riches et fertiles se terminant par des saillants versants rappelant les Hautes-Vosges, la FD de Darney est réputée pour la qualité de ses bois et la majesté de ses peuplements. Au-delà de la fertilité des sols et du travail séculaire des forestiers, l'abondance de la ressource en eau explique notamment cet état de fait. L'eau irrigue en effet largement ces bois, comme en témoignent les nombreuses fontaines, mares et zones humides qui ponctuent la forêt, et la présence de nombreux cours d'eau, dont l'Ourche et la Saône sont les fleurons.

Régénération naturelle de Chênes (*Quercus*) en FD de Darney  
© Blandine Baur / ONF

Chênes sessiles et pédonculés s'épanouissent sur les plateaux fertiles et lorsque l'altitude s'élève, Hêtres et Sapins leur succèdent. Une belle et riche diversité accompagne ces essences principalement à l'ouest, secteur où le Hêtre est moins présent et impose moins sa dynamique, ce qui rend possible l'épanouissement de Tilleuls (*Tilia*), d'Alisiers torminals (*Sorbus torminalis*), de Cormiers (*Sorbus domestica*), de Merisiers (*Prunus avium*) et autres Érables champêtres (*Acer campestre*), souvent contraints par la révolution lente de la futaie régulière de Chêne (240 puis 180 ans). Comme précédemment évoqué, les sur-réserves sont emblématiques de ce massif, avec des Chênes très âgés, dépassant les 160 cm de diamètre. Ces sur-réserves de qualité exceptionnelle font l'objet d'une attention particulière et lorsque vient le temps de la récolte, elles sont commercialisées en pièces uniques lors de rares mises en vente.

Chênes (*Quercus*) en sur-réserve en FD de Darney  
© Blandine Baur / ONF





## 1.2.4. Le danger du changement climatique

Depuis 2018, la France connaît des épisodes de chaleur et de sécheresse très intenses qui ont conduit à un affaiblissement des arbres, et les forêts du territoire de Darney-La Vôge ne sont pas épargnées. Ainsi, sur le territoire :

- L'Épicéa est l'essence la plus impactée, principalement par les attaques de scolytes. Désormais, plus de 3 arbres récoltés sur 4 le sont pour des raisons sanitaires ;
- Le Sapin souffre également de l'évolution des conditions climatiques et en particulier des chaleurs estivales. 1 arbre récolté sur 3 l'est pour des raisons sanitaires, et présente l'impérieuse nécessité d'être exploité rapidement sous peine de perdre ses caractéristiques mécaniques ;
- Le Hêtre subit aussi la crise climatique avec 1 arbre récolté sur 5 dépérissant.

Jusqu'à présent et c'est une bonne nouvelle pour le territoire, le Chêne semble mieux résister aux effets du changement climatique que les autres essences, même s'il reste sensible à la succession répétée d'épisodes caniculaires (1 Chêne récolté sur 10 est dépérissant). La qualité des stations sur lesquelles il est implanté explique cette bonne résistance. La vigilance reste cependant de mise car d'autres forêts à dominante de Chêne localisées au nord du périmètre du projet (Rambervillers, Charmes, Mirecourt, ...) sont aujourd'hui déjà très touchées par des phénomènes de dépérissement.

Améliorer la résilience des forêts face au changement climatique constitue donc un enjeu majeur pour le territoire et les partenaires de la démarche Darney-la Vôge, Forêt d'Exception® ont bien conscience de cette nécessité. Les forêts remplissent en effet de multiples rôles indispensables : production de bois permettant d'approvisionner les

entreprises de transformation locales, protection de la ressource en eau indispensable à l'alimentation des habitants et aux activités thermales, réservoir de biodiversité, espace de loisirs, ... L'amélioration des connaissances et l'accélération du déploiement d'actions territoriales innovantes et préventives sont ainsi à programmer afin de maintenir un couvert forestier suffisant et des forêts en mesure de continuer à remplir ces rôles.

Compte tenu de l'incertitude, il n'existe pas de solution unique, et l'adaptation des pratiques sylvicoles dans une logique multidirectionnelle et évolutive, devra favoriser le développement d'une forêt mosaïque à l'échelle du territoire : limitation des opérations uniques sur de grandes surfaces, meilleure prise en compte de la biodiversité, enrichissement du socle d'essences autochtones par des bouquets et îlots d'essences introduites, juxtaposition de zones de faciès différents (futaies régulières, futaies irrégulières, îlots de sénescence ou de vieillissement, zones humides ...), limitation du tassement des sols, ... Cette diversité forestière alternant zones de production, zones d'aires protégées et trame de biodiversité dite "ordinaire" mise en œuvre dans le cadre de la gestion courante, contribuera à lutter efficacement contre les effets du changement climatique.

Le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique est également indispensable afin de permettre, non seulement le renouvellement des peuplements, mais également le maintien de la biodiversité forestière et en particulier de la végétation basse et du sous-étage, indispensable à la résilience globale des écosystèmes.

Dans une logique non dogmatique, l'adaptation des forêts au changement climatique devra se faire en concertation avec les experts, associations, et usagers, afin que les solutions mises en œuvre répondent au mieux aux attentes du territoire et soient les plus partagées possibles. Dans ce contexte d'incertitude et de crise potentielle, la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® constitue un des leviers pour éviter l'écueil de la mal-adaptation des forêts du territoire au changement climatique.

Parcelle d'Épicéas (Picea abies) dépérissants en FC du Val-d'Ajol © Blandine Baur / ONF



## 1.3. Un cadre préservé reconnu pour sa quiétude

### 1.3.1. Une mosaïque de milieux préservés

Comme précédemment évoqué, le territoire de Darney-La Vôge se situe à l'interface entre les plaines et plateaux lorrains et le massif des Vosges. Traversé par de nombreux cours d'eau et caractérisé par l'alternance d'espaces agricoles ouverts et de vastes étendues de forêts aux faciès variés, il offre une diversité d'habitats intéressante pour la faune et la flore.

À la différence des Hautes Vosges ou du bassin de population d'Épinal, le territoire de Darney la Vôge bénéficie en outre d'une relative quiétude. La faible densité de population, alliée au caractère rural d'un territoire où les activités sont plus agricoles et sylvicoles que touristiques, a en effet permis de limiter les pressions sur le milieu. Assez paradoxalement, le relatif abandon dont a pu pâtir le territoire et ses populations s'avère aujourd'hui être un vrai atout pour la région, en ce sens qu'il a permis de préserver des écosystèmes en bon état.

### 1.3.2. La reconnaissance de la valeur environnementale du territoire



Paysages typiques de la ZPS « Bassigny »  
© David Vancon / ONF



Étang des Houssots en FC de Plombières-les-Bains  
© ONF

Près de 90% du territoire sont classés en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ce zonage concerne autant des espaces ouverts que des espaces forestiers et parmi les sites d'intérêt, on retrouve des cours d'eau, des étangs, des prairies et des tourbières, mais aussi des gîtes à chiroptères, des habitats forestiers remarquables ou des ripisylves. Le haut intérêt écologique du territoire se traduit réglementairement par la présence sur le périmètre de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® de différents régimes de protection environnementaux :

- **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : le département des Vosges compte plus de 480 ENS dont une soixantaine bénéficie d'une protection et d'une gestion particulière afin d'assurer le maintien et le développement de la biodiversité mais également sa découverte par le public. À l'échelle du territoire du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, 5 700 ha sont labellisés en tant qu'ENS. Étangs, marais, sites à chiroptères, prairies, mais aussi forêts à hauteur de 672 ha bénéficient ainsi de ce

- statut de protection particulier.
- **Natura 2000** : plusieurs classements au titre de Natura 2000 sont présents sur le territoire du projet :
  - ▶ **Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Bassigny »** : cette ZPS s'étend sur 27 communes de l'ouest vosgien et couvre 15 264 ha d'un territoire caractérisé par la présence de vastes espaces herbagers dédiés à l'élevage, entrecoupés de boisements parfois étendus et de haies bocagères. Cette alternance d'espaces ouverts et fermés est très favorable à l'avifaune. 15 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et 21 autres espèces considérées comme patrimoniales ont ainsi été recensées. C'est notamment le cas du Milan royal (*Milvus milvus*), du Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ou de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).
  - ▶ **ZPS « Massif vosgien »** : avec 26 387 ha, il s'agit de la plus grande ZPS de Lorraine. Pensé afin de favoriser le maintien du Grand tétras (*Tetrao urogallus*) dans les Hautes Vosges, ce statut de protection bénéficie également à un cortège d'autres espèces inféodées aux milieux forestiers de montagne, comme la Géli-notte des bois (*Tetrastes bonasia*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), ou le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). 765 ha de forêts publiques sont concernés par la ZPS sur le territoire de Darney-La Vôge. À ce niveau, une gestion sylvicole adaptée est mise en œuvre afin de favoriser le mélange d'essences ou la présence des gros bois par exemple. L'atteinte de l'équilibre forêt-gibier et la limitation des perturbations dues à la fréquentation sont également recherchées.
  - ▶ **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Gîtes à chiroptères de la Vôge »** : pour les chiroptères, le territoire de la Vôge est remarquable du fait de l'omniprésence de la forêt et de l'eau. Cette ZSC vise à préserver 15 gîtes abritant des colonies de reproduction ou des individus en hibernation. Dispersés sur tout le territoire, il s'agit autant de grottes naturelles comme la grotte de l'ermitage Saint Martin en forêt communale d'Escles, que de combles de bâtiments, caves ou tunnels désaffectés. Avec un total de 16 espèces de chiroptères recensées sur les 22 que compte la Lorraine, dont le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand murin (*Myotis myotis*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), la Vôge se place parmi les secteurs les plus importants pour la conservation des chiroptères dans la région Grand Est.





## Quelques espèces emblématiques en images

La naturalité préservée et la grande diversité de milieux rencontrés sur le territoire de Darney-La Vôge se traduisent par la présence d'espèces patrimoniales emblématiques. Les parties prenantes du projet ont conscience que seuls des efforts coordonnés permettront de pérenniser l'état de conservation exceptionnel de ces espèces qui constituent une richesse inestimable et contribuent par leur présence à l'identité du territoire.

Capture nocturne d'un Rhinolophe (*Rhinolophus*)  
© Benoît Lacombat / ONF



Moyen-duc (*Asio otus*) © Blandine Baur / ONF



Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)  
© Jean-Baptiste Richard / ONF



Milan royal (*Milvus milvus*) © Jean-Claude Auria / ONF

Triton crête mâle (*Triturus cristatus*) © Cédric Baudran / ONF



Cigogne noire (*Ciconia nigra*) © Fabrice Croset / ONF



Exposition photo au Sentier des Quatre mares près d'Attigny © CD88

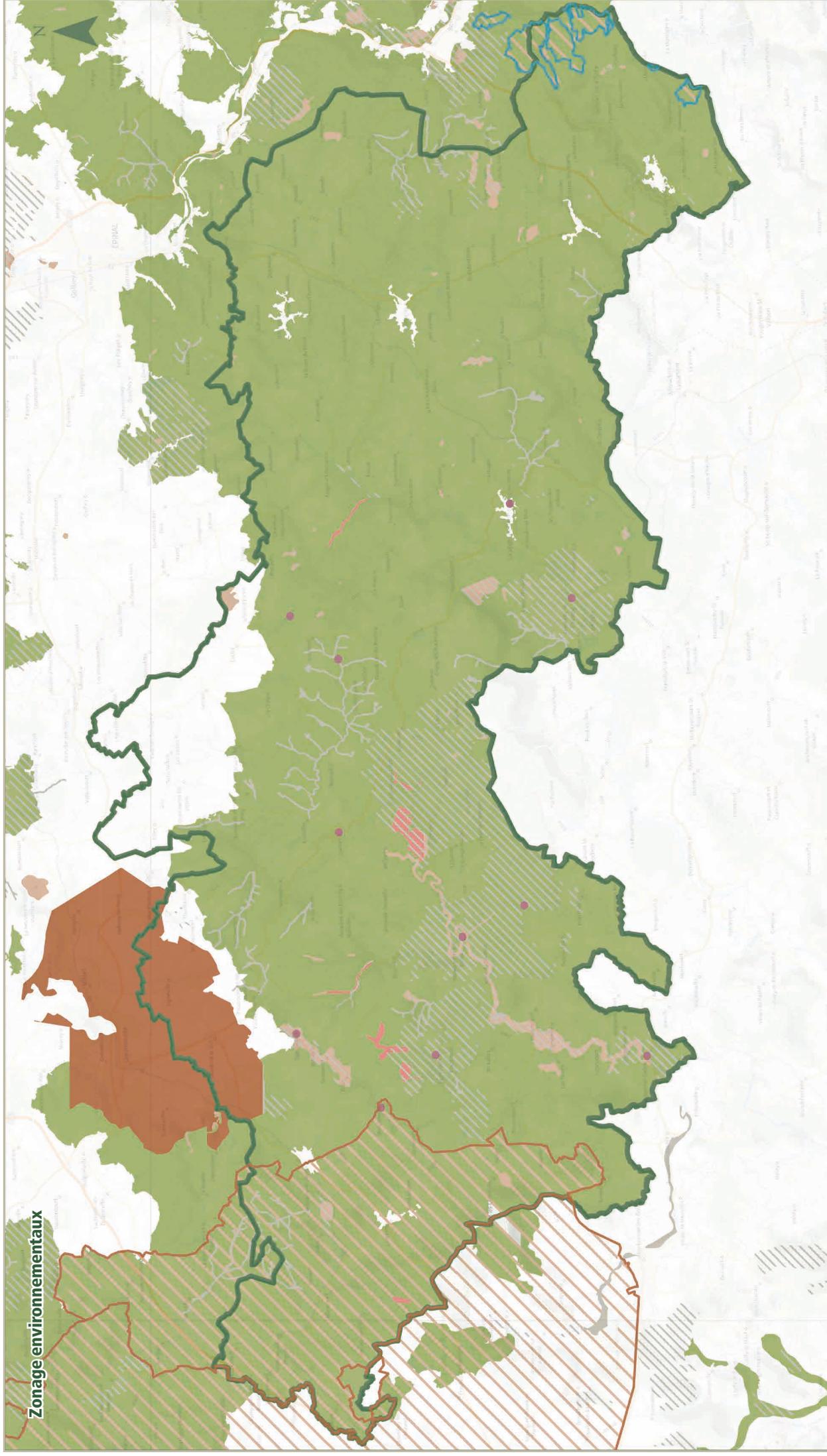
## ➔ Les Espaces naturels sensibles, des sites privilégiés pour découvrir la biodiversité du territoire

Parmi les nombreux ENS inventoriés sur le territoire de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, 6 sont aménagés à destination du grand public. Car au-delà de la préservation des milieux et des espèces remarquables, la sensibilisation du public à l'environnement est également indispensable ! Les équipements installés permettent ainsi au public de découvrir d'une part des écosystèmes remarquables, mais aussi de compléter ses connaissances sur la biodiversité.

L'ENS forestier de la tranchée des 4 mares fait partie de ces sites aménagés. Géré de manière partenariale par le département, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL), l'ONF et la communauté de communes des Vosges Côté Sud-ouest, il représente une surface de 226 ha en forêt domaniale de Darney. Il abrite notamment le Triton crête (*Triturus cristatus*), une des espèces d'amphibien les plus rares de Lorraine. Le sentier pédagogique qui y est aménagé permet au public d'y découvrir une trentaine de mares forestières jusqu'à présent protégées de l'assèchement. Des expositions photographiques sont également régulièrement installées le long du sentier.

Par l'intermédiaire d'un sentier pédagogique, le public peut aussi découvrir l'ENS de la forêt départementale de Tignécourt. D'une surface de 170 ha, ce site géré de manière partenariale par le département, le CENL et l'ONF est typique des forêts de la Vôge et abrite une mosaïque d'habitats forestiers d'intérêt européen (aulnaie, hêtraie, chênaie-charmaie). Au-delà de la diversité des habitats, son intérêt repose sur la nidification d'oiseaux forestiers rares et sur le cortège d'amphibiens menacés qu'il abrite, comme la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

# Zonage environnementaux



Emprise du projet

ZNIEFF de type 1 (14 900 ha)

ZNIEFF de type 2 (117 137 ha)

ZPS de Bassigny (15 264 ha)

ZPS Massif vosgien (765 ha)

Zone spéciale de conservation (ZSC) :

Gîte à chiroptères de la Vège

Forêts - 672 ha

Autres ENS (marais, site complémentaire, pelouse, prairie, ...) - 5015 ha

0 1 2 3 4 5

Kilomètres

1:180 000

Carte réalisée le 08/08/2023

### 1.3.3. Une richesse à préserver

De par ses caractéristiques, le territoire offre aujourd'hui des conditions favorables au développement d'une biodiversité exceptionnelle. Cependant, ces conditions sont fragiles et cette richesse doit être préservée.

En termes de fréquentation par exemple, et bien que le territoire bénéficie d'une certaine quiétude, il est nécessaire de prévoir dès à présent un accompagnement suffisant des pratiques afin de ne pas exposer les milieux forestiers les plus sensibles à une pression trop forte du public. À l'extrême est du territoire, les forêts connaissent un niveau de fréquentation qui, même s'il n'est pas encore comparable à celui que connaissent les Hautes-Vosges, tend à se renforcer. Afin de limiter les effets délétères de la sur-fréquentation, le développement d'un tourisme raisonné mettant au cœur de la réflexion la protection de l'environnement est nécessaire. En fonction des enjeux rencontrés sur le territoire, les réflexions pourront également porter sur la création de zones de quiétude ou l'adaptation des pratiques de gestion forestière mises en œuvre, même si celle-ci intègre déjà aujourd'hui les impératifs de préservation des habitats et des espèces avec un haut niveau d'exigence.

Au-delà de la sur-fréquentation, l'adaptation des forêts au changement climatique est également un défi majeur à relever pour pérenniser la richesse du territoire en termes de biodiversité. Même si jusqu'à présent les Chênes résistent plutôt bien, des dépérissements importants touchent dès à présent les Sapins, Épicéas et Hêtres, laissant entrevoir une évolution rapide du faciès des forêts du territoire. De nombreux leviers pourront être actionnés pour faire face à ces effets : adaptation des itinéraires sylvicoles, plantation, hétérogénéisation des types de peuplement, ... sans perdre de vue que la préservation de la biodiversité constitue également une clef de réussite pour adapter les forêts au changement climatique.

Dans ce contexte, le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique constitue une nécessité. La pression du gibier sur la végétation est telle que dans certaines forêts, le milieu s'en trouve durablement impacté et les capacités de régénération des forêts amoindries. La recherche de solutions concertées avec l'ensemble des acteurs du territoire est impérative pour assurer l'avenir des forêts. À ce titre, la démarche

Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® constitue un espace de dialogue adapté pour faire émerger les solutions les plus équilibrées et les plus adaptées possibles.

Au-delà des forêts, l'intérêt écologique du territoire réside également dans la variété des milieux de qualité qu'il propose, qu'il s'agisse de cours d'eau, de milieux agricoles ouverts, de marais ou de tourbières. De ce fait, il pourra être utile d'étendre les réflexions menées dans les espaces forestiers à l'ensemble du périmètre du projet, en intégrant les liens d'interconnexion existant entre les milieux à l'échelle du territoire de Darney-La Vôge.



## Les zones de quiétude : ce qui existe déjà sur le territoire de Darney-La Vôge.



Grand Tetras (Tetrao urogallus) © Christian Pocachard / ONF

Aujourd'hui, la ZPS « Massif vosgien » comporte un zonage de quiétude qui se décline en plusieurs niveaux : « quiétude », « canalisation » et « sensibilisation ». Sur le territoire de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, deux forêts sont concernées par des zones de niveau « quiétude ». Il s'agit de la forêt domaniale d'Hérival (114 ha protégés) et de la forêt indivise communale du Val-d'Ajol et du Girmont Val-d'Ajol (105 ha protégés). Ces zones de quiétude Natura 2000 correspondent aux zones de présence ou de reconquête à très court terme du Grand tétras (Tetrao urogallus) et aux zones de connexion entre populations. Un certain nombre de mesures concernant tant les pratiques de gestion forestière que la chasse ou l'organisation de manifestations grand public découlent de ce classement :

- Aucune intervention forestière (coupe, travaux, martelage) ne peut être réalisé de début décembre à fin juin,
- Les manifestations grand public sont limitées voire interdites lors des périodes de vulnérabilité des espèces protégées,
- Les battues sont interdites de mi-décembre à fin juin. Des pratiques de chasse en poussée silencieuse, sans chien, affût ou approche restent cependant autorisées afin de maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique,
- Conformément aux recommandations portant

sur l'ensemble de la ZPS « Massif Vosgien », la sylviculture mise en œuvre vise le maintien de 50 % de gros bois, de 15 % de très gros bois et la désignation de 5 à 8 arbres bio à l'hectare (guide de sylviculture des forêts pour le Grand tétras).

Dans les zones dites de « canalisation », les mêmes objectifs sont poursuivis, sans restriction particulière quant aux activités sylvicoles et cynégétiques. Les zones de « sensibilisation » ont quant à elles l'objectif de gérer la fréquentation en canalisant le public sur des itinéraires balisés en privilégiant la sensibilisation des usagers aux enjeux de conservation.

L'ambition du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® est d'étendre la création de zones de quiétude au reste du territoire. Ainsi, au-delà du réseau Natura 2000, une zone de quiétude a été mise en place tout récemment à l'initiative d'un maire et de l'ancien responsable de l'unité territoriale de Remiremont. Ce projet pilote est à l'origine de l'action 1.2 - Création de zones de quiétude en faveur de la biodiversité du contrat de projet présentée en partie 3.

## 1.4. Une Nature d'Hommes

La région de Darney-La Vôge est un fabuleux territoire forestier où les traces de plusieurs siècles d'occupation humaines et d'utilisation du bois peuvent encore être observées aujourd'hui. Les Celtes, les moines, le verre, le fer, l'argent, les hommes, le bois... À travers l'histoire, le territoire fut successivement une zone frontière, une zone de marge, à la fois obstacle boisé et lieu de passage, un lieu d'affrontements séculaires et un gisement de ressources. Depuis toujours, les habitants du territoire ont développé une économie locale basée sur la Nature : pêche, cueillette, silence monacal, bois et substrat pour les industries de transformation des matières premières, gisement de charbon de bois, thermalisme, ... Au cours des siècles, la forêt fut à la fois refuge, monde mystique et lieu de vie nourri par les activités des ordres monastiques, l'industrie, les actes de résistance de la dernière guerre. Encore aujourd'hui, le lien Homme-Forêt reste très fort, comme en témoigne la forte ambition des acteurs du territoire pour la mise en valeur des forêts, que ce soit en termes d'utilisation du bois ou de développement de l'écotourisme.

### 1.4.1. Une présence humaine continue remontant à la préhistoire

Roche abri de l'ermite en FD de Darney  
© Bernard Joly



L'occupation humaine du territoire remonte à la préhistoire, comme en témoignent les quelques 276 indices de cette époque encore visibles aujourd'hui en forêt. Ces traces démontrent qu'à cette période, les Hommes ont préféré s'installer dans la partie gréseuse de la Vôge en raison de la présence de la forêt,

d'abris sous roche et de facilités d'approvisionnement en matières premières lithiques, alors qu'à d'autres époques ils ont privilégié les habitats plus sûrs des hauteurs calcaires.

Après la reconquête forestière du Néolithique, un

Roche des 12 apôtres en FD de Darney  
© Bernard Joly



Cuveau des fées en FD du Ban d'Harol  
© Bernard Joly

massif forestier ininterrompu s'étend du plateau de Langres jusqu'aux crêtes des Vosges. Frontière boisée mais également forêt nourricière, ce territoire a, aux yeux des Gaulois, un caractère sacré. De l'occupation celtique, subsistent encore aujourd'hui les châtelets de Bonneval et de Void à Esclès, le rempart du fossé de Châtillon à Claudon, la fontaine Sainte-Claire ou le cuveau des fées au Ban d'Harol. Au haut Moyen-Age, la forêt attire des ermites en quête de silence et de solitude. Ils ont laissé peu de traces de leur passage, si ce n'est dans la toponymie (champ de l'ermitage, ermitage sainte Barbe) auxquels s'ajoutent quelques-uns des sanctuaires qu'ils édifièrent (Notre Dame la Blanche à Bonneval, Notre dame de Consolation à Chèvreroche ...).

Au Moyen-Age, la païsson et le pâturage sont les deux grandes sources de revenus de la forêt : les bois n'ont alors guère de valeur et sont coupés un peu n'importe où en fonction des besoins. Mais dès 1550, et pour mieux gérer la ressource ligneuse, la forêt est exploitée avec des coupes d'assiettes régulières de courte révolution. Les futaies non dépérissantes sont mises en réserve, instaurant un paysage de taillis sous futaie riches en réserves.



Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, les religieuses de Bonneval cèdent leur place à des moines cisterciens qui encouragent les agriculteurs à s'installer et à défricher de nombreux essarts à vocation agricole appelés « granges » et organisés par ban. La toponymie des lieux témoigne encore aujourd'hui de cette époque : ban d'Attigny avec les granges Batin, de Beauregard et de la Combe, la Grange-aux-bois, ban de Belrupt avec la grange du Bon Jacques, la grange de Manesson, de Jonsey, de la forge Kaitel, ... Ces essarts d'une surface globale estimée à 620 ha ne se développent cependant que sur les lisières occidentales du massif et n'affectent pas le cœur de la forêt. Avec la Révolution, la présence religieuse s'estompe sur le territoire. A titre d'exemple, l'abbaye de Droiteval devient bien national en 1790 avant d'être transformée en manufacture au XIX<sup>ème</sup> siècle.

## 1.4.2. L'essor des activités verrières, papetières et métallurgiques

Dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, des familles de verriers tchèques (les Hanzel devenus depuis Hennezel, les Dietrich Thiéry et les Tyssac Thissac) obtiennent des Ducs de Lorraine le privilège de s'installer en forêt de Darney afin d'y développer l'activité verrière. En 1448, quatre fabriques de verre ayant libre accès à la ressource forestière sont attestées : Brisval, Auffan, Jacob et Hennezel. Les autorisations accordées jusqu'en 1496 permettent le développement de nouvelles fabriques et en 1594 on comptera ainsi jusqu'à 25 verreries implantées sur le territoire.



Verres de couleur, exclusivité darnéenne  
© CD88



Abbaye de Droiteval  
© Blandine Baur / ONF



Vestige d'un four de verrier en FD de Darney  
© Bernard Joly

Initialement, chaque unité de production était constituée d'un petit atelier équipé de fours, qui était déplacé en forêt en fonction de la disponibilité en bois. Les ateliers ne fabriquaient alors que des verres de couleur, ce qui a d'ailleurs fait la spécificité des produits locaux. À partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, les ateliers se fixent et leurs personnels deviennent plus nombreux. Les alentours des fabriques sont alors déboisés pour fournir du terrain aux ouvriers et créer les retenues d'eau et les étangs nécessaires à l'alimentation en eau et en poissons.

Au XVI<sup>ème</sup>, la pression exercée sur la ressource en bois par les centaines d'affouagistes, les 23 verreries, les 2 forges, la saboterie et l'activité de marronage présents sur le territoire est très forte. Soucieux de préserver la ressource, Henry, Duc de Lorraine, limitera par l'ordonnance du 18 février 1621 les droits accordés sur les forêts, notamment par l'obligation du marquage des bois : « *tous les usagers ne pourront plus abattre aucun bois ni couper sans permissions, assignal et marque des gruyers* ». À cette époque, le paysage forestier devait s'apparenter à une futaie jardinée près des fabriques, alors que dans les cantons plus éloignés des usines, de hautes futaies éclaircies de distance en distance par enlèvement des gros bois devaient occuper l'espace.

Dès la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, des fonderies et des tréfileries s'installent sur le territoire de Darney-La Vôge. Celles-ci obtiennent également des concessions (acensements) d'une surface évaluée à 90 ha en 1767. Si les acensements agricoles octroyés dès le début du Moyen-Âge se localisent en lisière

ouest du massif, les droits plus tardifs accordés aux industriels concernent plutôt des surfaces situées à l'est. Sans nul doute, la présence importante de Hêtres, réputés être un meilleur combustible que le Chêne, et de fougères poussant en terrain siliceux, expliquent ce choix. Quant aux acensements octroyés pour les forges, tréfileries et taillanderie, ils s'échelonnent le long de l'Ourche, rivière à laquelle ils empruntent la force motrice.

D'autres activités industrielles ont également marqué le territoire. Depuis le début du Moyen-Âge, des sabotiers s'installent à l'est afin de profiter de la présence de hêtraies. Les ressources minérales du sol y ont également été exploitées et transformées avec l'implantation de meuleries à Darney, Attigny et Monthureux-sur-Saône, et de la fabrique Colin de Bleurville spécialisée dans l'exploitation et le travail du grès. Enfin les filons argentifères et aurifères ont un temps suscité un certain intérêt, avec le baillage des mines de Bleurville en 1701, mais il tourna court, probablement en raison de la surévaluation du gisement.



Forge Neuve à Hennezel

© Bernard Joly

### 1.4.3. Le tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle, la conversion

À partir de 1766, la Lorraine est rattachée à la France et les forêts ducales deviennent royales. Puis, avec la Révolution, les forêts de Darney intègrent le domaine national puis impérial. Pour faire face aux énormes besoins en bois de marine notamment, la ressource est plus sollicitée, ce qui met un point final à la prospérité des verreries sur le territoire. Les conséquences de cette forte exploi-

tation sont exposées dans un rapport de 1827 qui décrit les forêts du territoire comme suit :

« *Sur les coteaux sud, il n'y a plus que de la bruyère, mais on y effectue des semis d'arbres. Sur les Hauts-Plateaux (est et sud-est) le Hêtre est dominant avec un taillis languissant quand il provient de souches et bienvenant quand il vient de semis. Sur les Bas-Plateaux (ouest et nord-ouest) les bois blancs ont envahi le taillis où ils étouffent les bonnes essences.* »

Du XIV<sup>ème</sup> au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le massif de Darney a joué un rôle plus industriel que forestier, apportant ainsi activité économique et sociale au

territoire. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la révolution industrielle, en généralisant l'usage du charbon de terre et du minerai de fer de Moselle, met fin aux activités liées à la verrerie et à la métallurgie. Le territoire se dé-



Borne forestière en FC de Senonges  
© Anne Chartier / ONF

peuple et, pour les populations qui demeurent sur place, les activités se déplacent de l'industrie vers l'agriculture et la forêt.



Borne du XVII<sup>ème</sup> siècle délimitant le duché de Lorraine du royaume de France en FC de Senonges  
© Anne Chartier / ONF

Comme nombre de forêts françaises, les forêts du territoire de Darney-La Vôge entrent dès 1827 dans une phase de conversion du taillis et taillis sous futaie vers la futaie. L'ambition est de produire des bois, et notamment des traverses de chemin de fer, pour soutenir l'industrie et le développement de la France du Second Empire et de la Belle Époque. La méthode d'aménagement par affectation permanente est prescrite, la période adoptée est alors de 20 ans. En 1861, le garde général De Gail fait ouvrir des fossés d'assainissement, suivre de près les glandées en complétant les régénérations naturelles à l'ouest par des plantations de Chênes sur butte pour compenser les années de vaines glandées, et fait procéder aux dégagements de semis de Chênes. De Gail écrit en 1874 : « *Les résultats des plantations de brins de Chênes prouvent surabondamment que le peuplement artificiel est un puissant auxiliaire* ». Aujourd'hui encore, la qualité des bois récoltés résulte de l'action des forestiers qui ont marché dans les traces de ce garde général.

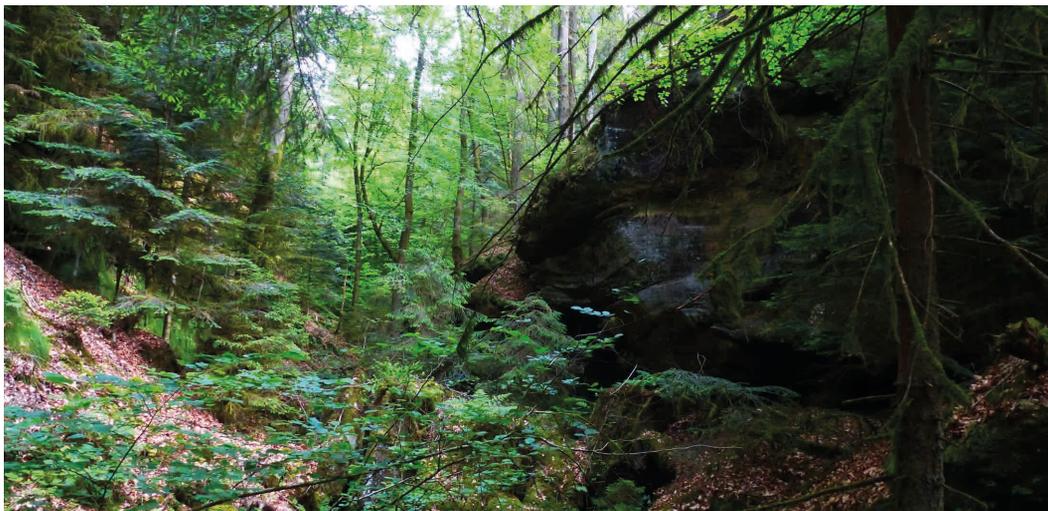
Au-delà des activités de gestion, le XIX<sup>ème</sup> siècle voit se développer sur le territoire de nombreux métiers liés à l'exploitation du bois : bûcherons et scieurs de long, sabotiers, palonniers, mérandiers, boisseillers, marchands de bois, charretiers, conducteurs de chevaux de débardage ... Sans oublier ceux qui

œuvrent dans les ports de flottage à Passavent, Jonvelle et Corre. L'entreprise Rodier-Royer et fils, basée à Darney est un exemple révélateur de cette intense activité en rapport avec le bois. À titre d'exemple, 25 000 paires de sabots, 15 000 pelles et 20 000 pièces de merrain sont sorties de cette manufacture en 1860.

Ce lien fort entre les habitants de Darney-La Vôge et la forêt perdure au XX<sup>ème</sup> siècle. Pendant la seconde guerre mondiale, il occupe une place centrale dans la structuration de la résistance à l'occupant allemand. Ainsi un maquis s'installe dans la forêt du Bocard, d'où seront réceptionnés des parachutages de la Royal Air Force. Plusieurs maisons forestières telle celle de la Brancarde, serviront également de base logistique aux résistants.

Avec des bienfaits connus depuis l'époque romaine, le XIX<sup>ème</sup> siècle verra aussi l'essor du thermalisme dans les Vosges. Les stations thermales localisées à proximité sont bâties sur des sources dont les eaux de qualité (haute teneur en minéraux et en oligo-éléments) résultent des spécificités géologiques de la région. Plombières-les-Bains forgera sa réputation de station thermale pendant le Second Empire. Napoléon III et l'impératrice Eugénie en feront un lieu très fréquenté et développeront l'architecture de la ville en la déclarant d'intérêt publique en

Ancien maquis de Bonneval en FC de Saint-Baslemon  
© Bernard Joly



1856. Quant à Bains-les-Bains, la station doit son existence aux Ducs de Lorraine qui y envoyaient leurs soldats fatigués par les guerres.

La structuration actuelle du territoire de Darney-La Vôge est le témoin de cette longue histoire, et le fruit des relations nouées entre les Hommes et la

forêt. Même si de nombreuses clairières issues des activités industrielles parsèment aujourd'hui les forêts, le territoire n'a jamais fait l'objet de vastes défrichements au profit de l'agriculture. Le paysage actuel témoigne ainsi du développement au cours de l'histoire sur le territoire de Darney-La Vôge, d'une économie basée sur une Nature préservée.

Plombières-les-Bains, ville thermale historique de la Vôge  
© Imladris01



# Les forêts de Darney - La Vôge à travers l'Histoire



Traces préhistoriques	Vestiges antiques	Abbayes, prieurés, fermes	Acéries, forges, verreries, carrières de grès	Scieries, maisons et routes forestières	Industrie (merrain), loisirs (sylvothérapie, éco-tourisme)
Chasseurs - cueilleurs	Celtes, romains, gallo-Romains	Moines, ermites, paysans	Propriétaires industriels, ouvriers	Forestiers, bucherons, scieurs, résistants lors de la seconde guerre mondiale	Gestionnaires (élus, ONF), opérateurs (tourisme, loisirs, exploitation), public
Forêt vivrière, forêt refuge (chasse, pêche, cueillette, bois, armes, matériaux lithiques)	Forêt frontière sacrée pour les celtes Forêt circonscription administrative pour les romains	Forêt nourricière	Forêt proto-industrielle (eau, pierre, bois, sable, grès, fougères)	Forêt source de bois pour l'industrie	La forêt, base d'une économie et de pratiques fondées sur la nature
Libre évolution	Défrichement agricole, villa gallo-romaine	Défrichement agricole, acensements agraires, droits d'usage	Taillis, taillis sous futaie, acensements industriels	Sylviculture régulière du chêne et du hêtre, mais aussi des essences résineuses	Forêt mosaïque, changement climatique, attentes sociétales

Sites et éléments du paysage

Habitants, usagers

Perception et rôle des forêts

Etat des forêts et pratiques sylvicoles



Abri de l'Ermitte en FD de Darney



Roche de l'oppidum de Bonneval en FS de Lignéville



Prieuré de Bonneval en FC de Saint-Baslemontr



Forge neuve à Hamezeul



Marquis de Bonneval en FC de Saint-Baslemontr



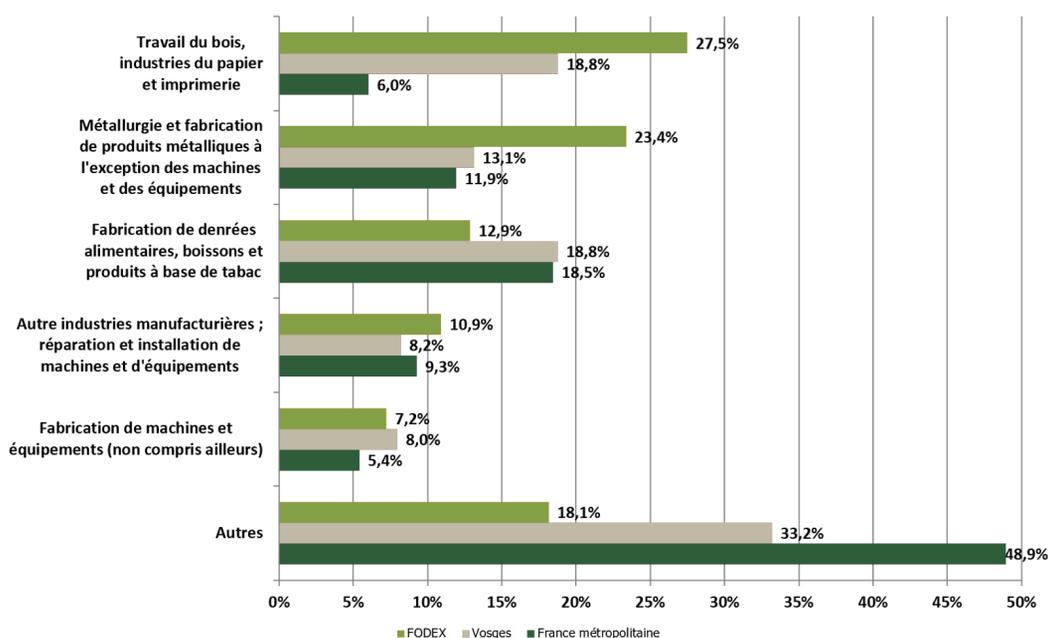
## 1.5. La filière bois au cœur du territoire

Avec un peu plus de 33 000 habitants et une densité de population la plus faible du département des Vosges, le territoire de Darney-La Vôge est proportionnellement plus agricole que le reste du département : 13,5% des emplois relèvent de ce domaine (contre 3,5% dans les Vosges et 2,6% en moyenne nationale). Si le commerce, les services, l'administration restent très majoritaires avec 70% des emplois, le secteur industriel se maintient honorablement avec 16% (19% dans les Vosges et 12% en moyenne nationale).

La dernière enquête de 2020 fait état de 1 226 em-

ploi relevant du secteur industriel. Sur la période 2013 - 2018, ces emplois industriels ont baissé de 3,1% sur le territoire de Darney-La Vôge (chute de 13,1% dans les Vosges et de 4,7% en moyenne nationale). Toute proportion gardée, le territoire résiste donc assez bien à la perte de vitesse généralisée que connaît le secteur industriel. Cette résistance trouve une explication dans l'identité forestière de ce territoire boisé à 40% et dans les multiples emplois engendrés par cette particularité, que ce soit dans la sylviculture, les travaux et la récolte forestière ou dans la transformation et l'utilisation du bois.

### La répartition par secteurs des 1 226 emplois industriels



© Pascal Triboulot

Si les emplois industriels liés au travail de la forêt et du bois représentent 6% au niveau national et 19% dans les Vosges, ils représentent ainsi près de 28% sur le territoire de Darney-La Vôge ! C'est là une des particularités de ce territoire rural qui a su créer et maintenir des emplois non délocalisables axés sur la gestion et la valorisation de ses importantes ressources forestières. Élément incontournable du paysage de Darney-La Vôge, la forêt se positionne ainsi également comme un élément intournable de l'économie du territoire.

Parmi les employeurs importants du territoire, tous secteurs confondus, on trouve en bonne place plusieurs des entreprises de la filière forêt-bois : Lacroix Emballage à Sans-Vallois, Merrain International et Tonnellerie de France à Monthureux-sur-Saône, Vosges Structure Bois à Raon-aux-Bois, Faymont Industrie au Val-d'Ajol, la parqueterie Lemoine à Darney, In'Bô aux Voivres, ...

En réponse aux besoins locaux, de petites scieries ponctuent toujours le territoire, que ce soit à

Plombières, Fouchécourt, Fontenoy-le-Château, Relanges, Tignécourt. Quelques petites entreprises de la menuiserie et de la construction sont également présentes, dont l'Atelier bois de l'ONF, créé en 2016 sur l'ancien site de la tréfilerie de Xertigny et qui produit du mobilier extérieur, essentiellement à destination des collectivités locales.

Au total, ce ne sont pas moins de 337 établissements actifs de la filière forêt-bois qui sont référencés. Ce sont pour beaucoup des entreprises de petite taille. 256 sont des entreprises individuelles, 56 des SARL et 25 des SAS. C'est particulièrement vrai dans le domaine forestier (sylviculture, exploitation forestière, soutien à l'exploitation forestière, ...), qui comptabilise 210 établissements dont 93% sont des entrepreneurs individuels.

Si on y associe les centres de formation localisés à proximité, qu'il s'agisse de l'ENSTIB d'Épinal qui forme des ingénieurs spécialisés dans les travaux et industries du bois, ou le lycée agricole et forestier de Mirecourt, qui propose des formations en gestion et exploitation forestière, le territoire de Darney-La Vôge concentre ainsi un ensemble d'en-

treprises représentatif des différents maillons de la filière forêt-bois, du bucheronnage à la seconde transformation, en passant par la gestion forestière et la menuiserie. Cette caractéristique remarquable traduit bien les forts liens qui unissent les habitants à leur territoire, et plus particulièrement à leurs forêts. À Darney-la Vôge, le lien Homme-Forêt n'est pas qu'un concept, c'est également une réalité éprouvée par les populations jusque dans leur vie professionnelle.

La forte présence des entreprises de la filière est une richesse pour le territoire qui doit absolument être préservée. Pour ce faire différents leviers peuvent être mobilisés, qu'il s'agisse par exemple de la généralisation des contrats d'approvisionnement, ou de la promotion de l'utilisation du bois énergie et du bois construction dans une logique de circuit court.





© World Cooperage

## → La parole à Jean-Marc Pernigotto, directeur de l'entreprise Merrain International.

« Merrain International, filiale du groupe américain Independent Stave Company, basée dans le Missouri et le Kentucky, est solidement implantée à Monthureux-sur-Saône au cœur du territoire de Darney-La Vôge. Elle emploie aujourd'hui une centaine de salariés.

Elle fait suite à la petite scierie de Monthureux-sur-Saône, en dépôt de bilan dans les années 90 et qui employait alors 11 salariés. L'usine est spécialisée dans la production de merrains, pièces de bois de Chêne fendues en planches, de courtes longueurs, et qui constituent la matière première du tonnelier qui les transforme ensuite en douelles puis en tonneaux.

La proximité de la forêt, la qualité des sols, les sylvicultures menées et le caractère exceptionnel de la ressource en Chênes qui en résulte, constituent les principales raisons de cette implantation. La longue histoire de cette forêt façonnée par des générations de forestiers l'a doté d'un patrimoine génétique exceptionnel dont Merrain International a pris conscience et que le monde entier découvre à travers le vin.

Avec des clients américains, européens, néo-zélandais ou australiens, la merranderie exporte 70 % de sa production : elle est l'une des rares activités positives concernant la balance commerciale française de la filière forêt-bois. Darney-La Vôge est considérée par ces clients comme l'un des plus beaux massifs français, au même titre que la forêt de Fontainebleau, ou celle de Tronçais dans l'Allier. Les processus de fabrication de merrains de l'usine sont centrés sur la qualité, la traçabilité, la gestion durable et la productivité. Ces engagements durables sont tous certifiés.

La règle chez Merrain International est de respecter la matière. Chaque m<sup>3</sup> de Chêne pédonculé ou de Chêne sessile, les deux essences utilisées pour la tonnellerie, est valorisé au maximum. Tout est utili-

sé grâce à la technologie et l'innovation, le bois est trop précieux pour finir immédiatement en énergie. Pour compléter les deux unités de production, la merranderie et une première phase de fabrication de tonneaux, Merrain International produit aussi toutes les alternatives à la barrique. Ce sont les produits torréfiés tirés des sous-produits des différentes phases de fabrication. Dans le monde, seulement 10 à 15 % du vin est élevé en barrique. La grande majorité est vinifié en cuves béton ou acier. Pour apporter les arômes de bois et développer les côtés moka ou vanille recherchés, Merrain International a fait beaucoup de recherches, que ce soit à Monthureux-sur-Saône ou aux USA, pour tirer parti du côté organoleptique du Chêne.

Et quand plus rien n'est vraiment possible pour valoriser les Chênes majestueux de Darney-La Vôge dans l'art ancestral du vin, Merrain International se résout à en faire des plaquettes forestières pour les chaufferies collectives ou des briquettes de sciures compressées pour les particuliers et pour les salariés. L'activité industrielle ne produit ainsi aucun déchet, les produits connexes sont valorisés à 100 %.

Merrain International considère comme « un grand cru de sylviculture » les forêts de Darney-La Vôge et s'engage aux côtés des acteurs du territoire, en particulier sur l'action visant à obtenir une AOC pour ces Chênes qui naissent au cœur d'une des plus belles forêts de France pour terminer dans le cristal des grandes tables de ce monde. »



© World Cooperaage



## La parole à Laurent Bléron, directeur de l'ENSTIB

« Au fil des années, depuis sa création en 1985, l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB) s'est imposée comme l'établissement français de référence en formation et recherche sur le bois. Plus de 90% des 4 000 diplômés de l'école, venus de toute la France, sont aujourd'hui en activité dans la filière forêt-bois. Ingénieurs, licences professionnelles, masters, ingénieurs de spécialités, docteurs, ils œuvrent partout en France et à l'étranger.

Le territoire de Darney-La Vôge ne fait pas exception. L'entreprise In'bô est l'une des belles illustrations de ce qu'apporte notre école à ce territoire. Cette idée de fabriquer des lunettes en bois est née à l'ENSTIB dans la tête de quatre jeunes ingénieurs (promotion 2013) venus de toute la France. Portée par la pugnacité de Michel Fournier, maire de la commune des Voivres et de son idée un peu folle de couveuse d'entreprises (la Boîte) dans un village rural de 300 habitants, In'Bô a fait son chemin et est maintenant enracinée dans le paysage local. Les locaux se sont agrandis, le cap des 20 salariés (dont 25% de diplômés de l'ENSTIB) et des près de 2 millions de chiffre d'affaires a été franchi en 2021.

Dans le même esprit, Benoit de Combret (promotion 2016), est maintenant installé dans ses locaux de Gruey-lès-Surance. Il a repris une menuiserie locale qui fermait ses portes et développe une gamme de meubles design centrée sur l'utilisation des bois locaux. Son ambition : inventer l'artisanat du futur en mariant la tradition et les outils numériques.

Merrain International, l'entreprise emblématique du territoire de Darney-La Vôge, basée à Monthureux-sur-Saône, est dirigée par Jean-Marc Pernigotto (promotion 1997). Il en est de même pour SIB, bureau d'études du groupe américain ISC, dont la gérance est assurée par Patrick Eisen (promotion 1984). SIB, basé à Darney, a été créée par Bernard Ertault de la Bretonnière (promotion 1995) et s'est spécialisée dans le courtage de bois. Ce sont là quelques exemples qui illustrent l'implication de l'ENSTIB dans le développement économique du territoire de Darney-La Vôge.

L'ENSTIB s'est également grandement impliquée dans le développement de l'utilisation des feuillus dans la construction. Le dernier bâtiment construit à Xertigny, sur le site des Woodies met en œuvre un système d'assemblages spécifiques au Hêtre et conçu dans les laboratoires de l'école. On peut signaler aussi que l'architecte de ce bâtiment Jean-Luc Gérard a suivi la formation du Master ABC à l'ENSTIB (promotion 2001), que le bureau d'études qui l'a assisté est celui créé par Nicolas Barthes (promotion 2004) et que l'entreprise locale, « Il était un arbre » qui a construit le bâtiment est dirigée par Florent Cordonnier (promotion 2014) ...

L'ENSTIB participe activement au projet de Forêt d'Exception®. C'est le cas de l'action 6, spécifique à la construction ; de l'action 9 sur le tourisme doux, avec la construction de 10 loges forestières pour la commune de Fontenoy-le-Château réalisées lors de l'édition 2022 des Défis du Bois 3.0. L'ENSTIB est associée à l'action 13 sur la sylvothérapie en apportant les compétences de nos laboratoires sur les mesures de qualité de l'air. L'ENSTIB sera également impliquée dans l'action 16 sur l'expérimentation « Village bas carbone » initiée par le laboratoire de la ruralité.

On peut noter aussi l'implication très forte de notre collègue Pascal Triboulot, professeur à l'ENSTIB, et qui a mené sur le terrain une intense campagne de sensibilisation sur l'importance du bois dans une société décarbonée. L'ENSTIB assure enfin le pilotage du Campus des Métiers et Qualification Bois du Grand Est, à ce titre, il est utile de mentionner l'apport des formations forestières du Lycée Agricole et Forestier de Mirecourt, à quelques kilomètres du périmètre de Darney-La Vôge et qui alimente régulièrement les partenaires de la forêt publique et privée.

Ce projet de Forêt d'Exception® constitue pour nous un partenariat et un démonstrateur qui sont en parfaite cohérence avec la philosophie générale de notre établissement.



---

**P**ar son envergure, en associant forêts domaniales et autres forêts publiques, et en ayant fait le choix de faire coïncider les limites du projet à celle d'une unité géographique cohérente d'un point de vue forestier, environnemental, économique, historique et culturel, la démarche menée à Darney-La Vôge se différencie des autres Forêts d'Exception®. Réfléchir le projet à l'échelle de la Vôge a cependant paru essentiel aux parties prenantes pour que les actions émergeant de la concertation trouvent leur place et répondent concrètement aux besoins du territoire et de ses habitants.

Les Hommes ont façonné les paysages de la Vôge en défrichant, plantant et s'implantant en cohérence avec les particularités du territoire. Des forêts sombres et inhospitalières aux grandes futaies cathédrales de Chênes, de la culture mono-essence à la forêt mosaïque, les forêts évoluent et sont gérées en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants. Elles constituent un marqueur identitaire fort de la Vôge, ancrées tant dans l'inconscient collectif et les paysages que dans le tissu économique local. Elles sont désormais également clairement identifiées comme une richesse inestimable dont la préservation et la valorisation équilibrées sont indispensables.

---



# 2

## Genèse et gouvernance d'un projet de territoire innovant et fédérateur.



**L**a forêt revêt une importance capitale pour la région rurale de la Vôge et au démarrage des réflexions, son potentiel unificateur en matière de développement ne fait aucun doute pour les acteurs de la filière forêt-bois et les grands élus locaux.

L'ONF, qui assure la gestion des forêts publiques, occupant une grande partie du territoire avec plus d'un tiers des communes présentant une couverture boisée à plus de 50 %, en est convaincu. Pour les techniciens forestiers qui parcourent quotidiennement le territoire, il est indéniable que la forêt représente un atout exceptionnel pour la région. La mise en œuvre de pratiques sylvicoles adaptées au contexte local permet la production de bois de grande qualité et la préservation d'une faune et d'une flore d'exception.

FIBOIS Grand Est, représentant les acteurs de la filière forêt-bois, est également consciente des atouts particuliers du territoire de la Vôge. Le maillage d'entreprises agissant au sein de la filière y est en effet particulièrement dense. L'interprofession est également consciente de l'évolution des attentes de la société, attachée au lien entre l'Homme et la forêt, et convaincue de la nécessité de mettre en place des démarches concertées pour favoriser un dialogue apaisé sur des sujets forestiers parfois conflictuels. En outre, elle souhaite s'impliquer pleinement dans une approche partenariale visant à promouvoir la gestion multifonctionnelle des forêts.

Les élus locaux et les nombreuses associations du territoire sont également pleinement conscients du rôle moteur que joue la forêt dans le développement local, mais aussi du fait qu'elle constitue un élément essentiel du cadre de vie des habitants. Par le passé, cet intérêt s'est concrétisé par l'engagement fort des élus dans la mise en place d'initiatives nombreuses visant à promouvoir la forêt et le bois sur le territoire de la Vôge, ainsi que dans l'ensemble du Sud Vosgien (Terres de Hêtre, Woodies, La Boîte, etc.).

ONF, interprofession et grands élus, en lien avec les associations locales de citoyens impliquées dans les domaines naturels et culturels, sont convaincus qu'un projet de territoire centré sur la forêt, mettant en valeur l'utilisation et la promotion du bois local, tout en prenant en compte les attentes de la société et la préservation de l'environnement, peut fédérer au-delà de ces initiatives thématiques et jouer un rôle unificateur pour le territoire.

---

## 2.1. L'émergence du projet

### 2.1.1. De l'intention initiale au projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®.

Sur la base de la conviction profonde de l'ONF, de l'interprofession et des grands élus du territoire, une première phase de prise de contact a été réalisée au cœur de l'été 2020. Elle a pris la forme de 44 entretiens d'élus communaux menés par l'ONF sur un périmètre resserré autour de la FD de Darney. L'intention était de mesurer l'intérêt des acteurs du territoire pour entrevoir et mener un projet forestier de grande envergure.

L'accueil des élus a dépassé les attentes, puisque l'intérêt suscité par la démarche ne s'est pas limité au périmètre resserré initialement envisagé. Le territoire de la Vôge dans sa globalité est apparu plus cohérent, tant du point de vue forestier et patrimonial que du point de vue du maillage territorial et du contexte partenarial. L'ONF et FIBOIS Grand Est ont ainsi fait le choix de présenter au CNO Forêt d'Exception® une demande de pré-sélection portant sur la totalité du territoire de la Vôge. Le 8 décembre 2020, celui-ci donne son accord à la demande, marquant ainsi le début de l'aventure et ouvrant la voie à une potentielle reconnaissance nationale pour les forêts de la région. Une question se pose alors : comment fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet commun, à une échelle qui s'avère inédite pour un projet Forêt d'Exception® ?

### 2.1.2. La création d'un socle de connaissance partagé

Fédérer les élus du territoire et l'ensemble de la population nécessite de partager une base commune d'informations sur la forêt, qui fait consensus dans sa globalité, mais qui mérite d'être abordée plus précisément dans chacune de ses fonctions.

Sur ce territoire profondément rural, chacun entretient un rapport intime avec les forêts. Propriétaires privés, ou membres du conseil municipal des 81 communes forestières du territoire, affouagistes, chasseurs, bûcherons, débardeurs, scieurs, entreprises du bois et de la construction, randonneurs, vététistes, ramasseurs de champignons, simples promeneurs du dimanche, chacun a sa propre vision de ce qu'est cette forêt, de ce qu'elle a été et de ce qu'elle doit devenir. Les avis sont parfois consensuels, parfois divergents, et à l'image de la société française tout entière, les discours dominants, véhiculés par les grands médias et les réseaux sociaux, ont pénétré jusqu'au cœur de ces territoires ruraux. L'ONF et l'interprofession FIBOIS Grand Est se sont associés dès le départ pour mener un travail d'information et de co-construction qui constituera le socle commun sur lequel le processus de labellisation pourra se construire.

Les données scientifiques et techniques fournies par les deux organismes ont servi de base aux échanges, en exposant les réalités des forêts à l'échelle mondiale, française, régionale et locale. La régression de la biodiversité et l'importance de l'équilibre sylvo-cynégétique ont été au centre des échanges ainsi que le rôle essentiel du bois en tant que matériau renouvelable, dont l'utilisation devient stratégique pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en France d'ici à 2050.

Entre septembre 2020 et décembre 2021, ce sont ainsi plus de 80 conférences qui ont été données par le Professeur Pascal Triboulot (université de Lorraine, ENSTIB Épinal), par ailleurs vice-président de FIBOIS Grand Est et Stéphanie Rauscent, responsable ONF de l'unité territoriale de Darney. La crise sanitaire du Covid-19 n'a malheureusement pas permis d'organiser des séances grand public auprès de la population et ces conférences ont fait l'objet de séances dédiées au sein des conseils municipaux. Afin de conforter l'assise du projet et la bonne représentativité de l'ensemble des acteurs du territoire, ces réunions à destination des élus ont cependant pu être complétées de conférences dédiées aux associations.



À l'issue des présentations, les discussions se sont souvent terminées tard. Elles ont permis de dégager une première forme de consensus : la forêt de Darney-La Vôge constituait « un trésor » dont chacun n'avait pas forcément la même perception. Cette forêt n'était pas une nature vierge et idyllique à mettre sous cloche, ce n'était pas non plus qu'une simple «

usine à bois » à exploiter. C'était une richesse collective qu'il convenait de regarder différemment pour bien vivre et travailler mieux sur ce territoire trop souvent négligé. Et la demande de labellisation Forêt d'Exception® allait devenir le fil rouge et le carburant d'une nouvelle dynamique collective.



Présentation aux associations à Monthureux-sur-Saône le 1er juillet 2021 © ONF



➔ **La parole à Alain Roussel,**  
président de la communauté de communes  
« Les Vosges Côtés Sud-ouest »

« Les nombreux moments d'échange et de réflexion sur Forêt d'Exception® ont permis des rencontres riches entre les élus et les forces vives du territoire du sud-ouest Vosgien. Pour beaucoup, la forêt qui les entoure et qui est leur cadre de vie quotidien n'avait pas de caractère exceptionnel ; les échanges qui ont eu lieu ont fait découvrir à beaucoup des aspects insoupçonnés de notre territoire et des richesses très prometteuses pour son avenir. »

© CCVCSO



➔ **La parole à Lydie Barbaux,**  
maire de Plombières-les-Bains

« Ce moment de conférence et d'échanges a permis aux membres du conseil municipal de Plombières-les-Bains d'harmoniser leur vision de la forêt. En effet, chacun la perçoit avec son petit bout de la loupe, sans forcément en percevoir tous les enjeux et les difficultés. Or, notre forêt est un complément logique à l'action de la cure thermale, une « forêt promenade » en quelque sorte. Ainsi, récolte et préservation doivent prendre en compte ce fort enjeu touristique. »

© Lydie Barbaux



© Alexia Brot

## → La parole à Alexia Brot, maire de Sérocourt

« Pour notre petit village, ces conférences ont permis de nous mettre sur un pied d'égalité avec toutes les communes du projet. Notre avis comptait autant que celui d'une grande ville. Nous allons tous dans la même direction avec le même niveau d'information. Ces conférences ont été autant de petites graines dispersées de manière uniforme sur le territoire. Elles vont germer pour enrichir la qualité collective de notre forêt. »

### 2.1.3. Le triptyque Forêt-Bois-Société

La somme des témoignages recueillie lors du cycle de conférence initial est à la hauteur du nombre de réunions organisées et de la diversité des acteurs rencontrés. Rapidement, les échanges se sont structurés autour du triptyque Forêt, Bois, Société qui traduit bien les préoccupations des participants. Logiquement, le choix est ainsi fait d'orienter le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® autour de ces trois axes.

L'ambition commune est en effet de :

- Lier l'amont et l'aval de la filière forêt-bois et d'assurer la transformation et la valorisation des produits forestiers, tout en favorisant la durabilité et la préservation des ressources forestières ;
- Combiner les attentes sociétales dont la bonne prise en compte est apparue dès les premiers échanges comme indispensable pour le territoire : sensibilisation du public aux enjeux forestiers, prise en compte du changement climatique, réflexion sur les usages du public en forêt, nécessité de préservation de la biodiversité, prise en compte du tourisme, ....

Cette approche intégrée vise à prendre en compte de manière harmonisée les besoins des populations et la nécessaire préservation de l'environnement, afin de créer une forêt équilibrée et bénéfique pour tous. Le triptyque Forêt, Bois, Société a ensuite été utilisé pour structurer les grandes orientations du protocole d'accord.

#### **La Forêt : atout du territoire à préserver face au changement climatique**

Préserver une forêt multifonctionnelle à haute valeur sylvicole et environnementale, au cœur de ce territoire rural, apparaît comme une nécessité vitale. La qualité des Chênes de Darney, fruits d'une sylviculture centenaire, est relevée à plusieurs reprises, tout comme la nécessité de maintenir les services rendus par la forêt malgré l'évolution du climat. La préservation de l'intégrité des sols forestiers, la restauration de l'équilibre forêt-gibier, ou la mise en œuvre de pratiques de gestion forestière innovantes et favorables à la préservation de la biodiversité apparaissent comme autant d'enjeux dont le territoire doit se saisir.

Le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® devra ainsi permettre de faire émerger des solutions concrètes afin de répondre à la question suivante : comment transmettre aux générations futures une forêt préservée dans toute sa richesse et apte à remplir toutes ses fonctions ?



### **Le Bois : matériau écologique vecteur de développement local**

Le territoire a la chance de regrouper l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. Pour les parties-prenantes, le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® devra permettre de faire travailler en synergie l'amont et l'aval de la filière afin de pérenniser et de valoriser les savoir-faire locaux et

promouvoir l'utilisation du bois (bois-énergie, bois construction...), dans une logique de circuit court. L'ambition est également de faire de l'utilisation du bois en architecture un marqueur identitaire du territoire et d'assurer la traçabilité et la gestion exemplaire de la ressource de qualité présente sur le territoire.



Abattage d'un Chêne d'exception en FD de Darney  
© Carine Duret / ONF

### **La Société : exemplariser le rapport de l'Homme à la forêt**

Le territoire de Darney-La Vôge possède de nombreux atouts souvent méconnus et peu valorisés (GR 7, patrimoine, richesses naturelles). En termes d'accueil du public en forêt, tout reste à construire ou à redynamiser sans pour autant dénaturer la forêt et remettre en cause sa quiétude et l'équilibre de ses écosystèmes. L'ambition du projet devra donc être de rendre la forêt plus accueillante pour tous les publics, pour en faire un lieu de détente, une destination touristique et un espace d'éduca-

tion à l'environnement, dans une logique de développement éco-responsable. Le renforcement du lien avec les villes du territoire et la mise en avant du rôle de la forêt comme espace de bien-être et de santé sont notamment évoqués.



Exposition photos au Sentier des Quatre Mares à Attigny,  
2021 © CD88



© Gisèle Kanny

→ **La parole à Gisèle Kanny,**  
professeure de médecine, université de Lorraine.

« La Vôge est incontestablement un territoire de bien-être associant une activité thermale millénaire, un climat et un environnement remarquables. Les effets favorables pour la santé de l'immersion de l'Homme dans la forêt ont été scientifiquement démontrés que ce soit d'un point de vue psychologique, physiologique ou immunitaire. Les forêts de Darney-La Vôge offre un espace unique pour une expérience de nature. Le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® s'écrit en interdisciplinarité avec tous les acteurs du territoire dans une dynamique de sciences participatives. Il est scientifiquement très motivant et permettra de développer l'étude des effets du milieu forestier sur la santé humaine. »

## 2.2. À territoire d'exception, concertation d'exception

### 2.2.1. Un engouement inédit nécessitant une organisation adaptée

Le projet Forêt d'Exception® a suscité un engouement inédit. Au-delà des 81 communes propriétaires de forêts, de l'ONF et de FIBOIS Grand Est, de nombreuses structures et personnalités ont souhaité s'engager dans le projet, parmi lesquelles :

- Les élus de la représentation nationale, et notamment : les sénateurs Jean Hingray et Daniel Gremillet et le député Stéphane Viry ;
- La région Grand Est représentée par Manon Deliot, vice-présidente de la commission Sport et Jeunesse ;
- Le département des Vosges et notamment François Vannson, président du conseil départemental des Vosges et Damien Parmentier, directeur général des services ;
- La communauté de communes Vosges Côté Sud présidée par Alain Roussel, la communauté d'agglomération d'Épinal présidée par Michel Heinrich, la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales présidée par Catherine Louis et la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges présidée par Dominique Peduzzi ;
- L'association des communes forestières vosgiennes ;
- L'association des maires ruraux des Vosges ;
- L'association des maires des Vosges ;
- Les «Petites villes de demain» : Monthu-

reux-sur-Saône, La Vôge-les-Bains, Le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains et Xertigny ;

- L'association des communes rurales présidées par Michel Fournier, maire des Voivres ;
- La chambre d'agriculture des Vosges ;
- L'éducation nationale en la personne du DASEN ;
- La société civile : parmi la centaine d'associations collaborant au projet, on peut notamment citer :

- ▶ Oiseaux-Nature ;
- ▶ LORraine Association NAture (LOANA) ;
- ▶ Collectif Vigiéolienne ;
- ▶ APF ;
- ▶ Les Petits Débrouillards ;
- ▶ La Ligue de l'Enseignement ;
- ▶ Compagnie l'Odyssée ;
- ▶ L'association Saône Lorraine ;
- ▶ Le musée du verre d'Hennezel ;
- ▶ Esclès Archéologie ;
- ▶ Le Club Vosgien ...

Les propriétaires forestiers privés, bien que non-éligibles au label, ont également souhaité s'associer à la dynamique et très tôt, Fransylva-Propriétaires privés des Vosges et le Centre Régional de la Propriété forestières (CRPF) ont intégré le projet. Au total, ce sont ainsi plus de 375 personnes qui ont participé à la définition du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®.

## 2.2.2. Le choix d'une gouvernance élargie

Le nombre important de structures et la pluralité des acteurs ont nécessité la mise en place d'une gouvernance adaptée. Les attendus sont triples :

- Permettre à chacun d'être associé au projet à la hauteur de son engagement, en garantissant la représentation de chaque structure partenaire ;
- Permettre à chacun de pouvoir s'exprimer librement, quel que soit son statut, que l'on soit maire, représentant d'une association locale ou membre de la société civile ;
- Assurer l'agilité du dispositif en évitant la lourdeur des processus de prise de décision.

Dans cet objectif, le choix est fait de créer trois instances distinctes aux rôles clairement définis :

- La conférence des maires ;
- Le comité stratégique ;
- La cellule opérationnelle et d'animation.

### La conférence des maires :

La démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® se distingue des autres projets Forêt d'Exception® par le nombre de communes engagées. Il s'agit en effet du premier projet pour lequel la surface et le nombre de forêts communales sont supérieurs à celui des forêts domaniales. Les maires, représentants des 81 communes propriétaires, sont ainsi des interlocuteurs incontournables en tant que décisionnaires de la politique forestière mise en œuvre dans leurs forêts, mais aussi en tant que futurs porteurs d'actions. À ce titre, leur bonne représentation dans le dispositif de gouvernance est indispensable pour le projet et le choix a été fait de créer une instance dédiée aux communes, à laquelle participent l'ensemble des maires du périmètre Forêt d'Exception® ayant souhaité s'associer au projet.

Le rôle de la conférence des maires est d'instaurer des échanges réguliers entre les communes du territoire sur les actions menées, et de permettre la validation par la représentation locale des orientations prises par la démarche. Chaque commune y a sa place, quelle que soit la taille de sa forêt ou la nature des actions menées sur son territoire.

La conférence des maires, se réunit dans la limite

de deux fois par an. Elle élit un bureau constitué d'un président et de 4 vice-présidents missionnés pour porter la voix des élus au sein du comité stratégique Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. Le président du bureau de la conférence des maires est également de fait le président du comité stratégique Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®.

Actuellement, le bureau de la conférence des maires est constitué ainsi :

- Président : Pierre Sylvestre, maire de Monthureux-sur-Saône ;
- Vice-présidente : Véronique Marcot, maire de Xertigny ;
- Vice-présidente : Anne Girardin, maire du Val-d'Ajol ;
- Vice-présidente : Alexia Brot, maire de Sérocourt ;
- Vice-président : Christian Vitu, maire de Raon-aux-Bois.

### Le comité stratégique :

De manière plus classique, et comme pour les autres projets Forêt d'Exception®, la démarche est pilotée localement par un comité stratégique chargé de l'orientation et de la mise en œuvre du projet. Afin d'assurer l'ancrage territorial et politique de la démarche, le comité stratégique est présidé par le président du bureau de la conférence des maires. Il se réunit une à deux fois par an sous l'égide de la préfecture des Vosges et se compose d'une quarantaine de membres :

- La préfecture des Vosges ;
- Les élus du bureau de la conférence des Maires ;
- Les élus de la représentation nationale (députés, sénateurs) ;
- Le conseil régional Grand Est ;
- Le conseil départemental des Vosges ;
- Les collectivités territoriales (CCVCSO, CAE, AMV, COFOR...) ;
- L'ONF ;
- L'interprofession FIBOIS Grand Est ;
- La chambre d'agriculture des Vosges ;
- Les représentants de la forêt privée (CRPF, Fransylva).

La participation des acteurs et associations du tourisme, de l'environnement, du sport, de la culture et de la recherche, vivement souhaitée, reste à ce stade à conforter.

### La cellule opérationnelle :

Composée du bureau de la conférence des maires,

des représentants de l'ONF et de FIBOIS Grand Est, la cellule opérationnelle a pour mission de préparer les séances du comité stratégique et de superviser l'animation de la démarche. Elle se réunit une fois par mois.

### 2.2.3. La mise en place de commissions de travail thématiques

Sur la base des réflexions menées lors du cycle de conférence initial et en accord avec les trois axes Forêt, Bois, Société qui en ont émergé, le comité stratégique a décidé en 2022 de compléter le dispositif de concertation par la mise en place de commissions de travail thématiques. Réunissant

élus, membres du comité stratégique et au-delà, associations, professionnels, grand public, services de l'Etat, experts... Leur objectif est de traduire en actions les grandes orientations définies dans le protocole d'accord et de dresser les bases du contrat de projet.



#### Étayer la gouvernance de la démarche afin que chacun puisse y trouver sa place.

Au regard de la diversité des statuts de propriété des forêts du territoire, l'organisation du projet a été pensée afin que chaque propriétaire puisse être associé à sa gouvernance. Dans le cadre de la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, une large représentation des élus locaux dans les différentes instances de gouvernance est en effet indispensable pour assurer la pérennité du projet. Car sans forêt représentée, pas de projet possible !

La bonne participation de la société civile constitue également un enjeu majeur pour la réussite de la démarche. À ce titre, les associations de défense de l'environnement, experts, acteurs du tourisme, de l'histoire ou des loisirs en forêt ont largement participé à la définition du projet, que ce soit lors des conférences initiales, ou dans le cadre des commissions de travail thématiques.

Les échanges ont d'ailleurs parfois été vifs, et chacun a pu faire part de sa forte ambition pour le territoire. Sur les sujets environnementaux notamment, les associations Oiseaux-Nature et Vigi-éolienne ont exprimé leur inquiétude de ne pas voir toutes leurs revendications retranscrites dans le contrat de projet. Comme ont pu le constater les membres du CNO lors de leur visite, des tensions sont rapidement montées, au moins en partie nourries par un manque de communication sur les pratiques de terrain. Depuis, des échanges organisés entre la cellule opérationnelle et les associations ont permis de renouer le dialogue. À cette occasion, il est apparu qu'élus, gestionnaires et associations de défense de l'environnement avaient des objectifs communs, mais que des dissensions pouvaient exister sur la forme et la temporalité que devaient prendre les actions répondant aux enjeux identifiés sur le territoire (préservation de la biodiversité, réduction du nombre d'espèces chassables, augmentation du bois mort en forêt, implantation d'éoliennes...).

Sur un territoire aussi vaste que celui de Darney-la Vôge et dans le cadre d'une démarche associant un si grand nombre d'acteurs, trouver l'équilibre entre les attentes des différentes parties prenantes est chose difficile. Sur les sujets les plus épineux, la mise en place d'une politique des « petits pas » peut parfois être nécessaire afin de laisser le temps à la médiation et à la concertation d'opérer, sans mettre en danger la dynamique partenariale globale.

Aujourd'hui, le dialogue est à nouveau ouvert, et les membres de la cellule opérationnelle ont souhaité renforcer le lien avec les associations, en formalisant leur participation à la gouvernance du projet, en devenant membres du comité stratégique Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. Les démarches sont en cours. Nul doute qu'elles trouveront une issue positive, au regard de l'importance du projet pour le territoire.

# La gouvernance du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®

## Conférence des Maires

Rôle : validation politique des orientations prises par la démarche



Maires des communes du périmètre du projet

Bureau de la Conférence des Maires



**Pierre SYLVESTRE**  
Maire de Monthureux-sur-Saône  
**PRÉSIDENT**



**Alexia BROT**  
Maire de Sérocourt



**Christian VITU**  
Maire de Raon-aux-bois



**Anne GIRARDIN**  
Maire du Val-d'Ajol



**Véronique MARCOT**  
Maire de Xerigny

## Cellule opérationnelle

Rôle : planification et animation de la démarche



Bureau de la conférence des maires



## Comité stratégique

Rôle : pilotage et orientation de la démarche, suivi de la mise en oeuvre des actions



Grands élus : sénateurs députés



Préfecture des Vosges

PRÉSIDENT : PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Bureau de la conférence des maires



Acteurs de la filière forêt bois



Collectivités locales



Élus responsables d'actions



Acteurs et associations du tourisme, de l'environnement, du sport, de la culture et de la recherche - A conforter

## 2.3. Retour sur les temps forts de la concertation

Depuis le lancement de la concertation en 2020, le projet a été rythmé par des événements et journées d'échanges qui ont constitué de véritables temps forts pour la démarche : conférence des maires, signature du protocole d'accord, signature du contrat de projet, autant d'événements qui ont permis de poser les jalons du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® et de renforcer les partenariats entre des acteurs portés par leur volonté de valoriser leur territoire.

### 2.3.1. Première conférence des maires à Darney et première visite des rapporteurs du CNO – 21 mai 2021



© Pierre Sylvestre

Malgré la crise Covid, la première conférence des maires a pu être organisée en mai 2021 à Darney. Celle-ci a permis d'acter les grandes orientations du projet issues du cycle de conférence initial et qui ont servi de base à la rédaction du protocole d'accord. Elle a également donné l'occasion aux rapporteurs du CNO de prendre connaissance de la dynamique locale et des particularités du territoire.



© Pierre Sylvestre



© Pierre Sylvestre

## 2.3.2. Signature du protocole d'accord à Tignécourt – 26 mars 2022

Le 26 mars 2022 a marqué un tournant majeur, après 18 mois de concertation. Dans le cadre de cette journée, les maires de 77 des 81 communes forestières du périmètre du projet et les membres du comité stratégique ont signé le protocole d'accord Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. Par cette signature, ils ont dit toute leur espérance pour ce chantier hors-normes plaçant la forêt au cœur de la dynamique du territoire.



© Pierre Sylvestre



© Pierre Sylvestre



© Pierre Sylvestre

### 2.3.3. Signature du contrat de projet à Monthureux-sur-Saône – 28 janvier 2023

Après la validation du contrat de projet par le comité stratégique en préfecture des Vosges, une nouvelle page s'est écrite à Monthureux-sur-Saône, le 28 janvier 2023. À cette occasion, les membres du comité stratégique et les maires des communes du territoire se sont réunis pour signer le contrat de projet. Parmi les 77 communes ayant validé le protocole d'accord, 60 ont renouvelé leur engagement en délibérant en faveur du contrat de projet.



© Pierre Sylvestre



© Pierre Sylvestre

### 2.3.4. Visite du CNO sur le territoire de Darney, La Vôge – Mars 2023

Les 20, 21 et 22 mars 2023, les acteurs du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® ont reçu les membres du CNO. Présentation générale de la démarche à l'ENSTIB, tournée en bus de découverte du territoire, repas partagés, réunion d'échange avec les rapporteurs... autant de moments forts qui ont donné l'occasion aux partenaires de présenter le projet et de finaliser leur candidature au label.

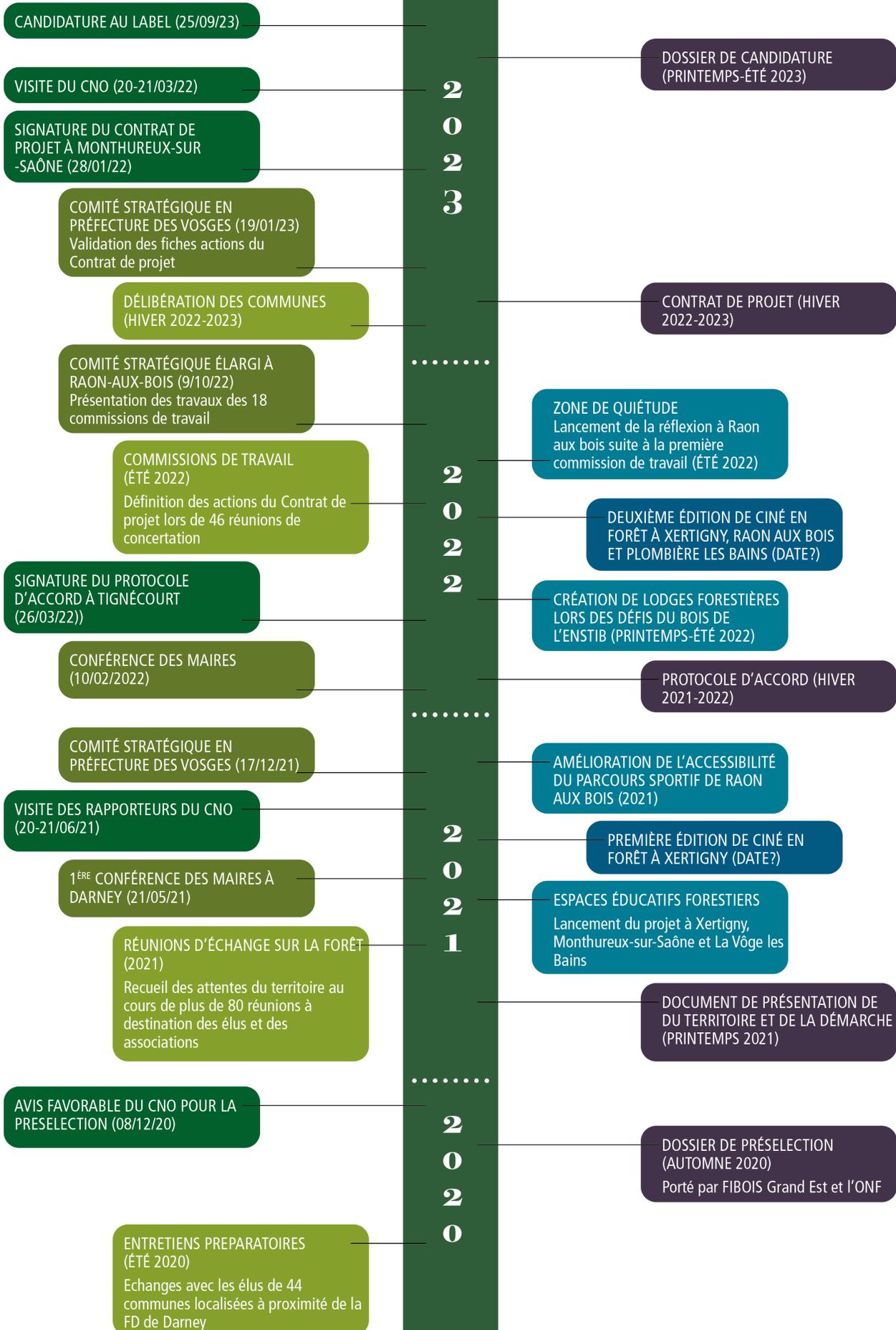


© Pierre Sylvestre

## Les temps forts de la concertation

## Actions pilotes, évènements et documents produits

### Forêt d'Exception



## 2.4. Une animation partagée entre les acteurs du territoire

### 2.4.1. Le rôle central de l'ONF

Depuis le lancement de la démarche en 2020, l'animation du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® est assurée par l'agence Vosges Ouest de l'ONF, par l'intermédiaire de sa responsable d'Unité Territoriale (UT) de Darney. Dotée d'une énergie redoutable, elle a su fédérer en interne au sein de l'agence Vosges Ouest, et même au-delà après l'élargissement du périmètre du projet à une partie de l'agence Vosges Montagne. À la suite de son départ, le poste initial de responsable d'UT, chef de projet Forêt d'Exception® a été scindé en deux afin de mieux répartir les rôles et de bénéficier d'un poste à temps plein dédié à Forêt d'Exception® et au dialogue forêt-société. Le recrutement est achevé, et le nouveau chef de projet prendra son poste au 1er septembre 2023.

Pour l'ONF, au-delà du chef de projet Forêt d'Exception®, l'animation de la démarche s'appuie largement sur le maillage territorial de l'établissement. Sur le périmètre du projet, ce ne sont pas moins de 34 forestiers (RUT et TFT) qui sont présents et œuvrent quotidiennement à la gestion des forêts publiques. Leur connaissance du terrain et les relations qu'ils nouent en continu avec les acteurs locaux (élus des communes dont ils assurent la gestion des forêts, public ou associations, professionnels) sont des atouts majeurs pour l'animation de la démarche. Au côté du chef de projet Forêt d'Exception®, ils assurent le lien avec les partenaires locaux (interventions au sein des conseils municipaux, échanges avec les associations...) et sont amenés à participer à la mise en œuvre d'actions. Ce fut notamment le cas lors des nombreux événements organisés depuis le démarrage de la démarche (projection cinématographique en forêt, animation de la journée internationale des forêts...).

Le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® inscrit la gestion quotidienne menée par l'ONF dans les forêts communales dans une nouvelle dynamique, en plaçant le savoir-faire des techniciens forestiers

au cœur d'une démarche collective et collaborative. La démarche a mis en lumière un changement de paradigme nécessaire dans le rôle de l'ONF, retissant le dialogue entre les forestiers et les acteurs du territoire.

Au-delà de son rôle de représentant de l'Etat propriétaire des forêts domaniales et en tant que gestionnaires des forêts publiques du territoire, l'ONF assure ainsi au niveau local :

- L'animation de la concertation en prenant en charge l'organisation, l'animation et le secrétariat des différentes réunions de concertation et groupes de travail thématiques ;
- La rédaction des documents officiels de la démarche ;
- Le lien avec les instances nationales en charge du label Forêt d'Exception® et les échanges avec le réseau national des chefs de projet Forêt d'Exception®.

À l'échelle d'un territoire aussi vaste que celui de la Vôge, l'animation d'un projet réparti entre 2 agences et 6 UT a nécessité une adaptation de l'organisation interne afin de faire le lien entre le chef de projet, les techniciens forestiers et les services fonctionnels des agences. À ce titre, des réunions bimensuelles sont organisées en interne depuis 2022 afin de partager l'information et de mettre en cohérence les travaux. Un comité de pilotage interne sera également mis en place à l'issue de la labellisation. Il sera constitué des 2 directeurs d'agence, du chef de projet et de représentants des UT et des services fonctionnels des agences. Il permettra de préparer les réunions de la cellule opérationnelle.



## → La parole à Patrick Kubler, directeur de l'agence Vosges Montagne

© ONF

← Le périmètre du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® comprend, tout à l'est, quatre forêts de collectivités et trois forêts domaniales relevant de l'agence Vosges Montagne de l'ONF.

Ces massifs, s'étagant entre 370 m et 755 m d'altitude, où le traitement en futaie irrégulière domine (75 %), représentent 15 % de la surface des forêts publiques inscrites dans la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. Ils sont principalement composés de Hêtre (34 %) et de Sapin pectiné (33 %), associés à de l'Épicéa commun (16 %). Le Chêne sessile (13 %) est localement encore bien représenté.

Les élus des communes propriétaires de ces forêts, aux confins des régions forestières de la Vôge et des Vosges cristallines, et les personnels de l'ONF en charge de leur gestion, ont partagé avec leurs homologues de l'agence Vosges Ouest lors des différentes réunions de concertation notamment, leur expérience en termes d'accueil d'un public toujours plus nombreux et de prise en compte des enjeux environnementaux.

Les regards et les approches des élus et des forestiers de tout le périmètre Darney-La Vôge se sont ainsi croisés et ont commencé de s'enrichir mutuellement, au service d'un développement territorial axé sur la gestion durable des forêts dont toutes les fonctions devront être pleinement assurées.

Il est essentiel, qu'animés des mêmes motivations et ambitions, nous poursuivions dans cette voie et parvenions à fédérer d'autres partenaires intéressés, dans l'objectif de construire un projet le plus partagé possible. →

## → Les apports du réseau des Forêts d'Exception du Grand Est

À l'échelle de la région Grand Est, trois projets sont déjà labellisés Forêt d'Exception® :

- Verdun, labellisé en 2014, porte sur les 9 600 ha de la forêt domaniale de Verdun, ancien champ de bataille de la première guerre mondiale ;
- Montagne de Reims, labellisé en 2017, concerne les forêts domaniales de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge (3 500 ha), localisées aux portes des agglomérations de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne ;
- Haguenau, labellisé en 2020, concerne la forêt indivise de Haguenau (13 400 ha), propriété conjointe de la ville de Haguenau et de l'Etat.

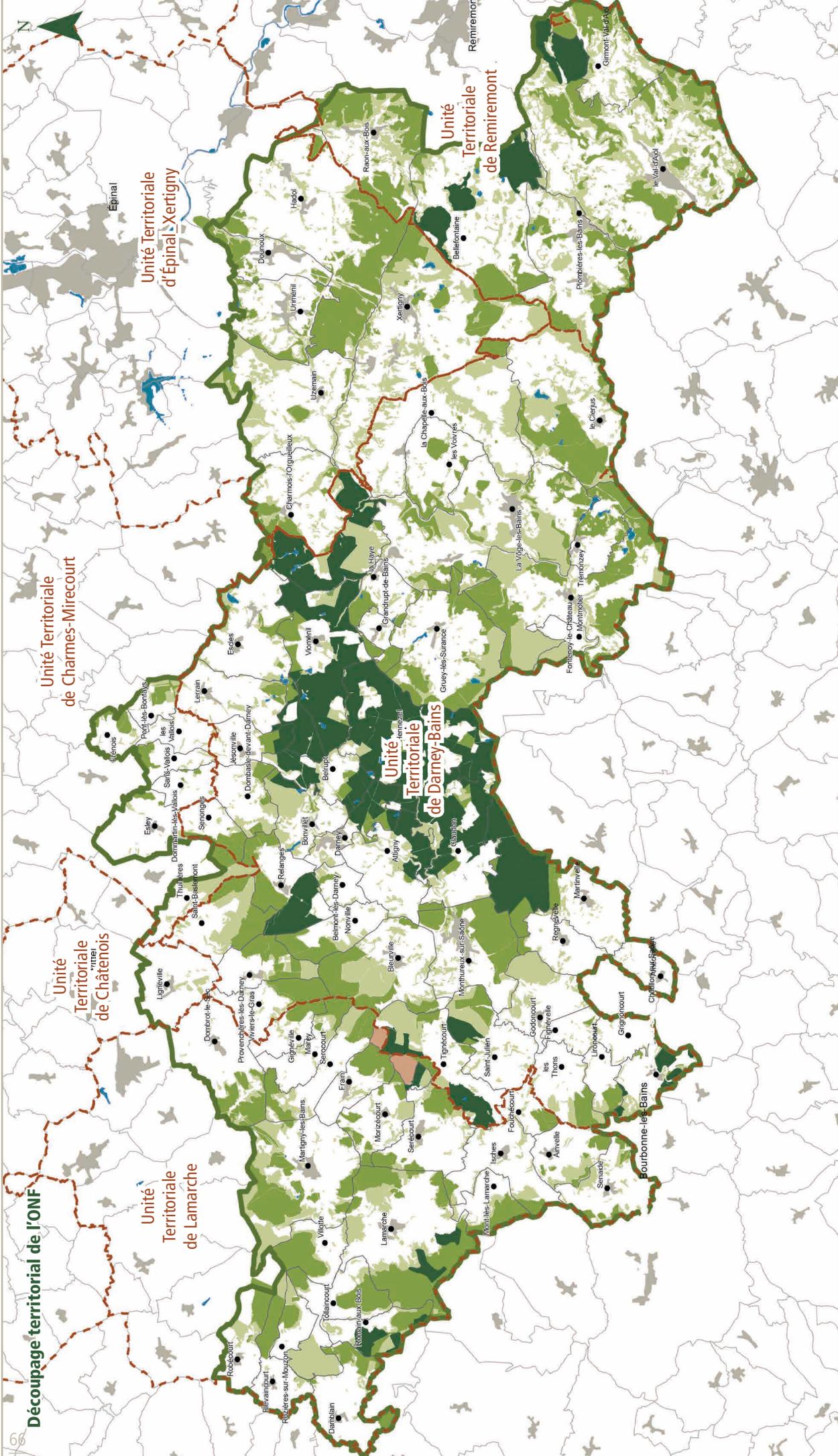
Avec Darney-La Vôge ce sont ainsi 4 projets Forêt d'Exception® qui sont localisés dans la région Grand Est, ce qui en fait la région la plus représentée au sein du réseau national des Forêts d'Exception®. Forte de ce constat, la direction territoriale Grand Est de l'ONF assure depuis 2018 une mission de soutien et de coordination des projets Forêt d'Exception® de la région, afin de favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience entre projets. L'objectif est également de favoriser la mise en place de partenariats d'échelle régionale et d'assurer le transfert de bonnes pratiques entre forêts labellisées et autres forêts publiques.

Riche de contextes locaux différents, la finalité des projets reste cependant la même, et le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® a pu bénéficier de l'expérience acquise dans les autres forêts du Grand Est, que ce soit en termes de méthodes d'animation de la concertation, d'organisation de la gouvernance, de mise en œuvre d'actions pilotes ou de gestion des grandes étapes liées à la labellisation.

Organisé dans le cadre des réunions trimestrielles d'échange entre chefs de projet, ce transfert d'expérience a notamment permis de faciliter l'organisation de projections cinématographiques en forêt à Xertigny en 2021, sur la base de l'expérience acquise à Haguenau la même année, ou de favoriser la prise de contact avec les acteurs de la viticulture dans le cadre de la définition de l'action de valorisation des Chênes de Darney. À l'avenir, ces échanges se poursuivront au sein du réseau « Dialogue Forêt et société » en cours de structuration à l'ONF à l'échelle territoriale.

Réunion du réseau Forêt d'Exception Grand Est de l'ONF organisée à Haguenau en janvier 2023 © ONF





Décapage territorial de l'ONF

Unité Territoriale de Lamarche

Unité Territoriale de Châténois

Unité Territoriale de Charmes-Mirecourt

Unité Territoriale d'Épinal-Xertigny

Unité Territoriale de Darney-Bains

Unité Territoriale de Remiremont

Bourbonne-les-Bains



Forêt privée (non labellisable) - 16 000 ha  
Unité territoriale

Forêts domaniales - 11 000 ha  
Forêt du Conseil Départemental des Vosges - 200 ha

Limite de territoire communal  
Forêts communales - 24 000 ha

Emprise du projet

Carte réalisée le 08/08/2023

## 2.4.2. L'implication forte des acteurs du territoire

Au-delà de l'ONF, les acteurs locaux ont un rôle prépondérant dans l'animation de la démarche. Leur participation active est indispensable pour assurer la dynamique d'un projet impliquant un si grand nombre d'acteurs. Cette collaboration témoigne de la qualité des partenariats établis dans le cadre de la concertation et reflète les attentes fortes suscitées par le projet.

FIBOIS Grand Est contribue activement à la création de supports de présentation, à l'organisation et à l'animation des réunions et à la production de données sur la filière. Il convient de souligner l'importance du rôle central qu'a joué son vice-président dans le succès du processus de concertation. Son engagement et son leadership ont été déterminants pour mobiliser les parties prenantes et favoriser la réussite de cette démarche collaborative.

Les communes de la Vôge participent également à l'animation du projet en mettant généreusement à disposition leurs ressources, que ce soit en fournissant des locaux pour l'organisation de réunions et d'événements, en mobilisant les ressources humaines nécessaires pour soutenir l'ingénierie tech-

nique et financière du projet et en contribuant par leur implication à l'avancement de la démarche. Début 2023, les communes de Raon-aux-Bois et de Fontenoy-Le-Château ont souhaité s'impliquer directement dans l'animation du projet en internalisant un poste dédié à Forêt d'Exception®. Un chargé de mission a ainsi été embauché pour assurer le suivi des actions mises en œuvre sur le territoire de ces deux communes et apporter un renfort bienvenu lors des phases de candidature au label. À l'avenir, la mise en place formalisée d'une animation conjointe entre l'ONF et les communes du territoire est à l'étude. Celle-ci permettrait en effet de faciliter le pilotage opérationnel de la mise en œuvre du contrat de projet, en complétant le savoir-faire de l'ONF sur les sujets forestiers et environnementaux par les compétences des collectivités locales en matière de tourisme, éducation, économie, urbanisme...

Au-delà de l'interprofession et des communes, le département des Vosges est aussi partie-prenante de l'animation du projet, en mettant à disposition son personnel pour la réalisation des supports de communication indispensables à la bonne visibilité de la démarche. L'ENSTIB peut également être citée à plusieurs niveaux : mise à disposition de locaux, proposition aux étudiants de stages en lien avec Forêt d'Exception®, ...

Comité stratégique à Raon-aux-Bois en octobre 2022 © ONF



## 2.5. La diversité des statuts de propriété, un atout pour le projet

Comme mentionné dans la première partie, la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® s'inscrit dans un territoire vaste qui regroupe plus de 11 000 ha de forêts domaniales, 200 ha de forêt départementale et presque 24 000 ha de forêts communales réparties entre 81 communes. Il s'agit certes d'un défi majeur pour les animateurs qui doivent réussir à mobiliser la diversité des acteurs du territoire, mais c'est aussi un véritable atout pour le projet. La démarche ouvre, pour la première fois à cette échelle, l'opportunité d'envisager des actions coordonnées en dépassant les contingences liées aux statuts de propriété, dans une véritable logique de territoire. La concertation a notamment permis de tisser un lien précieux entre les différents propriétaires forestiers et d'envisager la mise en cohérence d'actions menées en forêt à une échelle plus large que celle des bans communaux.

La dynamique créée dépasse même le cadre strict de la forêt publique puisque les représentants de la forêt privée ont également souhaité s'associer au projet dès son lancement en 2020. Bien que les forêts privées ne soient pas éligibles au label, ses représentants se sont impliqués pleinement dans la démarche et montrent un véritable enthousiasme autour de la réflexion qui est notamment portée sur les aspects sylvicoles, environnementaux et climatiques. À ce titre, Fransylva-Propriétaires privés des Vosges et le CRPF ont intégré le comité stratégique Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. Il s'agit d'un atout de taille, car les forêts privées représentent sur le territoire de la Vôge 16 000 ha répartis entre 12 400 propriétaires, ce qui rajoute à la cohérence de la démarche et participe à l'émergence d'une véritable dynamique de massif.



➔ **La parole à Olivier Pivot,**  
responsable de l'Unité Territoriale  
de Darney-les-Bains (ONF)

© ONF

« Des propriétaires privés et publics qui œuvrent pour une gestion forestière et une démarche de territoire commune constitue une nouveauté. Cette évolution ouvre le champ des possibles et nous l'espérons, fera évoluer positivement les pratiques sylvicoles mises en œuvre à l'échelle du territoire, qu'il s'agisse du développement d'une sylviculture à couvert permanent, de l'abandon des coupes rases ou d'une meilleure prise en compte des sols et de la biodiversité.

Un propriétaire forestier privé a d'ailleurs proposé récemment de mettre à disposition sa forêt de 4 ha pour ouvrir le dialogue sur la multifonctionnalité des forêts dans le domaine privé. Pourquoi ne pas en faire une forêt école pour le partage des savoir-faire forestiers privé-public ?

Le lien ONF-Collectivités-CRPF donne l'opportunité d'impliquer les propriétaires de petites surfaces, de les sensibiliser et de les fédérer selon leurs connaissances et leurs affinités, à la forêt de demain, à la diversification des essences et à l'importance que revêt la création de zones de quiétude. Des sujets sur lesquels, nous gestionnaires, sommes attendus par le public qui lui, ne fait pas de différence entre forêts des collectivités, forêts domaniales et forêts privées. »



➔ **La parole à Roger Perrin,**  
président de Fransylva - Forestiers Privés des  
Vosges.

© Fransylva

« La forêt privée vosgienne a participé activement aux travaux contribuant à mettre au point le projet Forêt d'Exception® pour le territoire de Darney-La Vôge. C'est un projet d'ampleur et de grande ambition. C'est une chance pour tout un territoire où la forêt est très présente. Toutes les composantes de la propriété forestière vosgienne (la forêt départementale, les forêts domaniales, communales et privées) ont pour la première fois en France présenté un projet commun. Les forêts privées ne disposant pas de plan de gestion représentent 20% de la surface forestière totale dans le secteur de Darney-La Vôge.

Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® est donc une chance pour cette partie de forêt qui ne bénéficie généralement que de très peu de moyens, en permettant notamment de les assister face au changement climatique. L'élaboration d'une Charte Sylvicole dans le cadre de l'action 1.1 du contrat de projet pourra faire progresser cette importante surface de forêt privée, intéressante pour son réservoir de biodiversité car peu exploitée, mais en même temps représentant un réservoir de bois à mobiliser pour le bien de l'économie et de l'emploi. Nous tenons donc à exprimer notre soutien à ce projet auquel nous avons participé et continuerons à participer avec enthousiasme. »

---

**L'**engouement inédit qu'a rencontré la démarche, et la taille du territoire concerné, ont nécessité de faire preuve d'inventivité lors du déploiement de la gouvernance du projet. Très tôt, l'objectif de permettre à chacun de s'exprimer et de trouver sa juste place dans le dispositif de concertation a été identifié comme un enjeu majeur, gage de réussite pour le projet Darney-la Vôge, Forêt d'Exception®. Assez logiquement au regard de la proportion de forêts communales associées au projet, la bonne représentation des collectivités locales a revêtu une importance capitale. Au sein de ce territoire rural, les élus des petites communes sont très proches de leurs administrés, et leur participation est en outre garante de la bonne prise en compte des attentes des populations locales.

Cependant, la participation des associations, experts, scientifiques et professionnels du territoire est tout aussi importante pour aboutir à un projet équilibré, et les animateurs ont eu à cœur d'associer au projet les représentants de la société civile. Même si aujourd'hui, la participation des associations aux instances de gouvernance de la démarche doit encore être consolidée, le fort succès des commissions de travail thématiques a permis à l'avis de chacun d'être pris en compte de manière équilibré, dans un souci de concertation large.

Aujourd'hui, la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® est clairement identifiée par tous comme un espace d'échange ouvert, où chacun peut exprimer sa vision du territoire. Le succès est tel que les attentes exprimées dépassent même parfois le cadre strictement forestier, ce qui traduit bien du fort attachement des parties prenantes à leur territoire.

---

# 3

## Un projet engagé pour son territoire.



---

**E**n mars 2022, la signature du protocole d'accord par 77 des 81 communes du périmètre a officialisé le lancement du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® et a confirmé l'intérêt des partenaires pour la gestion concertée et équilibrée des forêts du territoire. Mais comment, à l'échelle d'un territoire si vaste, passer de l'intention à la concrétisation opérationnelle ? Cette étape cruciale du projet a suscité au printemps et à l'été 2022 une activité hors norme et inédite dans ce territoire rural : plus de 375 personnes, forestiers, élus, experts, associations... se sont réunis en commissions de travail thématiques afin de définir les actions à inscrire au contrat de projet. Ce travail collectif a permis de dessiner les contours du projet opérationnel et a confirmé l'intérêt de la société civile pour le projet.

---

## 3.1. De l'intention au projet opérationnel

### 3.1.1. Les commissions de travail thématiques : le choix d'une organisation cohérente et tournée vers l'action

En 2021, le cycle initial de conférences a rapidement permis d'identifier les principaux axes de la démarche. Très vite, le choix d'orienter le projet autour du triptyque forêt, bois, société a fait consensus. En plus de traiter des thèmes généraux, les échanges ont également permis d'identifier les enjeux concrets qui nécessitaient des réponses opérationnelles. Ces enjeux ont servi de base à la rédaction du protocole d'accord et ont permis d'arrêter les grands objectifs du projet.

Afin d'arrêter le contenu du contrat de projet, l'organisation de réunions de travail axées sur les trois thèmes généraux du protocole d'accord est rapidement apparue comme complexe à mettre en œuvre et à animer, compte tenu du nombre important de parties prenantes engagées dans la démarche. Pour gagner en efficacité, le choix a été fait de multiplier le nombre de commissions, en axant directement les travaux sur les objectifs opérationnels précisés par le protocole d'accord et les propositions d'actions qui en ont découlé.

Ce sont ainsi 16 commissions de travail thématiques qui ont été déployées. Cette segmentation des travaux pouvait présenter un risque pour la cohérence générale du projet. Cet écueil, identifié dès l'amont des premières commissions, a pu être évité grâce à la qualité des échanges menés lors du cycle de conférences de 2021 ; les objectifs communs arrêtés dans le protocole d'accord et qui découlent de ces premiers échanges sont en effet déjà fortement tournés vers l'opérationnel et constituent en soi des axes de travail cohérents pour la mise en œuvre d'un plan d'actions efficace.

### Déclinaison du triptyque Forêt - Bois - Société dans le protocole d'accord



#### THÈME 1 • UNE FORÊT QUI RELÈVE LE DÉFI DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET QUI PROTÈGE SES ÉCOSYSTÈMES

Rendre la forêt plus résiliente dans cette période de transition climatique et préserver les qualités environnementales de l'écosystème forestier liées à l'identité spécifique du massif en luttant contre les menaces qui pèsent sur cet écosystème.

- Préparer une forêt résiliente aux changements climatiques de demain ;
- Préserver les peuplements emblématiques et l'essence reine : « Le Chêne de Darney » ;
- Conserver une forêt préservée au cœur d'un territoire rural qui offre des paysages diversifiés et pittoresques ;
- Mobiliser les programmes de connaissance (atlas de la biodiversité) et de protection existants (Natura 2000, réserves biologiques...) pour les rendre plus ambitieux en faveur des espèces spécifiquement adaptées aux habitats de la forêt ;
- Protéger une forêt d'une grande richesse floristique et faunistique par la mise en place de zones de quiétude ;
- Préserver la qualité spécifique et l'intégrité du sol ;
- Restaurer l'équilibre forêt-gibier sur l'ensemble de la forêt pour garantir la régénération naturelle de celle-ci et la préservation des milieux ;
- Valoriser les pratiques de gestion forestière favorables à la préservation du patrimoine naturel.



## THÈME 2 • LE BOIS : VALEUR AJOUTÉE DE LA VÔGE, SUPPORT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE INNOVANTE

Afficher la forêt et le bois comme vecteur de développement de ce territoire rural et dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie forestière responsable en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et l'innovation technologique.

- Développer le potentiel économique de la forêt ;
- Vers une AOC « Chênes de Darney » ;
- Accompagner la vision entrepreneuriale du territoire et favoriser l'émergence d'un développement économique innovant basé sur la filière « forêt – bois » ;
- Développer la filière locale de transformation du bois dans une logique de circuit court ;
- Pérenniser et valoriser les entreprises de la transformation locale ;
- Construction en bois local en feuillus avec un collectif de 20 architectes ayant signé le manifeste de la « frugalité créative » ;
- Intégrer les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour permettre le développement d'outils et de techniques de construction bois local ;
- Accroître la mobilisation du bois au bénéfice de la filière et de l'emploi et sécuriser les approvisionnements scieries locales ;
- Valoriser, renforcer et développer les chaufferies collectives bois ;
- Améliorer l'attractivité de la forêt en misant sur son identité et développer une réelle économie touristique durable en mode slow tourisme.



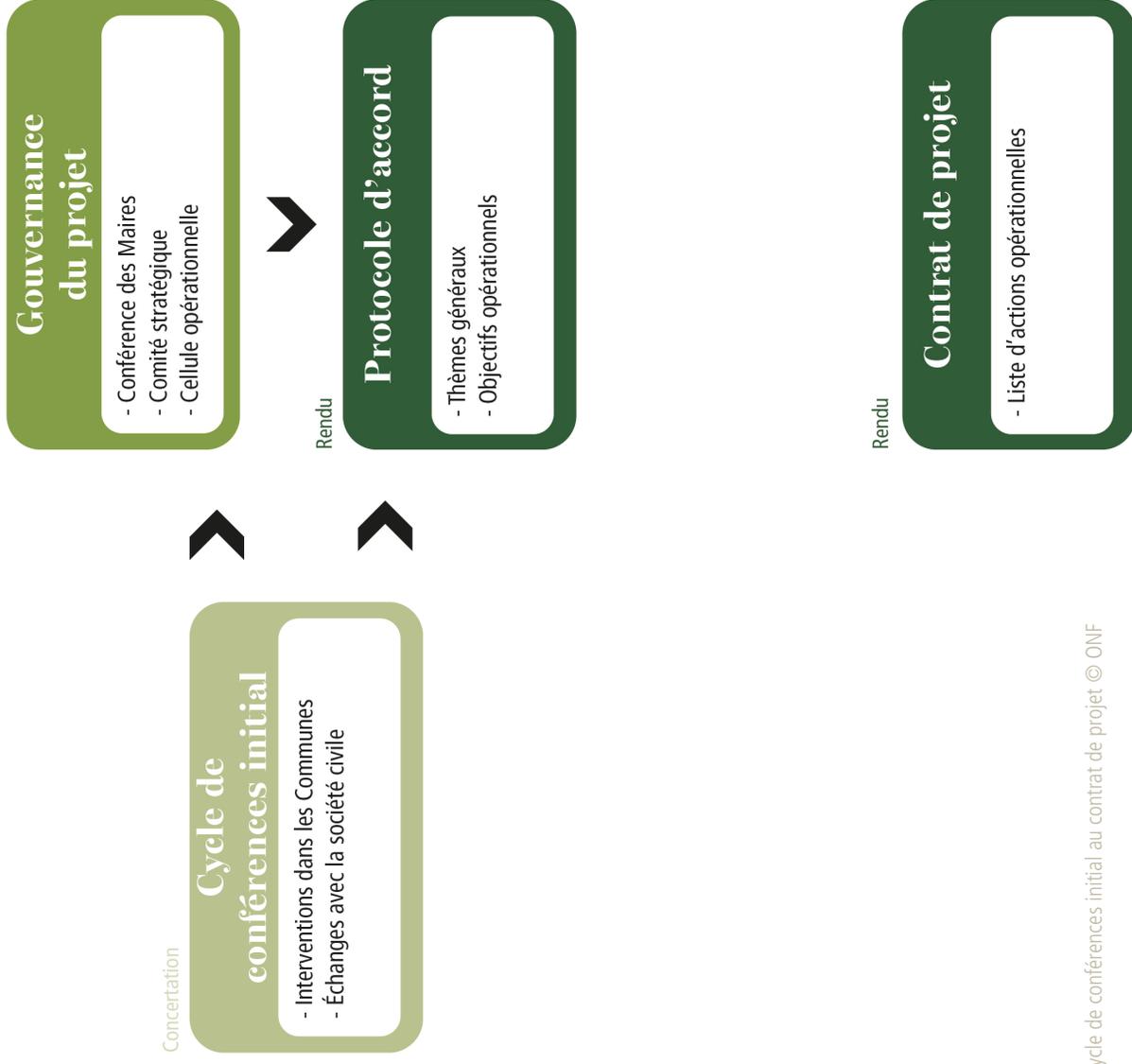
## THÈME 3 • VERS UN NOUVEAU PACTE SOCIÉTAL

Affirmer et promouvoir l'identité paysagère de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® et exemplariser le rapport de l'Homme avec la forêt au profit des générations futures.

Rendre la forêt plus accueillante et visible pour en faire un lieu de détente, une destination touristique, un support pédagogique pour l'éducation à l'environnement et l'approfondissement de la connaissance dans les domaines de l'environnement et de l'histoire.

- Éduquer (l'école en forêt), former et informer aux métiers de la forêt et du bois ;
- Définir une politique d'accueil du public basée sur un schéma d'accueil du public et la Maison des Hommes et des Arbres de Darney sur un postulat intégré forêt et valorisation du bois ;
- Organiser le partage harmonieux de l'espace dans un esprit de compréhension mutuelle des usagers afin d'éviter les conflits d'usage, de garantir la gestion multifonctionnelle de l'espace, et de préserver la sécurité de tous ;
- Structurer l'accueil du public, notamment celle des publics à mobilité réduite ;
- Mettre en avant le rôle de la forêt comme espace de bien-être et de santé et garant d'une meilleure qualité de vie ;
- Renforcer le lien avec les villes, portes du territoire Forêt d'Exception® (Épinal, Remiremont, Vittel, Contrexéville) ;
- Utiliser la démarche Forêt d'Exception® pour fédérer et mettre en réseau les partenaires, notamment associatifs, autour d'un projet d'avenir pour le territoire ayant pour centre la forêt ;
- Assurer l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine culturel présent en forêt et développer une médiation culturelle ;
- Développer un nouveau pacte « collectivités et filière forêt-bois ».

# Du cycle de conférences initial au Contrat de projet



## 3.1.2. La concertation au cœur de la démarche

Le 28 avril 2022, s'est tenue la toute première commission de travail. Menée conjointement par Jean-Claude Bignon, architecte spinalien spécialisé dans la construction bois, et Alexia Brot, maire de Sérocourt, celle-ci avait pour thème « Architecture bois locale et frugalité créative ».

Elle a marqué le démarrage d'un véritable marathon qui, jusqu'à août 2022, aura permis de recueillir l'avis des acteurs du territoire. Chaque commission a été animée par un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un expert, qu'il soit issu de la société civile ou de l'ONF (chef de projet Forêt d'Exception®, responsable de services ou techniciens forestiers territoriaux) selon les sujets abordés. Les commissions se sont réunies de 1 à 5

reprises suivant le rythme d'avancement des thématiques abordées, laissant le temps aux participants de s'approprier les sujets traités et de définir les actions à mettre en œuvre sur le territoire et leur cadrage opérationnel.

Dans certains cas, la complexité de la thématique abordée a nécessité un nombre élevé de réunions pour faire émerger un programme d'actions cohérent. Ce fut notamment le cas des commissions « Construire la forêt de demain » et « Biodiversité ». Indéniablement, les commissions ont emporté l'enthousiasme des acteurs du territoire, et aucune thématique n'a été laissée de côté lors de cette phase de travail. Le nombre de participants a même augmenté au fur et à mesure de l'avancée des travaux.



© Jean-Pierre Briot

→ **La parole à Jean-Pierre Briot,** vice-président Montagne de la Fédération des Chasseurs des Vosges et participant à la commission « Chasse éthique et durable »

« Dans le cadre de Forêt d'Exception®, j'ai eu l'honneur, au cours d'une conférence intitulée « Gestion Ecologique du Cerf » d'expliquer les interactions existant dans cet écosystème entre forêt, humains et espèce cerf.

En décrivant son fonctionnement et en proposant les mesures nécessaires pour l'obtention d'un Equilibre Humano-Sylvo-Cynégétique basé sur la sociobiologie et la diminution des facteurs du stress chez le cerf, j'ai rencontré des acteurs attentifs et motivés pour accepter « le roi de la forêt » dans le massif de Darney et de considérer sa présence comme un atout valorisant pour la conquête du label « Forêt d'Exception® ». Ils ont compris l'importance de ce concept, preuve de leur bonne foi et de leur volonté de bien faire, parce qu'ils croient profondément en leur projet.

À cette occasion et lors de réunions diverses, j'ai découvert des élus, des forestiers et des administratifs tous amoureux de leur forêt, responsables et déterminés pour la défendre et la valoriser au mieux avec beaucoup d'objectivité et le profond désir d'obtenir ce label tant convoité, espéré et mérité. →

## Calendrier des commissions de travail thématique

	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Septembre 2022
<b>Thématique de la commission</b>					
« Construire la forêt de demain »					
« Biodiversité »			2	2	
« Chasse éthique et durable »			2		
« Le foncier forestier »					
« Structurer la filière venaison : une histoire de goût »					
« Création d'une AOC Chênes de Darney »					
« Architecture bois locale et frugalité créative »		2			
« La ressource bois : les contrats d'approvisionnement »					
« Biomasse et bois énergie »			3		
« Tourisme durable et mobilité douce : revalorisation du GR7 »					
« La place du cheval dans le territoire et tourisme équestre durable »					
« Education et formation »			3		
« Culture »			2		
« Santé et bien-être »					
« Accessibilité »			2		
« Histoire et patrimoine »				2	

### 3.1.3. 17 actions chargées d'ambition pour le territoire.

Pour traduire de manière opérationnelle l'ambition des parties prenantes pour les forêts du territoire, ce ne sont pas moins de 16 actions qui ont été définies dans le cadre des commissions. Une action supplémentaire y a été adjointe afin d'intégrer le projet Forêt d'Exception® à la dynamique en cours dans le cadre de l'expérimentation « Village Bas carbone ». 17 actions constituent ainsi le cœur du contrat de projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® pour la période 2023-2027.

#### LISTE DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET DARNEY-LA VÔGE, FORÊT D'EXCEPTION®

##### COMMISSIONS « CONSTRUIRE LA FORÊT DE DEMAIN » ET « BIODIVERSITÉ »

###### **ACTION 1.1 : mise en œuvre d'une Charte Sylvicole et animation d'un Fonds Forestier Territorial**

Assurer la gestion multifonctionnelle des forêts du territoire, leur résilience face au changement climatique et la protection de leur biodiversité par la définition d'une charte sylvicole, dont la mise en œuvre permettra de bénéficier des financements d'un fonds forestier territorial abondé, notamment par les propriétaires forestiers.

###### **ACTION 1.2 : création de zones de quiétude en faveur de la biodiversité**

Mieux gérer les usages et préserver les habitats et espèces forestières par la mise en place des zones de quiétude.

##### COMMISSION « CHASSE ÉTHIQUE ET DURABLE »

###### **ACTION 2 : accompagner la chasse vers l'éco-responsabilité**

Promouvoir le rôle du chasseur dans le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique, essentiel au renouvellement des forêts et à leur résilience face au changement climatique.

##### COMMISSION « LE FONCIER FORESTIER »

###### **ACTION 3 : le foncier, c'est fondamental**

En lien avec la mise en place de la charte sylvicole, définir un guide des bonnes pratiques sur le foncier forestier, un thème oublié et pourtant source de nombreuses tensions.

##### COMMISSION « STRUCTURER LA FILIÈRE VENAISON : UNE HISTOIRE DE GOÛT »

###### **ACTION 4 : « Goûtez la forêt » en Forêt d'Exception®**

Favoriser la valorisation des produits de la chasse et leur transformation, tout en limitant les risques sanitaires en structurant une filière venaison et en étudiant la faisabilité de créer un centre de traitement du gibier.

##### COMMISSION « CRÉATION D'UNE AOC CHÊNES DE DARNEY »

###### **ACTION 5 : les Chênes de Darney auront leur AOC !**

Définir un référentiel reconnaissant les qualités organoleptiques uniques des Chênes de Darney dans le cadre de leur utilisation en merranderie.

##### COMMISSION « ARCHITECTURE BOIS LOCALE ET FRUGALITÉ CRÉATIVE »

###### **ACTION 6 : la construction a aussi ses circuits courts**

Dans une logique de circuit court, mettre en synergie des architectes locaux spécialistes de la construction bois, afin de promouvoir l'utilisation du bois local dans la construction.

**COMMISSION « LA RESSOURCE BOIS : LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT »****ACTION 7 : le Chêne, contractuel par nature**

Mieux valoriser la ressource et favoriser sa transformation locale en développant la contractualisation des bois de Chêne sur l'ensemble du territoire en s'inspirant du projet « Terre de Hêtres ».

**COMMISSION « BIOMASSE ET BOIS ÉNERGIE »****ACTION 8 : le bois-biomasse pour chauffer les communes**

Dans le cadre de la transition énergétique, aider les communes à installer, alimenter et entretenir des chaufferies bois collectives.

**COMMISSION « TOURISME DURABLE ET MOBILITÉ DOUCE : REVALORISATION DU GR7 »****ACTION 9 : le GR7, coup de pouce pour la mobilité douce et des habitats biosourcés**

Promouvoir la mobilité douce et le "slow tourisme" sur le territoire de Darney-La Vôge, en valorisant le GR 7, axe de grande randonnée renommé, mais peu fréquenté.

**COMMISSION « LA PLACE DU CHEVAL DANS LE TERRITOIRE ET TOURISME ÉQUESTRE DURABLE »****ACTION 10 : le tourisme équestre au grand galop**

Développer la filière équine du territoire en mettant en avant sa valeur patrimoniale et sportive ainsi que son rôle dans la filière forêt-bois, notamment par la revalorisation du débardage à cheval dans les zones sensibles.

**COMMISSION « EDUCATION ET FORMATION »****ACTION 11 : mettre l'éducation au milieu de la forêt**

Sensibiliser aux enjeux forestiers et retisser le lien entre les Hommes et la forêt en ramenant le grand public et notamment les scolaires en forêt, en proposant des structures en bois originales permettant de faire classe dans la nature.

**COMMISSION « CULTURE »****ACTION 12 : quand la culture s'invite dans la canopée**

Dans la continuité de l'action 11, contribuer à renouer avec la forêt comme lieux de vie, de partage et d'apprentissage à travers la culture et notamment la projection de films en forêt.

**COMMISSION « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE »****ACTION 13 : prendre un bain sous les arbres**

Étudier les bienfaits des bains de forêt et leurs effets sur la santé en croisant quatre domaines d'expertise : la médecine, la psychologie, la qualité de l'air et le classement des bois.

**COMMISSION « ACCESSIBILITÉ »****ACTION 14 : une forêt plus accessible**

Mettre l'accessibilité à la forêt pour tous au centre de la démarche, en favorisant l'émergence de projets forestiers accessibles aux PMR et en complétant la charte "Architecture bois local et frugalité créative" par des mesures d'accessibilité

**COMMISSION « HISTOIRE ET PATRIMOINE »****ACTION 15 : l'arbre qui cache le patrimoine**

Valoriser le patrimoine historique et culturel forestier du territoire par la réalisation d'un schéma d'accueil du public.

**HORS COMMISSION****ACTION 16 : expérimentation « Village Bas Carbone » – du Val-d'Ajol vers toutes les petites villes de demain.**

Cette action est une contribution de Forêt d'Exception® à l'expérimentation « Village Bas Carbone ». Elle a pour but de concrétiser la réflexion en la portant à l'échelle du territoire grâce à l'expérimentation « Village Bas Carbone », initiée au Val-d'Ajol par le Laboratoire de la ruralité des Vosges et pilotée par la préfète des Vosges et l'association des maires ruraux des Vosges.

Sous l'égide de la cellule opérationnelle et du comité stratégique, les participants des commissions de travail thématiques ont eu à cœur de respecter l'équilibre général du projet en proposant des actions permettant de répondre au mieux aux objectifs définis dans le protocole d'accord. Les tableaux ci-dessous reprennent les actions du contrat de projet et les mettent en relation avec les objectifs du protocole d'accord. Il n'est pas rare qu'une même action réponde à plusieurs objectifs, ce qui illustre bien le fait que les acteurs de la démarche, quelle que soit la commission à laquelle ils ont participé, et quelles que soient leurs sensibilités, ont souhaité avancer dans la même direction et se sont retrouvés dans les objectifs communs définis dans le protocole d'accord.

## → THÈME 1 • UNE FORÊT QUI RELÈVE LE DÉFI DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET QUI PROTÈGE SES ÉCOSYSTÈMES

Rendre la forêt plus résiliente dans cette période de transition climatique et préserver les qualités environnementales de l'écosystème forestier liées à l'identité spécifique du massif en luttant contre les menaces qui pèsent sur cet écosystème.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROTOCOLE D'ACCORD

- **Préparer une forêt résiliente** aux changements climatiques de demain ;
- **Préserver les peuplements emblématiques** et l'essence reine : « Le Chêne de Darney » ;
- **Conserver une forêt préservée** au cœur d'un territoire rural qui offre des paysages diversifiés et pittoresques ;
- **Mobiliser les programmes de connaissance** (atlas de la biodiversité) et de protection existants (Natura 2000, réserves biologiques...) pour les rendre plus ambiteux en faveur des espèces spécifiquement adaptées aux habitats de la forêt ;
- Protéger une forêt d'une grande richesse floristique et faunistique par la mise en place de **zones de quiétude** ;
- **Préserver la qualité spécifique et l'intégrité du sol** ;
- **Restaurer l'équilibre forêt-gibier** sur l'ensemble de la forêt pour garantir la régénération naturelle de celle-ci et la préservation des milieux ;
- **Valoriser les pratiques de gestion forestière favorables à la préservation du patrimoine naturel** ;
- Vers un **AOC « Chênes de Darney »**.

### ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET

- **Action 1.1** : mise en œuvre d'une Charte Sylvicole et animation d'un Fond Forestier Territorial
- **Action 1.2** : création de zones de quiétude en faveur de la biodiversité
- **Action 2** : accompagner la chasse vers l'éco-responsabilité
- **Action 3** : le foncier, c'est fondamental !
- **Action 4** : « Goûtez la forêt » en Forêt d'Exception®.
- **Action 5** : les Chênes de Darney auront leur AOC !

## → THÈME 2 • LE BOIS : VALEUR AJOUTÉE DE LA VÔGE, SUPPORT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE INNOVANTE

Afficher la forêt et le bois comme vecteur de développement de ce territoire rural et dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie forestière responsable en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et l'innovation technologique.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROTOCOLE D'ACCORD

- **Développer le potentiel économique de la forêt ;**
- Accompagner la vision entrepreneuriale du territoire et **favoriser l'émergence d'un développement économique innovant basé sur la filière « forêt – bois » ;**
- **Développer la filière locale** de transformation du bois dans une logique de circuit court ;
- **Pérenniser et valoriser les entreprises de la transformation locale ;**
- **Construction en bois local** en feuillus avec un collectif de 20 architectes ayant signés le manifeste de la « frugalité créative » ;
- Intégrer les possibilités offertes par **les nouvelles technologies** pour permettre le développement d'outils et de techniques de construction bois local ;
- **Accroître la mobilisation du bois** au bénéfice de la filière et de l'emploi et sécuriser les approvisionnements scieries locales ;
- Valoriser, renforcer et développer les **chaufferies collectives** bois ;
- Améliorer l'attractivité de la forêt en misant sur son identité et **développer une réelle économie touristique durable** en mode slow tourisme.

### ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET

- **Action 6** : la construction a aussi ses circuits courts.
- **Action 7** : le Chêne, contractuel par nature
- **Action 8** : le bois-biomasse pour chauffer les communes
- **Action 9** : le GR 7, coup de pouce pour la mobilité douce et des habitats biosourcés
- **Action 10** : le tourisme équestre au grand galop

## → THÈME 3 - VERS UN NOUVEAU PACTE SOCIÉTAL

Affirmer et promouvoir l'identité paysagère de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® et exemplariser le rapport de l'Homme avec la forêt au profit des générations futures.

Rendre la forêt plus accueillante et visible pour en faire un lieu de détente, une destination touristique, un support pédagogique pour l'éducation à l'environnement et l'approfondissement de la connaissance dans les domaines de l'environnement et de l'histoire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROTOCOLE D'ACCORD

- **Éduquer (l'école en forêt), former et informer aux métiers de la forêt et du bois ;**
- Définir une politique d'accueil du public basée sur un **schéma d'accueil du public** et la Maison des Hommes et des Arbres de Darney sur un postulat intégré forêt et valorisation du bois ;
- **Organiser le partage harmonieux de l'espace** dans un esprit de compréhension mutuelle des usagers afin d'éviter les conflits d'usage, de garantir la gestion multifonctionnelle de l'espace, et de préserver la sécurité de tous ;
- **Structurer l'accueil du public, notamment celle des publics à mobilité réduite ;**
- Mettre en avant le rôle **de la forêt comme espace de bien-être et de santé** et garant d'une meilleure qualité de vie ;
- **Renforcer le lien avec les villes, portes du territoire Forêt d'Exception®** (Épinal, Remiremont, Vittel, Contrexéville) ;
- Utiliser la démarche Forêt d'Exception® pour **fédérer et mettre en réseau les partenaires** autour d'un projet d'avenir pour le territoire ayant pour centre la forêt ;
- **Assurer l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine culturel** présent en forêt et développer une médiation culturelle ;
- **Développer un nouveau pacte « collectivités et filière forêt-bois ».**

### ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET

- **Action 11** : mettre l'éducation au milieu de la forêt
- **Action 12** : quand le grand écran s'invite dans la canopée
- **Action 13** : prendre un bain sous les arbres
- **Action 14** : une forêt plus accessible
- **Action 15** : l'arbre qui cache le patrimoine
- **Action 16** : expérimentation Village Bas Carbone – du Val-d'Ajol vers toutes les petites villes de demain.



Validation du contrat de projet en préfecture © Pierre Sylvestre

### 3.1.4. Une ambition partagée par les acteurs du territoire

Comme évoquées dans la partie 2, les propositions d'action ont fait l'objet d'une validation par le comité stratégique le 19 janvier 2023 en préfecture des Vosges, ce qui a marqué la dernière étape de la constitution du contrat de projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® pour la période 2023-2027.

En complément de cette validation, et de manière à prendre en compte la pluralité des propriétaires forestiers, le choix a été fait de faire valider le contenu du contrat de projet par les conseils municipaux des communes forestières du territoire. Le 28 janvier, la conférence des maires a ainsi été réunie à Monthureux-sur-Saône afin que les élus puissent, au côté des autres membres du comité stratégique, acter par leur signature l'engagement de leur commune dans la partie opérationnelle du projet.

À cette date, 60 des 81 communes du territoire ont délibéré positivement. Même si cette proposition est importante, l'ambition est qu'à terme l'ensemble des communes du territoire s'associent à la dynamique créée par le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. À ce titre, la cellule opérationnelle prévoit d'organiser fin 2023 des réunions d'échange avec les communes non encore signataires, afin de lever les points d'incompréhension pouvant encore exister.

### 3.1.5. Expérimenter un fonds forestier territorial pour assurer une structuration opérationnelle du projet.

Le suivi de l'exécution des actions prévues au contrat de projet incombe au comité stratégique Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, et leur financement fera l'objet de demandes de subventions ou de conventions spécifiques selon la nature des actions et celle des porteurs de projets concernés.

Lors de la signature du contrat de projet, les propriétaires forestiers public du territoire (communes, département et ONF représentant de l'État propriétaire des forêts domaniales) se sont engagés à abonder un fonds forestier territorial commun dont la finalité est de financer la mise en œuvre d'actions forestières en faveur de la préservation de l'environnement ou visant à adapter les forêts au changement climatique. Le montant de cette contribution des propriétaires a été fixé à 1€/ha/an et pourra évoluer au cours des 5 années du label. La gestion de ce fonds commun nécessitera la mise en place d'une structure dédiée pour :

- Collecter et administrer les sommes recueillies ;
- Rechercher des financements complémentaires auprès des programmes de subventions existant sur le territoire ou de mécènes ;
- Prioriser les actions à mettre en œuvre et assurer leur suivi ;

- Potentiellement, assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions.

À ce stade, les réflexions sont en cours au sein du comité stratégique pour identifier la forme juridique la plus adaptée (association, SCIC...) et préciser son animation, sa gouvernance et son cadre d'intervention. L'ambition des partenaires est de créer cette structure au plus tard en 2024. Dans l'intervalle, le comité stratégique restera en charge du suivi de l'exécution de l'ensemble des actions du contrat de projet. Cette organisation pourra cepen-

dant être adaptée avec la création de la structure. Le comité stratégique veillera alors à ce que les objectifs définis dans le protocole d'accord restent la base du projet et que les actions inscrites au contrat de projet puissent continuer à être mise en œuvre avec simplicité. Afin de préciser clairement le cadre du nouveau dispositif et son imbrication avec la gouvernance du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, des avenants au protocole d'accord et au contrat de projet pourront être nécessaires.

### 3.1.6. Le suivi de la réalisation des actions

Le suivi de l'avancement du contrat de projet repose sur plusieurs dispositifs qui seront mis en œuvre à partir de la fin d'année 2023. Deux outils de suivi complémentaires seront élaborés :

- Un tableau de bord composé d'indicateurs de l'avancement des actions et d'indicateurs de résultats. La composition de ce tableau de bord sera validée par le comité stratégique qui fixera également la fréquence à laquelle il sera mis à jour. Ce document a vocation à devenir le principal outil de pilotage de la démarche ;
- Un bilan annuel de la démarche constituera le volet qualitatif de l'évaluation des actions. Il prendra la forme d'un compte-rendu rédigé permettant à l'ensemble des parties prenantes d'être informés de l'avancement du projet. Ce document devra permettre au comité stratégique de piloter la démarche de façon éclairée. Il apportera également les éléments nécessaires à une éventuelle réorientation de la stratégie.

Ces deux outils de suivi seront élaborés par le chef de projet Forêt d'Exception®, en lien avec la cellule opérationnelle. La conception du dispositif de suivi de la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® tient compte de l'expérience acquise au sein du réseau national et notamment au sein du projet de Haguenau. Celle-ci a mis en évidence la difficulté de mettre en place des indicateurs spécifiques pour chaque action dès la phase de rédaction du contrat de projet. Le déploiement d'un trop grand nombre d'indicateurs, souvent abstraits peut en effet alourdir le suivi de la mise en œuvre des actions et ne

permet pas toujours de témoigner des réalités de terrain. Les partenaires de la démarche ont ainsi souhaité mettre en œuvre un procédé évolutif et facile d'utilisation intégrant notamment des données qualitatives.

La tenue à jour du tableau de bord de la démarche et la réalisation des bilans annuels permettront en outre de faciliter la phase de renouvellement du label en apportant des indications robustes et utiles tout au long de la vie du projet.

## 3.2. Faire le lien avec les autres démarches du territoire

La démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® s'inscrit dans un écosystème riche en initiatives dédiées à la forêt et au bois. Les membres du comité stratégique ont eu à cœur d'inscrire au mieux leur projet dans cette dynamique, en prenant en compte les éléments de cadrage existant et en s'associant aux réflexions en cours.

### 3.2.1. Plan régional de la Forêt et du Bois (PRFB) et les assises des forêts et du bois Grand Est

Déclinaison du Programme National Forêt Bois (PNFB), le PRFB Grand Est définit les orientations de gestion forestière durable ainsi que les actions à mener en faveur de la forêt et de la filière forêt-bois pour la période 2018-2027. Les actions du contrat

de projet proposent des réponses concrètes et locales aux grands enjeux identifiés au niveau régional. Le tableau suivant fait la correspondance entre les actions phares prévues au PRFB et les actions du contrat de projet.

Au-delà du PRFB, le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® s'inscrit pleinement dans les orientations des Assises des forêts et du bois du Grand Est qui ont été organisées par FIBOIS Grand Est à Remiremont les 26 et 27 novembre 2021. Le projet a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation plénière à cette occasion.

#### ACTIONS PHARES DU PRFB GRAND EST

#### ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET

II.2.6 – Stimuler l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâtiment	Action 6 : la construction a aussi ses circuits courts
II.2.10 – Favoriser les débouchés en bois énergie	Action 8 : le bois-biomasse pour chauffer les communes Action 16 : expérimentation « Village Bas Carbone » – du Val-d'Ajol vers toutes les petites villes de demain.
II.4.2 – Développer la contractualisation	Action 7 : le Chêne, contractuel par nature
III.2.2 – Communiquer de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois	Action 1.1 : mise en œuvre d'une charte sylvicole et animation d'un Fond Forestier Territorial Action 5 : les Chênes de Darney auront leur AOC ! Action 11 : mettre l'éducation au milieu de la forêt
IV.1.3 – Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques	Action 1.1 : mise en œuvre d'une charte sylvicole et animation d'un Fond Forestier Territorial Action 1.2 : création de zones de quiétude en faveur de la biodiversité
IV.2.4 – Développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation au changement climatique	Action 1.1 : mise en œuvre d'une charte sylvicole et animation d'un Fond Forestier Territorial
IV.3 – Restaurer et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique	Action 2 : accompagner la chasse vers l'éco-responsabilité
IV.4.1 – Connaître la ressource	Action 4 : « Goûtez la forêt » en Forêt d'Exception®
IV.4.2 – Promouvoir le renouvellement des peuplements par des techniques les plus adaptées aux situations locales (régénération naturelle, plantations)	Action 1.1 : mise en œuvre d'une Charte Sylvicole et animation d'un Fond Forestier Territorial

## 3.2.2. LIFE Biodiv'Est

Le programme LIFE est un instrument financier de la commission européenne dédié au soutien de projets innovants dans les domaines de l'environnement et du climat. Unique région en France et en Europe à avoir reçu l'agrément européen, la région Grand Est porte depuis 2022 le programme LIFE Biodiv'Est, constitué de 27 actions concrètes en faveur de l'environnement et de la biodiversité et doté de 26 millions d'euros de financements sur 10 ans. Au regard des objectifs communs partagé par les deux démarches, le programme LIFE Biodiv'Est a été très tôt identifié comme un levier pour favoriser la réalisation des actions définies dans le contrat de projet. À ce titre, des échanges ont eu lieu entre les structures porteuses afin de mettre en cohérence les deux démarches.



### ACTIONS LIFE BIODIV'EST

Action C09 : opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique en milieux forestiers

Action C12 : stratégie "quiétude de la faune sauvage" : création et animation de 50 zones de quiétude

Action E04 : sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité.

### ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET

Action 1.1 : mise en œuvre d'une Charte Sylvicole et animation d'un Fond Forestier Territorial

Action 1.2 : création de zones de quiétude en faveur de la biodiversité

Action 11 : mettre l'éducation au milieu de la forêt

Hibou moyen-duc (Asio otus) © Blandine Baur / ONF



Mésange huppée (Lophophanes cristatus) © Blandine Baur / ONF





© Clément Bellefleur

## → La parole à Clément Bellefleur,

chargé de l'action C12 LIFE Biodiv'Est, au Parc Naturel Régional (PNR) des Ballons des Vosges

« Lancé officiellement en février 2022 pour une durée de 10 ans, le projet LIFE Biodiv'Est constitue un formidable levier pour démultiplier et accélérer les projets liés à la restauration et la préservation de la biodiversité en Grand Est. Il s'articule notamment avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), la Stratégie des Aires Protégées (SAP) ainsi qu'avec le Cadre d'Action Prioritaire Natura 2000 (CAP 2000).

C'est dans ce contexte qu'en 2022, l'équipe projet de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® s'est rapprochée du collectif LIFE Biodiv'Est et en particulier de l'action dite « C 12 » qui vise à créer des zones de quiétude pour la faune sauvage (avec un objectif affiché de 60 000 ha à créer d'ici 2030).

Un premier travail commun a été effectué afin d'étudier l'articulation entre le LIFE Biodiv'Est et la fiche action de création de zone de quiétude du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®. Aussi, l'équipe projet Forêt d'Exception® a été force de proposition en ce qui concerne la définition partagée de ce qu'est une « zone de quiétude ».

Enfin, il a été souligné qu'au regard des zones de quiétude existant déjà en site Natura 2000 dans la partie Est du périmètre Forêt d'Exception®, une communication utilisant la marque « Quiétude attitude » du PNR apporterait de la cohérence à la fiche action. Quiétude attitude est notamment financée par la DREAL Grand Est, le Massif des Vosges ainsi que la région Grand Est.

En résumé, les échanges de cette dernière année sont prometteurs. L'articulation des actions pourra se concrétiser avec la signature de la convention de déploiement des zones de quiétude du programme LIFE Biodiv'Est. Ainsi, les zones de quiétude développées dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® pourront être comptabilisées dans la stratégie régionale.

Je tiens à remercier les membres de l'équipe projet pour leur réactivité et leur force de proposition. »

### 3.2.3. Terres de Hêtre



À l'issue de la tempête de 1999, l'ONF et les communes forestières ont souhaité développer les contrats d'approvisionnement afin de sécuriser les apports de bois aux entreprises locales. Ces contrats ont pour objectif d'assurer l'approvisionnement régulier d'une unité industrielle sur une période don-

née. Ils ont notamment été généralisés à partir de 2010 dans les Vosges pour le Hêtre dans le cadre de l'opération « Terres de Hêtre ». Aujourd'hui, la quasi-totalité des communes du territoire de Darney-La Vôge contractualisent autour de la ressource en Hêtre qui alimente la plupart des transformateurs du département des Vosges dans une logique de circuit court.

Au vu du succès rencontré par l'opération Terres de Hêtre et du développement des contrats d'approvisionnement résineux, les parties prenantes de la démarche ont souhaité développer le même type de contrats pour les bois de Chênes de qualité standard. À ce titre, l'opération Terres de Hêtre constitue une source d'inspiration et l'expérience acquise dans le cadre de ce programme fait l'objet de transferts bienvenus.

### 3.2.4. Des Hommes et des Arbres



Lauréat en 2019 de l'appel à projet gouvernemental « Territoires d'Innovation », la démarche « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain » (DHDA) a été coordonnée par la métropole du Grand Nancy, en lien avec la communauté d'agglomération d'Épinal, pour le compte de quelques 100 acteurs publics et privés du sud de la Lorraine et des Vosges du nord. Ce projet a pour ambition de transformer le territoire sur une durée de 10 ans, par le biais d'actions innovantes qui développent et mettent en valeur la place des arbres dans le bien-être des populations, la préservation de l'environnement, la résilience et la prospérité du territoire, en résonance avec les attentes sociétales, les changements climatiques à venir et une valorisation raisonnée des ressources locales.

Pour les parties prenantes du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, il est très clair que les deux démarches portent une ambition partagée et ont des objectifs communs. À la suite des échanges tenus en mars 2023, le comité exécutif DHDA a examiné favorablement la présentation de la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® et a proposé la reconnaissance du projet en tant que « démonstrateur DHDA ». Le cadrage de ce statut est en cours et prendra la forme d'une convention d'engagements mutuels. Le statut de démonstrateur DHDA donnera l'opportunité de mener conjointement certaines initiatives et de créer des synergies permettant de faciliter la mise en œuvre et la visibilité des actions.

### 3.2.5. Expérimentation « Village Bas Carbone »

Dans le cadre des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le laboratoire de la ruralité des Vosges a initié une expérimentation dénommée « Village Bas Carbone ». Pilotée par la préfecture des Vosges et l'association des maires ruraux des Vosges, cette expérimentation a pour objectif de mener une réflexion collective sur l'adaptation des territoires ruraux aux enjeux de la transition écologique et énergétique, à partir de la réalité d'une commune rurale définie, à savoir le Val-d'Ajol. Cette expérimentation prend en compte les travaux conduits dans le cadre du Plan Climat Aire Énergie Territorial (PCAET) porté par la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales et du programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et dont les objectifs se rejoignent.

La commune du Val-d'Ajol étant boisée à plus de 60 %, la forêt y joue un rôle majeur en termes de puits de carbone et de compensation des émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, il est logique que les questions forestières soient intégrées aux réflexions menées dans le cadre de l'expérimentation « Village Bas Carbone ». L'action 16 du contrat de projet constitue la contribution du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® à l'expérimentation menée au Val-d'Ajol. Elle a pour objectifs de faciliter la concertation et l'émergence d'actions sur les sujets forestiers et la diffusion des conclusions des travaux à l'ensemble du territoire Forêt d'Exception®.

## 3.3. Une dynamique déjà en cours : la concrétisation d'une vision du territoire

### 3.3.1. Action 1.2 – Des communes pionnières en matière de création de zones de quiétude

L'action 1.2 du contrat de projet prévoit la création de zones de quiétude intra-forestières afin de préserver les habitats et la faune de la pression du public. Pour les partenaires, cette action participe à l'élaboration d'une réponse adaptée aux enjeux de conciliation des usages et de préservation des services environnementaux rendus par les forêts. À l'échelle du territoire, le niveau de pression du public est cependant variable selon que l'on se situe à l'ouest du territoire, peu fréquenté, ou à l'est, où la pression du public est plus forte.

Les communes de Raon-aux-bois, Val-d'Ajol et Girmont Val-d'Ajol, qui connaissent des niveaux de fréquentation élevés, sont particulièrement attentives à ces questions. En 2022, sur l'impulsion de leurs maires et accompagnées des forestiers de leurs secteurs, elles se sont portées volontaires pour expérimenter la faisabilité et l'efficacité de la création de zones de quiétude. Ces études pilotes portent notamment sur :

- L'adaptation du plan de circulation en place et la fermeture des routes forestières ouvertes à la circulation motorisée ;
- La mise en place d'une signalétique adaptée et d'actions de communication à destination du grand public ;
- L'abandon de la création de nouveaux sentiers, voire le débalisage de certains sentiers existants ;
- L'interdiction des manifestations au sein de la zone de quiétude.

À Raon-aux-Bois par exemple, la création d'une zone de quiétude de 288 ha localisée dans le canton de la Racine a été actée par délibération du conseil municipal. Dans cette zone, toute manifestation sportive est désormais interdite et l'installation de mobilier et de panneaux d'information dédiés est en cours.

### 3.3.2. Action 4 – Consommer du gibier pour pérenniser les forêts

Sur le territoire du projet, l'équilibre forêt-gibier est un enjeu majeur de la gestion durable des forêts. Cependant, la légitimité de la pratique de la chasse est souvent contestée par le grand public, principalement par méconnaissance. En parallèle, depuis de nombreuses années une partie non-négligeable du gibier prélevé par les chasseurs ne trouve plus preneurs, alors même que son volume ne cesse d'augmenter. Pour les partenaires, redonner du sens à la fonction nourricière de la forêt et de la chasse, en donnant l'occasion au grand public de consommer des produits de la venaison aujourd'hui mal connus, constitue une porte d'entrée possible vers une meilleure acceptation de la pratique de la chasse sur un territoire où elle est rendue nécessaire pour assurer la pérennité des forêts.



Dès 2021, un partenariat est noué avec le chef Olivier Pichot et la marque « Goûter la forêt » est créée. Des produits concoctés à base de gibier sont proposés au grand public à l'occasion d'événements locaux (présence d'un Wood Truck lors des projections Ciné Branché à Xertigny et Raon-aux-Bois, participation au salon Habitat bois d'Épinal...).

L'appel à la dégustation de produits forestiers représente la partie « grand public » d'une entreprise plus large de valorisation des produits de la chasse lancée dans le cadre de Forêt d'Exception®. Lors des réflexions menées avec les sociétés de chasse, l'ONF et ses partenaires envisagent notamment de collecter le gibier non consommé auprès des chasseurs, afin d'alimenter une filière venaison à l'échelle du département. Cette organisation pourrait s'opérer à grande échelle avec l'aide de deux entreprises, Nemrod et Champi Viandes, mais également dans une dimension plus artisanale et haut de gamme avec le soutien du chef Olivier Pichot.

D'autres actions sont également à l'étude : déjeuners démonstratifs, développement d'une ligne de produits issus de la chasse à valoriser lors du salon habitat et bois, accompagnement de chefs et restaurants du territoire afin de cuisiner davantage de venaisons... Ces réflexions se poursuivront dans le cadre de l'action 4 du contrat de projet, sans perdre de vue que la finalité reste avant tout de favoriser le retour de l'équilibre sylvo-cynégétique en forêt.

### 3.3.3. Action 6 : les premiers projets en bois local commencent à émerger

La valorisation des atouts naturels du territoire et de la filière forêt-bois locale s'inscrit au cœur de la démarche. Dans ce contexte, la construction reste un moteur important pour ce qui relève de l'utilisation du bois d'œuvre. Dans la continuité de la dynamique de Terres de Hêtre, qui a fait la démonstration de la valorisation possible des feuillus dans la construction et l'architecture contemporaine (Woodies de Xertigny), le projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® s'attache au devenir du bois local, en particulier le feuillu, et à son utilisation dans des projets architecturaux exemplaires.



Le chef Olivier Pichot à l'occasion de l'événement Ciné en forêt organisé en FC de Raon-aux-Bois  
© Pierre Sylvestre

Le remarquable modèle du Vorarlberg en Autriche a été à la base de cette réflexion. Né d'une approche architecturale innovante basée sur la ressource locale et la prise en compte des savoir-faire locaux, ce modèle a été le moteur du développement économique de ce land autrichien.

Sous la houlette de Jean-Claude Bignon, professeur émérite à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, un collectif d'architectes motivés pour déterminer de nouvelles pratiques de construction plus durables (la frugalité créative) a été mis en place dès 2022. Leur travail a eu pour objectif la création et la mise en œuvre d'une Charte architecturale bois pour soutenir l'émergence de projets de construction en bois locaux, transformés et mis en œuvre localement, afin de donner une identité architecturale au territoire de Darney-La Vôge qui soit basée sur ses propres ressources. La charte s'appuie sur 6 principes : Architecture, Frugalité, Créativité, Local, Bois, Inclusion. Dans le cadre de cette réflexion, plusieurs projets sont déjà engagés, voire déjà en cours de réalisation. On peut citer : les espaces éducatifs forestiers de Monthu-

reux-sur-Saône, La Vôge-les-Bains et Xertigny, les loges forestières du GR 7 à Fontenoy-le-Château, le parcours de santé revisité de Raon-aux-Bois, sans oublier les travaux de rénovation en cours de l'ancien hôtel de la gare de Darney. Ce lieu, baptisé « La Belle Forêt » accueillera pour partie l'unité territoriale ONF de Darney et constituera le centre névralgique de la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®.

Enfin, inspiré par la dynamique de la démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception®, le bailleur social Vosgelis a pris à bras-le-corps la problématique environnementale : guide de l'utilisation du bois en isolation par l'extérieur (sous la conduite de Jean-Claude Bignon), reboisement en lien avec l'ONF dans le cadre de sa politique RSE, ...

### 3.3.4. Action 9 : les étudiants de l'ENSTIB au chevet du GR 7

Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® a pour ambition de promouvoir un tourisme durable et respectueux de la nature sur l'ensemble de l'emprise du projet. L'action 9 du contrat de projet - Le GR 7, coup de pouce pour la mobilité douce – prévoit notamment de revitaliser ce sentier de grande randonnée en perte de vitesse, car il constitue l'un des principaux itinéraires de découverte en itinérance du territoire. Dans cette optique, proposer une offre d'hébergement insolite et adaptée aux attentes des visiteurs revêt une importance capitale.

En lien avec les réflexions en cours sur l'utilisation de bois locaux dans la construction, le projet de création de loges forestières le long du GR 7 a rapidement émergé. Lors de l'édition 2022 des défis du Bois organisés par l'ENSTIB et l'école d'architecture de Nancy, il a été proposé aux étudiants de plancher sur cette question. La commande était simple : proposer des logements insolites utilisant des bois locaux, respectant la charte architecturale arrêtée dans le cadre de l'action 6 et pouvant accueillir 4 personnes pour une nuit.



La Belle Forêt, projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de gare de Darney  
© Nathalie Tete / ONF

Les étudiants ont fait preuve d'inventivité et certaines de leurs créations ont été implantées en mai 2023 en lisière de la forêt de Fontenoy-le-Château, à proximité des itinéraires de randonnée. Ces loges peuvent désormais être réservées auprès du camping local et permettront aux randonneurs, cycliste et cavaliers de se reposer une nuit avant de reprendre la route. Ce projet constitue le premier mouvement d'une action plus large de revitalisation du GR 7 qui sera poursuivie au fur et à mesure de la mise en œuvre du contrat de projet.



Une des loges forestières construites lors des Défis du Bois 2022  
© Blandine Baur / ONF

### 3.3.5. Action 11 – Les espaces éducatifs forestiers sortent de terre

L'une des ambitions du label Forêt d'Exception® est de retisser le lien entre la société et la forêt, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux, mais aussi de répondre à ses questionnements et inquiétudes. Dans ce contexte, l'angle de l'éducation est essentiel pour construire un socle de connaissances solide sur la forêt. Par l'action 11 du contrat de projet, les partenaires ont notamment pour projet de créer en forêt des sites dédiés à l'accueil de classes et du grand public appelés Espaces Éducatifs forestiers (EEF).

Dès les premiers échanges, les communes de Monthureux-sur-Saône, Xertigny et La Vôge-les-Bains se sont portées volontaires pour accueillir ces EEF. Lors des réunions de la commission de travail « Education et formation », l'Éducation Nationale et des associations périscolaires locales (ODCVL, Ligue de l'Enseignement, les Petits Débrouillards...) ont abondé la réflexion en apportant leur expertise en matière de contenus pédagogiques et de lien des projets avec les programmes scolaires. En cohérence avec l'action 6, des contacts ont depuis été passés avec des architectes locaux, et les premiers marchés d'étude ont été passés en 2023.

Le projet de Monthureux-sur-Saône prévoit la création d'un sylvatium et met l'accent sur les savoir-faire forestiers et l'industrie du bois. Sur le site du Bois Beaudoin à Xertigny, ce sont les enjeux de l'adap-

tation des forêts au changement climatique et de la sylviculture durable qui sont mis à l'honneur, tandis que l'EEF du site du parapluie à la Vôge-les-Bains, propose des aménagements dédiés à la découverte du milieu forestier et de ses bienfaits, par l'intermédiaire d'un parcours pédagogique.

Les croquis sont prêts, les commandes de bois sont passées et bientôt les enfants des écoles du territoire et le grand public pourront profiter de ces sites pour parfaire leurs connaissances de la forêt, dans un cadre naturel préservé.



Vues de projet du futur EEF de Monthureux-sur-Saône  
© JLG Architecture

### 3.3.6. Action 12 - Quand la culture s'invite sous la canopée

Dans le cadre de la démarche, l'ONF et les communes volontaires se sont associés au conseil départemental des Vosges et au CRAVLOR, pour organiser durant l'été des soirées cinéma au cœur de la forêt. Ce projet s'inspire du festival « Branche & Ciné » organisé par la direction territoriale Seine Nord de l'ONF, revu et arrangé pour s'adapter au contexte forestier vosgien.

Le principe est simple : un écran gonflable est installé en forêt et une projection de film est proposée au public qui peut s'installer dans des transats mis à disposition. En début de soirée, les forestiers proposent une immersion guidée en forêt, pour faire découvrir au public la gestion forestière, les effets du changement climatique sur les forêts et la démarche Forêt d'Exception®. À proximité, le chef Olivier Pichot installe son Wood Truck et propose des repas à base de produits forestiers : burgers au sanglier, saucisses de cerf, tartes aux myrtilles...

Le 20 août 2021, la commune de Xertigny a expérimenté pour la première fois ce type d'événement avec la projection en forêt du film « L'École Buisson-

nière » de Nicolas Vanier. La soirée a suscité l'intérêt du public au-delà des espérances et face au fort engouement, l'événement a été reconduit en août 2022 à Raon-aux-Bois et à Plombières-les-Bains.

Fort du succès rencontré par ces deux éditions, les partenaires du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® ont souhaité pérenniser ce type d'événement en inscrivant au contrat de projet une action dédiée. L'ambition est désormais d'organiser annuellement des activités grand public en forêt, afin de poursuivre la sensibilisation aux enjeux forestiers par l'intermédiaire de supports culturels, et de continuer à faire briller les yeux des petits et des grands.

Projection du film « Le Renard et l'Enfant » lors de l'événement Ciné en forêt organisé en FC de Raon-aux-Bois en août 2022 © ONF



---

**D**epuis le lancement de la démarche en 2020, un long chemin a été parcouru. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'adhésion forte du territoire à ce projet ambitieux. Le choix d'une concertation large, menée dans le cadre des commissions de travail thématiques a permis d'aboutir à la définition d'un programme d'actions partagé, équilibré et cohérent avec les autres démarches présentes sur le territoire.

En parallèle de la concertation, la mise en œuvre d'actions pilotes a contribué à améliorer la visibilité du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception® et à ancrer résolument la démarche dans l'opérationnalité. Il s'agit maintenant de se tourner vers l'avenir et de maintenir cette belle dynamique dans la durée. Nul doute que les liens noués depuis 2020 lors des moments de convivialité, et les habitudes de travail en commun prises lors des nombreuses réunions de concertation, permettront de relever ce défi et de concrétiser ce beau projet de territoire.

---



# Conclusion

Le dossier de candidature du projet de la forêt de Darney-La Vôge est à la hauteur du label d'exception recherché. L'excellent accueil réservé à ce projet par les différents acteurs impliqués, puis leur volontarisme marqué lors des différentes phases, ont permis d'en faire un véritable projet de territoire, qui, sur le plan opérationnel, contribuera à protéger et à développer l'ensemble des services rendus par l'écosystème forestier unique de la forêt de Darney-La Vôge.

Le projet englobe tout le territoire de la Vôge, une entité géographique cohérente vis-à-vis de ses caractéristiques écologiques, économiques et culturelles. Cette large extension en fait d'ailleurs un projet de labellisation d'une envergure inédite au point de vue des surfaces concernées, puisque ce sont non moins de 50 000 ha de forêts qui sont concernés, forêts aussi bien communales, domaniales, privées que départementales.

Ces différents types de forêts reflètent bien la diversité des acteurs impliqués, tous mis « autour de la table » et pleinement mobilisés pour partager et confronter leurs visions de la forêt et de ses modes d'usage. En intégrant leurs visions et leurs pratiques, les travaux menés ont non seulement permis de bâtir des consensus entre acteurs, mais aussi d'envisager la mise en cohérence d'actions à des échelles toujours plus larges.

Il est ainsi tout naturel que le volet opérationnel du projet, à travers les trois thèmes développés, parvienne à intégrer une dimension écologique, une dimension sociale et une dimension économique, donnant à ce projet de labellisation tous les atouts d'un projet durable. La démarche Darney-La vôge, Forêt d'Exception® repose sur de solides piliers qui lui permettront de durer et de prospérer. En effet, elle préparera la forêt à faire face aux défis du changement climatique, tout en cherchant à en faire un lieu d'accueil harmonieux de ses nombreux et divers usagers et habitants, et à permettre aux activités humaines de prospérer, en favorisant un développement économique local, innovant et respectueux.

Les services de l'État sont fiers d'avoir accompagné et soutenu l'émergence de projet, mais aussi tous les acteurs qui l'ont porté, engagés et fédérés dans une dynamique collective particulièrement efficace. L'obtention du label Forêt d'Exception® pour la forêt de Darney-La Vôge constituera une reconnaissance légitime mais aussi un atout supplémentaire pour ce territoire résolument tourné vers l'avenir.

**Valérie MICHEL-MOREAUX**

Préfète des Vosges

© Préfecture des Vosges



## ANNEXE 1 – LISTE DES PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE

### COLLECTIVITÉS

Région Grand Est  
Conseil départemental des Vosges  
Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-ouest  
Communauté d'Agglomération d'Épinal  
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales  
Communauté de Communes des Ballons des Vosges  
Association des communes forestières vosgiennes  
Association des Maires des Vosges  
PETR (Pays d'Épinal Cœur des Vosges)  
PETR de Remiremont  
Elus des 81 communes de situation

### SERVICES DE L'ÉTAT

Préfecture des Vosges  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT)  
Office Français de la Biodiversité (OFB)

### ACTEURS DE LA FORÊT ET DU BOIS

Office National des Forêts : Agences Vosges Ouest et Vosges Montagne  
Chambre d'agriculture d'Épinal  
Interprofession FIBOIS Grand Est  
Comité Régional des Propriétaires Forestiers  
Fransylva  
Fédération de Chasse des Vosges  
Fédération de Pêche des Vosges

### ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

Éducation Nationale  
Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement (INRAE)  
AGROPARISTECH Nancy  
Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois d'Épinal (ENSTIB)  
Université de Lorraine

### ACTEURS DU TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉDUCATION

Office du tourisme d'Épinal et de sa région  
Office de tourisme intercommunal des Vosges Côté Sud-ouest  
Office du Tourisme de Remiremont  
Comité Départemental de Tourisme Equestre des Vosges (CDTE)  
APF – France handicap Grand Est  
Association Escles Archéologie (AEA)  
Association Saône Lorraine, musée du Verre d'Hennezel (ASL)  
Musée Louis Français (Plombières-les-Bains)  
Fédération Française de Randonnée Pédestre Grand Est (FFRP)  
Comité régional cyclisme  
Club Vosgien  
Compagnie l'Odysée

Scènes et Territoires en Lorraine Les Petits Débrouillards  
La Ligue de l'Enseignement  
Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs (ODCVL)

### **ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT**

Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL)  
Collectif Vigi-éolienne  
Lorraine Association Nature (LOANA)  
Oiseaux-Nature  
France Nature Environnement Grand Est  
Vosges Nature Environnement

## ANNEXE 2 – INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES

<b>ACFV</b>	Association des communes forestières vosgiennes
<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>AMV</b>	Association des maires des Vosges
<b>ANEPE</b>	Association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes
<b>AOC</b>	Appellation d'origine contrôlée
<b>APF</b>	Association des paralysés de France
<b>CA</b>	Chambre d'agriculture
<b>CAE</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>CCI</b>	Chambre de commerce et d'industrie
<b>CCVCSO</b>	Communauté de commune des Vosges côté Sud-Ouest
<b>CCPVM</b>	Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
<b>CCBV</b>	Communauté de communes des Ballons des Vosges
<b>CD</b>	Conseil départemental
<b>CENL</b>	Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
<b>CNO</b>	Comité national d'orientation
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>COFOR</b>	Association des communes forestières des Vosges
<b>CR</b>	Conseil régional
<b>CRAVLOR</b>	Cinéma itinérant Grand-Est
<b>CRPF</b>	Centre régional de la propriété forestière
<b>DASEN</b>	Direction académique des services de l'éducation nationale
<b>DDT</b>	Direction départementale du territoire
<b>DHDA</b>	Des hommes et des arbres
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>EEF</b>	Espace(s) éducatif(s) forestier(s)
<b>ENS</b>	Espace naturel sensible
<b>ENSTIB</b>	École nationale supérieure des technologies et industries du Bois
<b>FC</b>	Forêt communale
<b>FD</b>	Forêt domaniale
<b>FDC</b>	Fédération départementale de la chasse
<b>FFRP</b>	Fédération française de randonnée pédestre
<b>FFT</b>	Fonds forestier territorial
<b>FIC</b>	Forêt indivise communale
<b>FIBOIS</b>	Interprofession régional de la filière forêt-bois
<b>FNC</b>	Fédération nationale des chasseurs
<b>Fransylva</b>	Fédération des syndicats des forestiers privés
<b>FS</b>	Forêt sectionale
<b>GR7</b>	Sentier de grande randonnée des Vosges aux Pyrénées
<b>Groupe ISB</b>	Groupe Innovation et solutions bois
<b>INRAE</b>	Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement
<b>LIFE Biodiv'Est</b>	Plateforme pour la biodiversité du grand-Est
<b>LOANA</b>	Lorraine association nature

<b>LPO</b>	Ligue pour la protection des oiseaux
<b>Master ABC</b>	Master architecture bois et construction
<b>ODCVL</b>	Office départemental des centres de vacances et de loisirs
<b>OFB</b>	Office français de la biodiversité
<b>ONF</b>	Office national des forêts
<b>OT</b>	Office du tourisme
<b>PCAET</b>	Plan climat air énergie territorial
<b>PEFC</b>	Programme de reconnaissance des certifications forestières
<b>PETR</b>	Pôle d'équilibre territorial et rural
<b>PNR</b>	Parc naturel régional
<b>PRFB</b>	Programme Régional de la Forêt et du Bois
<b>RE2020</b>	Réglementation européenne 2020
<b>RF</b>	Route forestière
<b>SAS</b>	Société par actions simplifiées
<b>SARL</b>	Société à responsabilité limitée
<b>SCIC</b>	Société coopérative d'intérêt collectif
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>SNBC</b>	Stratégie nationale bas carbone
<b>SRADDET</b>	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
<b>TEN</b>	Territoire engagé pour la nature
<b>UT</b>	Unité territoriale
<b>ZNS</b>	Zone naturelle sensible
<b>ZPS</b>	Zone de protection Spéciale
<b>ZSC</b>	Zone spéciale de conservation
<b>ZNIEFF</b>	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ANNEXE 3 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET DARNEY-LA-VÔGE, FORÊT D'EXCEPTION®, PROGRAMME 2023-2027

ACTION	PRIO- RITE	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	ETAPES	2023	2024	2025	2026	2027	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 1.1 : Mise en œuvre de la Charte Sylvicole Territoriale et animation d'un Fonds Forestier Territorial.	1	Construire la forêt de demain et Biodiversité	Assurer la gestion multifonctionnelle des forêts du territoire, leur résilience face au changement climatique et la protection de leur biodiversité par la définition d'une charte sylvicole, dont la mise en œuvre permettra de bénéficier des financements d'un fonds forestier territorial abondé, notamment par les propriétaires forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir un socle commun d'objectifs environnementaux et sylvicoles applicables sur l'ensemble des forêts du territoire et le rédiger sous la forme d'une charte sylvicoles</li> <li> Concilier les attentes des différents acteurs et usagers de la forêt dans une approche de gestion multifonctionnelle.</li> <li> Favoriser la mise en œuvre d'actions visant à assurer la préservation et la résilience des forêts face au changement climatique</li> <li> Favoriser l'expérimentation et l'innovation en matière de gestion forestière</li> <li> Faciliter le financement d'actions à objectif environnemental menées en forêt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser un diagnostic environnemental et sylvicole à l'échelle du territoire .</li> <li> Elaborer une charte sylvicole dans le cadre concerté de la commission « Construisons la forêt de demain ».</li> <li> Faire valider la charte sylvicole par les différents propriétaires forestiers (ONF, département, communes).</li> <li> Mettre en œuvre la Charte Sylvicole et définir des indicateurs de suivi.</li> <li> Mettre en place un «Fonds forestier territorial» et définir son identité juridique.</li> </ul>					ONF & bureau de la conférence des maires	Associations environnementales, fédération départementale des chasseurs des Vosges, CD88, Région GE, CRPF, Fransylva, Chambre d'Agriculture des Vosges, COFOR des Vosges, INRAE	
Action 1.2 : Création de zones de quiétude en faveur de la biodiversité	Démarrée	Construire la forêt de demain et Biodiversité	Mieux gérer les usages et préserver les habitats et espèces forestières par la mise en place des zones de quiétude.	<ul style="list-style-type: none"> <li> Limiter la pression du public sur les habitats forestiers et les espèces sensibles, et préserver les services environnementaux rendus par les forêts.</li> <li> Améliorer la prise en compte de la préservation de l'environnement dans les politiques publiques locales</li> <li> Promouvoir la préservation de l'environnement auprès des usagers et communiquer sur l'importance des forêts et de leur préservation pour le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Poursuivre le projet pilote mené dans les communes de Raon-aux-Bois, Val d'Ajol et Girmont Val d'Ajol.</li> <li> Dresser la cartographie des zones forestières à enjeux et définir le cadrage de la mise en œuvre des zones de quiétude sur le territoire.</li> <li> Déployer les zones de quiétude sur l'ensemble du territoire du projet, et assurer leur suivi.</li> </ul>					ONF & bureau de la conférence des maires	Associations naturalistes, fédération départementale des chasseurs des Vosges, CD88, Région GE, CRPF, Fransylva, chambre d'agriculture, COFOR des Vosges, INRAE, PNR des Ballons des Vosges, LifeBiodiv'Est.	
Action 2 : Accompagner la chasse vers l'éco-responsabilité.	3	Chasse éthique et durable	Promouvoir le rôle du chasseur dans le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique, essentiel au renouvellement des forêts et à leur résilience face au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li> Favoriser la prédation naturelle, la mise en place de contrats sylvo-cynégétiques et étendre les applications de recensements des actions de chasse du territoire.</li> <li> Promouvoir une meilleure interaction avec les chasseurs.</li> <li> Promouvoir la recherche de l'exemplarité en termes de chasse éco-responsable et éthique.</li> <li> Améliorer le partage de la nature.</li> <li> Mener une concertation autour de la mise en place d'un contrat sylvo-cynégétique (propriétaires-locaux).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Ouvrir une concertation entre chasseurs du territoire.</li> <li> Mettre en place des actions de communication autour de la chasse pour réconcilier les différents usagers de la forêt</li> <li> Mettre en œuvre les projets issus de la concertation.</li> <li> Promouvoir le territoire pour son cadre naturel et la qualité de la chasse pratiquée.</li> </ul>					ONF, CD88, communes	ONF, Fédération départementale des chasseurs des Vosges	
Action 3 : Le foncier forestier fondamental !	3	Le foncier forestier	En lien avec la mise en place de la charte sylvicole, définir un guide des bonnes pratiques sur le foncier forestier, un thème oublié et pourtant source de nombreuses tensions.	<ul style="list-style-type: none"> <li> Améliorer la structuration du foncier forestier sur le territoire et ancrer la forêt dans les politiques d'aménagement du territoire.</li> <li> Promouvoir les regroupements fonciers pour faciliter la gestion des petites propriétés privées et prévenir le morcellement des propriétés.</li> <li> Accompagner les propriétaires dans l'acquisition de connaissances foncières et favoriser l'émergence de partenariats locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Lancer la concertation sur le thème du foncier forestier en lien avec la création de la Charte Sylvicole (action 1.1).</li> <li> Accompagner les propriétaires dans l'acquisition de connaissances en matière foncière (former les élus, clarifier droits et devoirs en matières foncière, ...)</li> <li> Mettre en application les dispositifs.</li> </ul>					CRPF, Fransylva, Fibois Grand Est	ONF, chambre d'agriculture, Elus du territoire, SAFER, Fibois Grand Est	

Niveaux de priorité : ■ Action démarrée

■ Action en priorité 1 / importante

■ Action en priorité 2

■ Action en priorité 3 / moins prioritaire

ACTION	PRIORITE	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	ETAPES	2023	2024	2025	2026	2027	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 4 : « Gouvernez la forêt » en Forêt d'Exception®	2	Structurer la filière venaison : une histoire de goût	Favoriser la valorisation des produits de la chasse et leur transformation, tout en limitant les risques sanitaires en structurant une filière venaison et en étudiant la faisabilité de créer un centre de traitement du gibier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la structuration du foncier forestier sur le territoire et ancrer la forêt dans les politiques d'aménagement du territoire.</li> <li>Promouvoir les regroupements fonciers pour faciliter la gestion des petites propriétés privées et prévenir le morcellement des propriétés.</li> <li>Accompagner les propriétaires dans l'acquisition de connaissances foncières et favoriser l'émergence de partenariats locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les modalités d'intervention des sociétés de chasse</li> <li>Dresser l'état des lieux de la demande locale en « viande sauvage »</li> <li>Rédiger le rapport opérationnel d'étude et partager le projet</li> <li>Promouvoir les produits issus de la venaison.</li> </ul>						Fédération départementale de chasse des Vosges, PETR Remiremont, CD88	Chambre d'agriculture, ONF, Fédération départementale des chasseurs de Vosges, Chambre de commerce et d'industrie
Action 5 : Les chênes de Darney auront leur AOC	3	Création d'un AOC chênes de Darney	Définir un référentiel reconnaissant les qualités organoleptiques uniques des Chênes de Darney dans le cadre de leur utilisation en merranderie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir la reconnaissance au niveau national de la qualité des Chênes de Darney dans le cadre de leur utilisation en tonnelerie.</li> <li>Améliorer la connaissance des caractéristiques organoleptiques des Chênes à merrain du territoire.</li> <li>Développer des partenariats avec les merranderies locales</li> <li>Valoriser les Chênes de Darney.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser le cadrage du projet de création de l'AOC chênes de Darney et son pilotage.</li> <li>Lancer les premières études scientifiques nécessaires pour caractériser les particularités des chênes de Darney.</li> <li>Engager la démarche d'obtention de l'AOC.</li> <li>Partager et communiquer sur le projet.</li> </ul>						ONF, Fibois Grand Est	INAO, Merrain international, Institut des Sciences Analytiques et de Physicochimie pour l'Environnement et les Matériaux, CNRS, CD88, Région Grand-Est, FBF
Action 6 : La construction a aussi ses circuits courts	Démarrée	Architecture bois local et frugalité créative	Dans une logique de circuit court, mettre en synergie des architectes locaux spécialistes de la construction bois, afin de promouvoir l'utilisation du bois local dans la construction.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les atouts naturels du territoire et la filière forêt-bois locale ;</li> <li>Promouvoir l'utilisation de bois local dans les projets de construction ;</li> <li>Donner une identité architecturale au territoire de Darney-La Vôge ;</li> <li>Promouvoir le bois, matériau d'avenir et écologique ;</li> <li>Encourager la participation des populations et impliquer les architectes locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un collectif d'architectes.</li> <li>Elaborer une charte sylvicole et la suivre.</li> <li>Découvrir les initiatives locales similaires.</li> <li>Mettre en œuvre des projets sur le territoire.</li> </ul>						Collectif d'architectes mené par JC BIGNON	ONF, ENSTIB, FIBOIS GE, communes, CD88, entreprises de transformation du bois locales.
Action 7 : Le chêne, contractuel par nature	Démarrée	La ressource bois : les contrats d'approvisionnement	Mieux valoriser la ressource locale en développant la contractualisation des bois de Chêne sur l'ensemble du territoire en s'inspirant du projet « Terre de Hêtres ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la transformation locale des Chênes du territoire ;</li> <li>Soutenir les entreprises locales en leur assurant un approvisionnement régulier en Chêne ;</li> <li>S'inspirer du projet Terre de Hêtres et du développement des contrats d'approvisionnement résineux ;</li> <li>Développer des contrats avec les scieries locales pour les qualités de Chêne courantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunir la commission de travail et les partenaires commerciaux pour définir les objectifs de déploiement des contrats d'approvisionnement.</li> <li>Sensibiliser les communes aux enjeux de la sécurisation de l'approvisionnement local en Chênes.</li> <li>Mettre en œuvre les contrats d'approvisionnement.</li> </ul>						Communes propriétaires, ONF, Fibois Grand Est	CD88, région Grand Est, COFOR

ACTION	PRIO- RITE	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	ETAPES	2023	2024	2025	2026	2027	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 8 : Le bois-biomasse pour chauffer les communes	Démarée	Biomasse et bois énergie	Dans le cadre de la transition énergétique, aider les communes à installer, alimenter et entretenir des chaufferies bois collectives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'utilisation du bois énergie sur le territoire</li> <li>Aider les communes à mettre en place des chaufferies collectives et faciliter l'approvisionnement</li> <li>Développer des solutions pour simplifier le montage des projets et faciliter l'entretien des infrastructures de chauffage</li> <li>Mutualiser la ressource bois énergie entre les communes volontaires</li> <li>Créer un réseau local d'acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventorier les besoins des communes.</li> <li>Organiser un réseau local d'experts spécialisés.</li> <li>Mobiliser les services de l'Etat pour obtenir un soutien</li> <li>Mettre en oeuvre l'action dans les communes volontaires.</li> </ul>						Communes du territoire	ONF, FIBOIS, Préfecture des Vosges, région Grand Est, CD88, ADEME
Action 9 : Le GR7, coup de pouce pour la mobilité douce et des habitats biosourcés	3	Tourisme durable et mobilité douce : revalorisation du GR7	Dans le cadre de la transition énergétique, aider les communes à installer, alimenter et entretenir des chaufferies bois collectives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le public dans la découverte du territoire et notamment de ses forêts.</li> <li>Redynamiser le GR7.</li> <li>Compléter l'offre d'hébergement présente sur le territoire</li> <li>Valoriser l'offre touristique du territoire.</li> <li>Promouvoir les principes du slow tourisme.</li> <li>Promouvoir l'utilisation du bois local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un diagnostic de l'offre touristique du territoire</li> <li>Pérenniser le balisage du tracé du GR7 et développer d'autres boucles.</li> <li>Développer un réseau de lodges forestières.</li> <li>Développer un réseau de sites d'information et d'accueil du public (Maison de la Randonnée et de la Forêt au Val d'Ajol, ...).</li> <li>Créer une centrale de réservation des hébergements en ligne.»</li> </ul>						Communes, communautés de communes, professionnels du tourisme, Club Vosgien, FFRP	ONF, Club Vosgien, FFRP, CD88, région Grand Est, Agence régionale du tourisme, propriétaires forestiers privés
Action 10 : Le tourisme équestre au grand galop	3	La place du cheval dans le territoire et tourisme équestre durable	Développer la filière équine du territoire en mettant en avant sa valeur patrimoniale et sportive ainsi que son rôle dans la filière forêt-bois, notamment par la revalorisation du débardage à cheval dans les zones sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le public dans la découverte de son territoire et de ses forêts.</li> <li>Compléter l'offre d'hébergement présente sur le territoire</li> <li>Promouvoir les principes du slow tourisme.</li> <li>Compléter l'offre de tourisme équestre présente sur le territoire.</li> <li>Promouvoir et développer l'utilisation de la traction animale dans le cadre des travaux forestiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les équipements du territoire (centres équestres, auberges, ...).</li> <li>Compléter l'offre de tourisme équestre présente sur le territoire.</li> <li>Créer une centrale de réservation en ligne.</li> <li>Promouvoir le débardage à cheval.</li> </ul>					Comité Départemental du Tourisme Equestre, Fibois Grand Est	ONF, CD88, région Grand Est, Centres Equestres, Lycée Professionnel de Mirecourt.	
Action 11 : Mettre l'éducation au milieu de la forêt	Démarée	Education et formation	Sensibiliser aux enjeux forestiers et retisser le lien entre les Hommes et la forêt en ramenant le grand public et notamment les scolaires en forêt, en proposant des structures en bois originales permettant de faire classe dans la nature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des espaces d'accueil accessibles pour tous, ouverts sur la nature et dédiés à la pédagogie.</li> <li>Promouvoir une architecture en bois local, frugale et créative valorisant les trois sites qui accueilleront le projet.</li> <li>Créer des programmes éducatifs à destination des enfants</li> <li>Créer un parcours de formation pour les enseignants, les animateurs et le grand public</li> <li>Promouvoir des journées d'information sur la filière forêt – bois vers tous les publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire trois espaces éducatifs forestiers dans les communes de Xertigny, Monthureux-sur-Saône et La Vôge les Bains.</li> <li>Créer des maquettes pédagogiques et préciser les modalités de réservation des sites de manière concertée avec les acteurs de la commission « Education et formation ».</li> <li>Animer les sites.</li> </ul>					Communes de Xertigny, Monthureux-sur-Saône et La Vôge les Bains	Architectes locaux, Education Nationale, ODCVL, Petits Débrouillards, Ligue de l'enseignement, FIBOIS, ONF	

ACTION	PRIORITE	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	ETAPES	2023	2024	2025	2026	2027	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 12 : Quand la culture s'invite sous la canopée	Démarée	Culture	Sensibiliser aux enjeux forestiers et retisser le lien entre les Hommes et la forêt en ramenant le grand public et notamment les scolaires en forêt, en proposant des structures en bois originales permettant de faire classe dans la nature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser aux enjeux forestiers par l'intermédiaire de l'art.</li> <li>Mettre en place des actions de médiation culturelle,</li> <li>Organiser un programme pérenne d'événements sur la forêt, à destination du grand public, en lien avec les acteurs du territoire (exemple de Ciné en forêt).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un programme culturel respectueux de l'environnement en concertation avec les acteurs de la commission thématique.</li> <li>Développer le programme « Ciné en forêt ».</li> <li>Déployer le Projet « La forêt, berceau de l'harmonie ».</li> <li>Déployer le programme culturel proposé par la commission.</li> </ul>					ONF, CD88, communes	Cravlor, Scènes et Territoires, Olivia Gay (artiste concertiste), France Nature Environnement	
Action 13 : Prendre un bain sous les arbres	3	Santé et bien-être	Étudier les bienfaits des bains de forêt et leurs effets sur la santé en croisant quatre domaines d'expertise : la médecine, la psychologie, la qualité de l'air et le classement des bois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter les bases scientifiques sur l'intérêt de la pratique des bains de forêt</li> <li>Favoriser le développement de cette activité sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dresser l'état des connaissances sur les bienfaits des bains de forêt dans le cadre d'un projet de fin d'étude (PFE)</li> <li>Réaliser une thèse sur le sujet.</li> <li>Mettre en place une offre de sorties dédiées intégrant les résultats de l'étude scientifique»</li> </ul>					ONF	ONF, ENSTIB, Faculté de médecine de Nancy, INRAE, communes de la Vôge-les-Bains, Labo INTER-PSY	
Action 14 : Une forêt plus accessible	3	Accessibilité	Mettre l'accessibilité à la forêt pour tous au centre de la démarche, en favorisant l'émergence de projets forestiers accessibles aux PMR et en complétant la charte "Architecture bois local et frugalité créative" par des mesures d'accessibilité PMR pour l'ensemble des projets architecturaux menés dans le cadre de la démarche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'accès à la forêt à l'ensemble des publics</li> <li>Intégrer l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'ensemble des projets</li> <li>Impliquer d'avantage les publics en situation de handicap dans la définition des projets</li> <li>Adapter et enrichir l'offre existante (sentiers, sorties, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunir la commission afin de rédiger et d'intégrer un volet « Accessibilité » à la Charte Architecturale.</li> <li>Lancer des programmes de réhabilitation sur la base d'un diagnostic des sentiers pouvant faire l'objet d'un aménagement dédié.</li> <li>Enrichir l'offre d'équipements et de sorties.</li> </ul>					ONF, communes	APF, MDPH, Architectes locaux, CD88, FFRP, Club Vosgien, Association Tourisme et handicaps	
Action 15 : L'arbre qui cache le patrimoine	2	Histoire et patrimoine	Valoriser le patrimoine historique et culturel forestier du territoire par la réalisation d'un schéma d'accueil du public.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en avant la cohérence du territoire par son histoire et son patrimoine à travers un schéma d'accueil du public.</li> <li>Protéger les zones archéologiques sensibles en canalisant la fréquentation selon des itinéraires adaptés (articulation avec les zones de quiétude)</li> <li>Valoriser le patrimoine du territoire Darney-La Vôge, proposer une narration du territoire.</li> <li>Conservier le patrimoine naturel, culturel et historique forestier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dresser l'état des lieux du patrimoine présent sur le territoire.</li> <li>Réaliser un schéma d'accueil.</li> <li>Mettre en œuvre les actions.</li> </ul>					Communes du territoire	Associations de protection du patrimoine, CD88 et région Grand Est, offices du tourisme, FFRP, Club Vosgien, DRAC, ONF, ENSTIB, FIBOIS	
Action 16 : Expérimentation Village Bas Carbone – du Val D'Ajol vers toutes les petites villes de demain.	Démarée	Hors Commission	Contribution de Forêt d'Exception® à l'expérimentation « Village Bas Carbone » initiée au Val-d'Ajol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre le dérèglement climatique.</li> <li>Mener une réflexion collective sur l'adaptation des territoires ruraux à la transition écologique et énergétique.</li> <li>Expérimenter une nouvelle approche dans la lutte face au changement climatique en mettant en avant la volonté de résilience et les caractéristiques rurales du Val d'Ajol</li> <li>Réduire la consommation d'énergie et se tourner vers les énergies renouvelables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire réaliser une enquête par un sociologue à partir du diagnostic territorial produit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD).</li> <li>Définir les étapes et les actions concrètes à mettre en œuvre concernant la forêt et plus largement la filière forêt-bois</li> <li>Suivre les actions et diffuser les conclusions de l'étude à l'ensemble du territoire.</li> </ul>					Préfecture des Vosges, commune du Val d'Ajol, Michel Fournier président des maires ruraux	DREAL, DDT88, ONF, Fibois Grand Est, CRPF, COFOR, La Vigotte Lab, CEREMA, ATMO Grand Est, Ecole supérieure d'architecture de Nancy	

## ANNEXE 4 - BIBLIOGRAPHIE

- Michel, J.F. (2009). La forêt de Darney – Des arbres et des Hommes. Guéniot Dominique Eds. et Ass. Saône-Lorraine.
- Beaudoin, H. « Les occupations préhistoriques dans le sud-ouest des Vosges », Michel, J.F. (2009)
- La forêt de Darney. Des arbres et des hommes, Langres, éditions D. Guéniot et Ass. Saône-Lorraine, 2009, p. 67-84.
- Bonneaud, F., Bertin, S., Vertes, J., Schmutz, T. (2005). Atlas des paysages vosgiens. Conseil départemental des Vosges.
- Malenfert, P., Kermaal, A., Schwaab, F. Bassigny, partie Lorraine (ZPS). DREAL Grand Est.
- Véret, J., Chrétien, L., Schwaab, F., François, J. Massif vosgien (ZPS). DREAL Grand Est.
- Schwaab, F. Gîtes à Chiroptères de la Vôge. DREAL Grand Est.
- Cavailhès, J. (2011-2030). Forêt Domaniale de Darney, Révision d'aménagement forestier. Office National des Forêts.
- Office National des Forêts (s.d.). <https://www.onf.fr/>
- École Nationale Supérieure des Technologies et de l'Industrie du Bois – Université de Lorraine (s.d.). <https://www.enstib.univ-lorraine.fr/fr/>
- FIBOIS Grand Est (s.d.). La Filière Forêt-Bois en Région Grand Est. <https://fibois-grandest.com/>
- Muséum National d'Histoire Naturelle (s.d.). <https://www.mnhn.fr/fr>
- Département des Vosges, Espaces Naturels Sensibles (s.d.). <https://espacesnaturels.vosges.fr/>
- Programme régional de la forêt et du bois de la région Grand Est (2018-2027). [https://draaf.grandest.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2019\\_10\\_30\\_PRFB\\_Grand\\_Est\\_vF1\\_cle8b9f81.pdf](https://draaf.grandest.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2019_10_30_PRFB_Grand_Est_vF1_cle8b9f81.pdf)
- Programme pour la Biodiversité du Grand Est. LIFE Biodiv'Est (s.d.). <https://biodiversite.grandest.fr/life-biodivest/>
- Des Hommes et des Arbres (s.d.). <https://www.deshommesetdesarbres.org/>
- Office du tourisme, Vosges Côté Sud Ouest (s.d.). <http://vosgescotesudouest.fr/>
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière. Inventaires forestiers par sylvoécotécorégions (s.d.). <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique253>



**Agence territoriale Vosges Ouest**

La Colombière, 4 rue André Vitu  
88 000 Épinal

**Agence territoriale Vosges Montagne**

32 route de Bussang  
88214 Remiremont Cedex

Septembre 2023



onf.fr

